



Rapport annuel  
2008

BOIRON

# Laboratoire pharmaceutique familial à caractère indépendant



> Michèle BOIRON



> Thierry BOIRON



> Christian BOIRON



> Bruno JOËT



> Gilles CHAUFFERIN



> Valérie POINSOT



> Philippe BERTHOLIO

Notre entreprise est née en 1932 lorsque Jean et Henri Boiron, scientifiques et entrepreneurs dans l'âme se sont lancés dans l'aventure de l'homéopathie. En 2009, fidèles à nos valeurs et à notre histoire, nous restons très attachés à notre position de laboratoire familial et indépendant, ce qui est devenu une exception dans le paysage pharmaceutique international.

Ainsi, nous restons maîtres de nos choix stratégiques. Plutôt que de s'incarner dans un cours de bourse, notre entreprise est faite de personnes réunies autour d'un passionnant projet pour la santé.

# Nos médicaments gagnent chaque jour en crédibilité

La période troublée que nous traversons actuellement est propice aux changements dans tous les domaines, y compris la médecine, y compris la pharmacie, y compris l'économie de la santé.

Plus que jamais, notre structure familiale nous permet de nous adapter avec souplesse aux difficultés conjoncturelles, la motivation et la mobilisation de tous les salariés du Groupe étant la clé de notre performance.

Dans tous les domaines, notre homéopathie dispose d'atouts considérables que nous essayons chaque jour davantage de mettre en valeur.

Nos médicaments gagnent chaque jour en crédibilité, que ce soit à travers leur réussite commerciale ou grâce à la démonstration scientifique de leur efficacité clinique.

Déjà Oscillococcinum® est leader en France dans le domaine de la pathologie grippale. De même le sirop Stodal® est devenu le premier sirop contre la toux en Pologne. Euphrasia® est le deuxième collyre contre l'irritation oculaire en Italie.

D'autres spécialités, à très fort potentiel, suivent comme Homéoplasmine®, Cicaderma®, Cocculine®, Sédatif PC®...

Nous représentons actuellement moins de 0,1% du marché mondial du médicament... c'est vous dire notre marge de progression !



Christian Boiron  
Président



Thierry Boiron  
Directeur Général

# Une double compétence pharmaceutique

Production, distribution, réglementation, rythme notre activité, **alliance de technologie innovante et de savoir-faire**. La reconnaissance progressive des médicaments homéopathiques a donné naissance à des **Pharmacopées** reconnues par l'Union européenne comme par la Food and Drug Administration américaine.

Dans nos **5 sites de production** et nos 60 établissements de distribution à travers 17 pays, les Bonnes Pratiques de Fabrication sont partout présentes. En ce sens, nous sommes un laboratoire pharmaceutique "comme un autre".



Notre deuxième compétence est spécifiquement liée à l'homéopathie. Les très hautes dilutions requièrent des modes de préparation et un environnement parfaitement adaptés à la **maîtrise de l'infinitésimal**. Dans ce domaine, notre expérience est forte de 80 années. Et nous continuons d'innover !



PRODUCTION

Activité en hausse de 7,5% entre 2007 et 2008 :  
un exercice encourageant.

# Un médicament au service du professionnel de santé



**Les tubes granules et les doses globules** sont les deux formes les plus connues du médicament homéopathique à nom commun.

Leurs indications thérapeutiques sont données par la prescription du professionnel de santé, qu'il soit médecin, en ville ou à l'hôpital, généraliste ou spécialiste, sage-femme ou pharmacien.

# Une ambition pour la santé Un projet pour l'homéopathie

Pour que les patients bénéficient du meilleur de la thérapeutique homéopathique et de ses médicaments, nous soutenons les structures privées ou universitaires qui **forment les professionnels de santé** à l'homéopathie.

En France, nous disposons d'un réseau de **visite médicale** certifié de 90 personnes qui informe et accompagne plus de 23 000 médecins, 2 500 sages-femmes et les équipes officinales dans leur pratique quotidienne de l'homéopathie.



De plus en plus de professionnels de santé intègrent les médicaments homéopathiques dans leurs stratégies thérapeutiques, y compris **à l'hôpital**. Nous accompagnons cette évolution des mentalités en nous engageant avec conviction et humilité sur un chemin difficile : celui de l'apport des médicaments homéopathiques dans le domaine des **pathologies lourdes**, et notamment du cancer. Complémentaires des traitements conventionnels, nos médicaments apportent un véritable "plus" aux patients.



# La prescription pharmaceutique : une réalité croissante



Du fait de sa proximité et de sa disponibilité, le **pharmacien** est un **véritable partenaire du patient** en quête d'une meilleure santé.

L'accélération du recours à l'automédication et la possibilité d'accès direct pour certains de nos médicaments, facilitent leur utilisation en première intention, le patient recherchant de plus en plus des solutions efficaces sans toxicité.

En France, siège et pays d'origine du groupe, **39% des patients utilisent les médicaments homéopathiques**<sup>(1)</sup> et 62% ont recours à l'automédication<sup>(2)</sup>.

Sources : (1) IPSOS 2004

(2) CSA / CECOP / Mutualité Française / Mars 2007



HOMÉOPATHIE

400 millions de personnes utilisent  
les médicaments homéopathiques  
dans le monde entier

BOIRON

# Comprendre et développer de nouveaux médicaments



Nous consacrons, depuis 2005, un effort sans précédent pour innover dans le domaine de l'homéopathie.

Nos **programmes de recherche** (plus de 80 en cours) se déroulent selon 3 axes prioritaires :

- **mieux comprendre les mécanismes d'action** des médicaments homéopathiques,
- **consolider l'évaluation de l'efficacité** de nos médicaments, déjà éprouvée dans la pratique, et démontrer leur intérêt de santé publique,
- **mettre au point de nouveaux médicaments** et tester le potentiel de médicaments existants dans de nouveaux domaines thérapeutiques ; c'est ainsi, par exemple, que nous sommes engagés pour mieux connaître le potentiel de nos médicaments dans le traitement des maladies graves, notamment pour diminuer les effets secondaires des traitements "lourds".

Ces programmes font intervenir des équipes de recherche universitaires d'une dizaine de pays et des praticiens, médecins et vétérinaires, de tous les continents.

BOIRON

LA RECHERCHE

85 programmes de recherche engagés depuis 2005 :  
des moyens nouveaux pour la recherche.





# Les médicaments homéopathiques sans frontière

Les médicaments homéopathiques sont **nés il y a 200 ans**. Depuis, ils se sont développés en traversant les siècles et les cultures (en 2009, ils sont présents dans près d'une centaine de pays !), et ceci dans un contexte global où la médecine et la pharmacie ont accompli des progrès décisifs.

Rares sont les médicaments qui peuvent aujourd'hui afficher un tel parcours.



Sur le plan international, nous sommes aujourd'hui **présents dans 75 pays**, avec, notamment, 17 filiales. En 2000, nous réalisons 31% de notre activité à l'international. En 2008, cette proportion s'élève à 43%.

INTERNATIONAL

Oscillococcinum®

est commercialisé dans plus de 60 pays.

РОСТУДНЫЕ ЗАБОЛЕВ

ОКОКЦИНУМ®

ЛАБОРАТОРИЯ  
БОИРОН®

DIN 00720488

**SYMPTOMS OF FLU**  
Fever, Chills, Body Aches and Pain

oscillococcinum

**BOIRON®**

3 DOSES  
1 g each

LABORATOIRES  
**BOIRON®**

GRYPA I STANY G

oscillococci

LEK HOMEOPATYCZNY - 3

LABORATOIRES  
**BOIRON®**

**BOIRON**

# Un état d'esprit Boiron



Les 32 accords d'entreprise, portant notamment sur l'évolution des rémunérations, la participation et l'intéressement, le développement des outils d'épargne, la préparation à la retraite, le temps de travail, sont tous issus de la nécessité et la volonté de concilier au mieux l'impératif économique et l'humain.

La culture Boiron se caractérise aussi par **l'attention portée au développement personnel de chacun**, tout particulièrement dans la dimension managériale. Les leviers de la formation, de la mobilité professionnelle et géographique, contribuent à renforcer la professionnalisation des collaborateurs. Décentralisation et adaptation des horaires renforcent la responsabilisation des services. L'insertion de personnes handicapées, le soutien à des projets personnels ou encore la promotion de la création artistique annoncent enfin de nouveaux modes de relation entre l'entreprise et ses salariés.

**Authenticité, bonheur, rigueur et passion** sont des mots que nous essayons de faire vivre au quotidien dans l'entreprise.





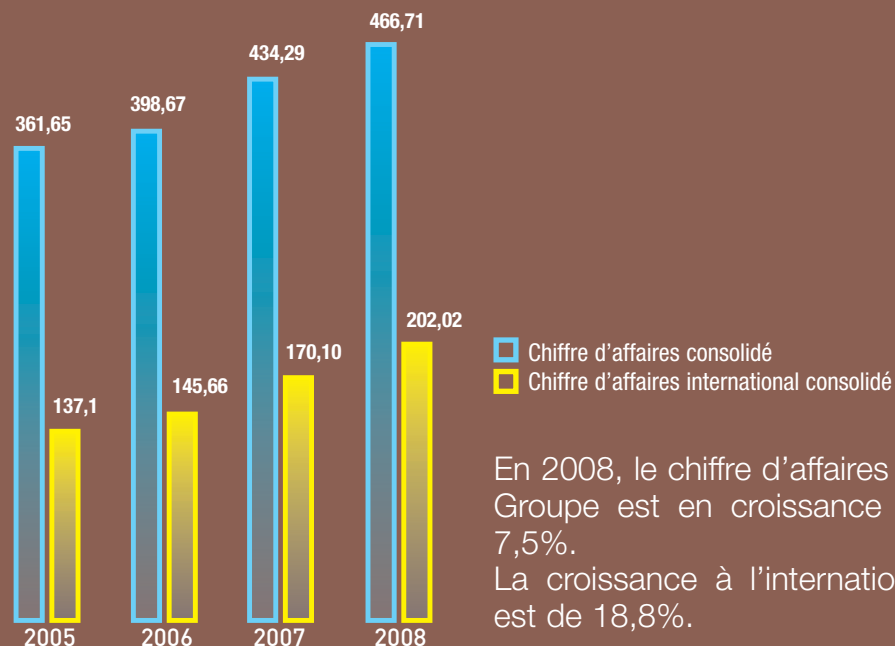
SOCIAL

Porter attention à l'épanouissement de chaque collaborateur pour générer l'innovation et la motivation.

# Les chiffres clés BOIRON 2008

## ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

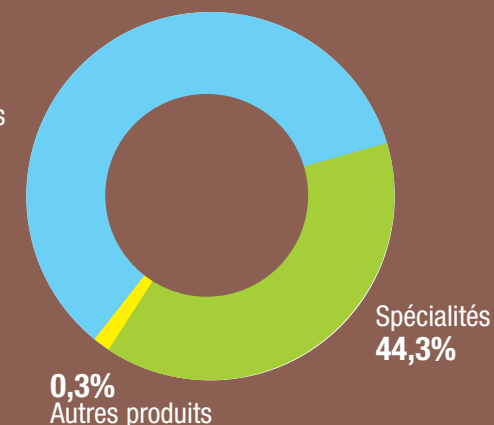
en millions d'euros (Données retraitées IFRS)



En 2008, le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 7,5%.  
La croissance à l'international est de 18,8%.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES DE PRODUITS

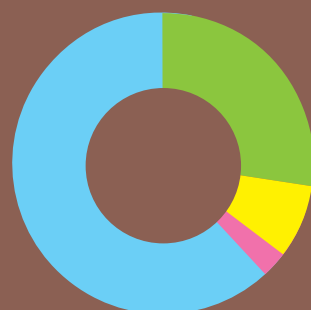
Médicaments homéopathiques à nom commun  
**55,4%**



Les ventes de spécialités progressent de 21,3% et représentent désormais 44,3% du chiffre d'affaires. Les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun sont en baisse de -1,4%.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros



Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe hors de France s'élève à 202,02 millions d'euros, soit 43,3% du chiffre d'affaires consolidé.

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

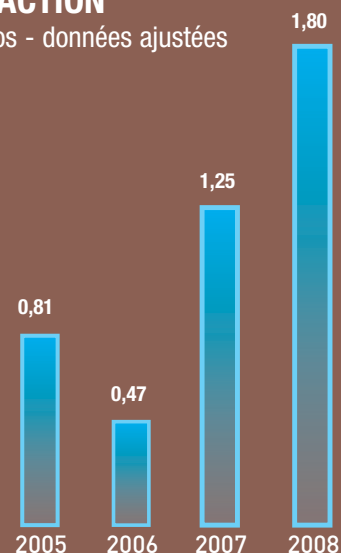
en millions d'euros

	2008	2007	Variation
Chiffre d'affaires	466,71	434,29	+7,5%
Résultat opérationnel	57,19	44,69	+28,0%
Impôts et autres éléments	(18,03)	(17,56)	+2,7%
Résultat Net (part du Groupe)	39,16	27,13	+44,3%

# Les chiffres clés BOIRON 2008

## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET PAR ACTION

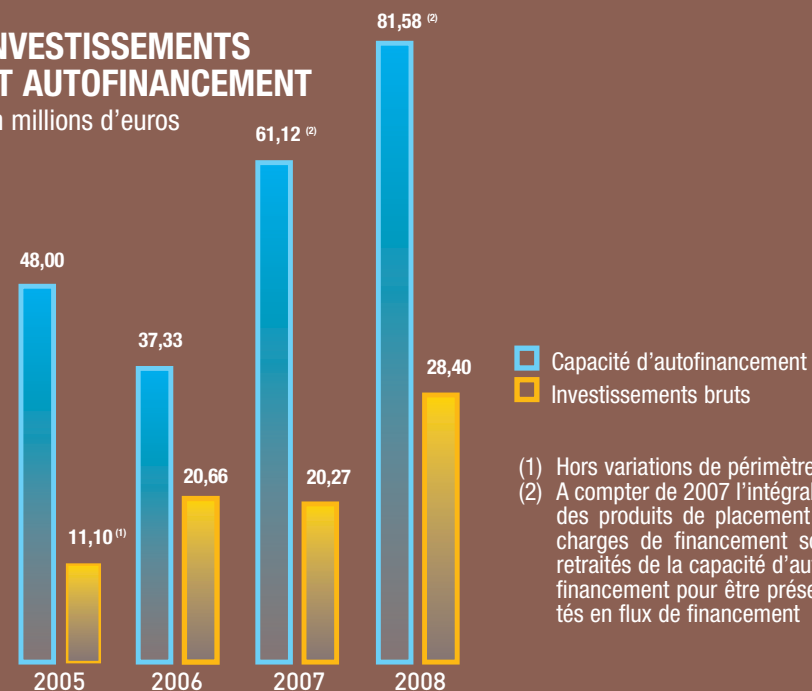
en euros - données ajustées



Le résultat net par action est déterminé après déduction du nombre d'actions détenues en autocontrôle sur l'année.

## INVESTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

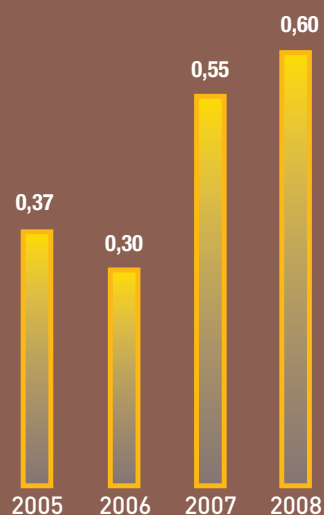
en millions d'euros



- (1) Hors variations de périmètre
- (2) A compter de 2007 l'intégralité des produits de placement et charges de financement sont retraités de la capacité d'autofinancement pour être présentés en flux de financement

## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PAR ACTION

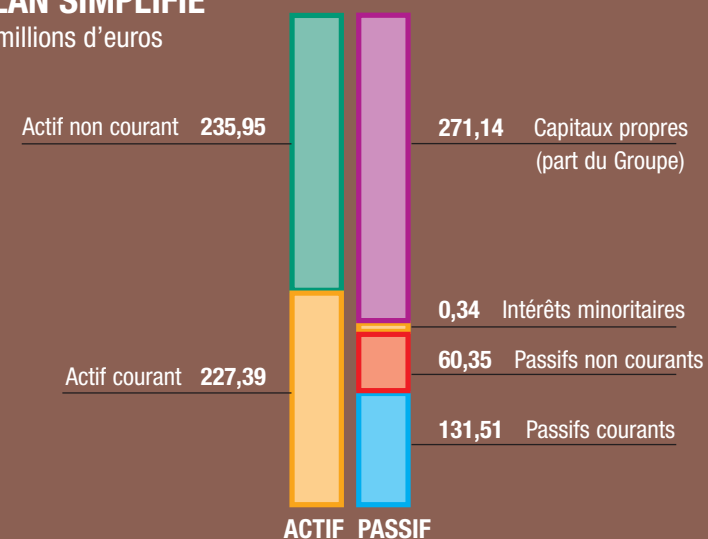
en euros (hors avoir fiscal) - données ajustées



Le dividende est en progression de 9,1%.  
Le taux de distribution s'établit à 33% du résultat net consolidé.

## BILAN SIMPLIFIÉ

en millions d'euros





# Calendrier prévisionnel des communications

<b>27 Janvier 2009</b>	<b>Chiffre d'affaires au 31 décembre 2008</b>
<b>11 Mars 2009</b>	<b>Résultat au 31 décembre 2008</b>
<b>12 Mars 2009</b>	<b>Réunion SFAF<sup>(1)</sup></b>
<b>28 Avril 2009</b>	<b>Chiffre d'affaires et information financière trimestrielle au 31 mars 2009</b>
<b>14 Mai 2009</b>	<b>Assemblée Générale</b>
<b>31 Août 2009</b>	<b>Comptes semestriels au 30 juin 2009</b>
<b>23 Octobre 2009</b>	<b>Chiffre d'affaires et information financière trimestrielle au 30 septembre 2009</b>

(1) SFAF : Société Française des Analystes Financiers

Tous les communiqués sont diffusés après la clôture des marchés

# Rapport financier 2008

# Sommaire

<b>Responsable du Document de Référence</b>	.....	2
<b>Rapport financier</b>		
Rapport de gestion	.....	3
Comptes consolidés et annexes	.....	39
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	.....	87
Comptes annuels	.....	88
Annexe aux comptes annuels 2008	.....	92
Rapport général des Commissaires aux Comptes	.....	110
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	.....	111
<b>Gouvernement d'entreprise</b>		
Rapport du Président	.....	113
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	.....	120
Commissaires aux Comptes	.....	121
Honoraires des Commissaires aux Comptes	.....	122
<b>Données juridiques</b>		
Organigramme du Groupe BOIRON	.....	123
Identité juridique de la société BOIRON, répartition des bénéficiaires, Assemblées Générales	.....	124
Capital social, droits de vote, seuils	.....	126
Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009	.....	129
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009	.....	131
Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions	.....	132
Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	.....	134
<b>Tableau de concordance</b>	.....	135



# Responsable du Document de Référence

## Responsable du Document de Référence :

Thierry BOIRON  
Directeur Général

## Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 3 à 38 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 87 et 110 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2006 et 2007, figurant respectivement aux pages 77 et 99 du document de référence 2007 et aux pages 75 et 100 du document de référence 2006. Le rapport sur les comptes annuels 2008 comporte une observation.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon  
Le 30 mars 2009

Thierry Boiron

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration du 11 mars 2009

## Faits marquants

### L'exercice 2008 a été marqué par certains événements, parmi lesquels on retiendra :

#### En France :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une franchise de 0,50 € s'applique sur chaque boîte de médicament remboursable dans la limite de 50 € par assuré social et par an.
- La loi Chatel du 3 janvier 2008, visant à développer la concurrence entre distributeurs au service des consommateurs, a conduit Boiron à adapter les relations commerciales avec ses clients.
- Le 15 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,55 € par action au titre des résultats 2007.
- Le 11 juin 2008, Boiron s'est vu attribuer le certificat de qualification de son réseau de visite médicale selon le référentiel édité par la Haute Autorité de Santé.
- Le décret du Ministère de la Santé du 30 juin 2008 a rendu possible l'accès direct en officine à certains médicaments. A ce jour, onze spécialités Boiron sont concernées : Arnigel®, Camilia®, Zénalia®, Verrulia®, Sporténine®, Homéoptic®, Stodal®, Cocculine comprimés®, Cicaderma®, Stodal granules®, Sédatif PC®. Cette liste pourrait être complétée par d'autres médicaments dans les mois et années à venir.
- Boiron a remboursé, le 30 juin 2008, à l'échéance contractuelle, le solde du compte courant (deux millions d'euros) à Pierre Fabre SA.
- En octobre 2008, prenant la mesure des conséquences du déremboursement d'une grande majorité des préparations magistrales sur l'activité de ses 36 établissements de préparation et distribution, Boiron a annoncé le regroupement de 5 établissements avec 8 autres.

Le processus d'information-consultation du comité central d'entreprise sur le projet s'est achevé fin novembre.

La mise en œuvre de cette réorganisation se déroulera en plusieurs étapes :

- Début 2009, l'activité de l'établissement de Metz a été transférée à Nancy et les deux établissements de Nantes ont été regroupés. D'ici la fin du premier semestre 2009, l'activité d'Amiens sera répartie sur plusieurs sites et les deux établissements de Bordeaux seront réunis.
- Le regroupement des sites de Tours et Orléans interviendra en 2010.
- Boiron a racheté, au cours de l'exercice, 213 038 actions dans le cadre du programme de rachats d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

#### En Belgique :

- L'activité de distribution du site d'Harzé a été transférée à Bruxelles. Dans le même temps, les travaux d'extension du futur siège social et de l'établissement de distribution ont été réalisés à Bruxelles. Harzé demeure l'un des cinq sites de production du groupe.

#### En France et en Belgique :

- Dans le cadre du règlement d'un litige avec un partenaire commercial, une provision de 3 400 K€ a été constatée. Elle correspond au montant de l'indemnité fixée par le tribunal arbitral dans sa décision du 29 janvier 2009.

#### En Russie :

- Depuis juillet 2008, le groupe commercialise ses principales spécialités sur le territoire russe, via sa propre filiale Boiron OOO, localisée à Moscou.
- Le 18 septembre 2008, le capital de Boiron Russie a fait l'objet d'une augmentation par apport en numéraire pour un montant de 85 millions de roubles.

#### En Suisse :

- Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 10 avril 2008, Boiron Suisse a bénéficié d'une augmentation de ses capitaux propres de 2 250 476 CHF par incorporation du compte courant de Boiron France.

#### En Bulgarie :

- Afin d'accompagner son développement en Bulgarie, le groupe a créé une filiale à Sofia, en décembre 2008.

#### Au Brésil :

- Le 5 décembre 2008, Boiron Brésil a obtenu l'enregistrement d'Oscillococcinum® dont la commercialisation pourrait débuter au cours de l'année 2009.

## Activité 2008

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires retenu ci-dessous est celui de la destination des ventes pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires, et non celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes, utilisée pour l'information sectorielle produite dans l'annexe aux comptes consolidés.

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE 2007 / 2008

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros, IFRS)	2008	2007	2008/2007
<b>France</b>	<b>264 691</b>	<b>264 195</b>	<b>0,2%</b>
Métropole	255 965	255 692	0,1%
Caraïbes	5 382	5 494	-2,0%
Réunion	2 235	1 905	17,3%
Autres France	1 109	1 104	0,5%
<b>Europe hors France</b>	<b>164 629</b>	<b>133 120</b>	<b>23,7%</b>
Italie	47 214	46 273	2,0%
Espagne	22 061	20 623	7,0%
Belgique	20 761	20 689	0,4%
Suisse	2 953	2 693	9,7%
Pologne	16 406	13 235	24,0%
Russie	32 277	12 577	156,6%
Autres Europe	22 957	17 030	34,8%
<b>Amérique du Nord</b>	<b>32 746</b>	<b>32 197</b>	<b>1,7%</b>
Etats-Unis	24 001	23 804	0,8%
Canada	8 745	8 393	4,2%
<b>Autres</b>	<b>4 641</b>	<b>4 782</b>	<b>-2,9%</b>
<b>Total Groupe Boiron</b>	<b>466 707</b>	<b>434 294</b>	<b>7,5%</b>
<b>Total Groupe Boiron à taux de change constant</b>			<b>7,8%</b>

## EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2008 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET CATEGORIE DE PRODUITS (EN K€ ET EN %, HORS « AUTRES PRODUITS »)

	Médicaments à nom commun 2008	Médicaments à nom commun 2007	Evolution Médicaments à nom commun 2008/2007	Spécialités 2008	Spécialités 2007	Evolution Spécialités 2008/2007
<b>GROUPE BOIRON</b>	258 586	262 297	-1,4%	206 954	170 682	21,3%
<b>TOTAL FRANCE</b>	195 418	199 718	-2,2%	68 721	63 971	7,4%
<b>TOTAL EUROPE (HORS FRANCE)</b>	49 654	48 559	2,3%	114 387	83 880	36,4%
<b>TOTAL AMERIQUE DU NORD</b>	12 364	12 693	-2,6%	20 405	19 445	4,9%
<b>TOTAL AUTRES</b>	1 150	1 327	-13,3%	3 441	3 386	1,6%

En **France**, le recul des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun s'explique, d'une part, par la baisse des volumes de doses vendues en raison de la mise en place de la franchise médicale et d'autre part, par la diminution des préparations magistrales, conséquence du déremboursement de la plupart d'entre elles. La progression des ventes de spécialités est liée principalement à la croissance des ventes d'Oscillocoquinum®, Sédatif PC®, Coryzalia®, Camilia® et Stodal®, en Métropole.

Sur la zone **Europe hors France**, la croissance des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun est le fait essentiellement de la République Tchèque, de l'Espagne et de la Pologne. A l'inverse, les ventes en Italie sont en diminution de 5%. Les ventes de spécialités progressent principalement en Russie, en Pologne, en République Tchèque et en Roumanie.

Parmi toutes les spécialités on notera notamment la croissance significative d'Oscillocoquinum®, Stodal®, Drosetux® et Sédatif PC®.

En **Amérique du Nord**, le groupe compte trois intervenants : Boiron USA, Boiron Canada et UNDA, filiale belge du groupe qui réalise des exportations à la fois aux Etats-Unis et au Canada.

Sur cette zone, on observe une diminution des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun de 2,6% (à taux de change courant) dont une baisse de 3,0% aux Etats-Unis et de 1,6% au Canada.

A taux de change constant, les ventes de médicaments à nom commun aux USA et au Canada progressent respectivement de 3,6% et 3,5%.

En revanche les ventes de spécialités croissent de 4,9% (à taux de change courant) :

- Aux Etats-Unis, elles sont en hausse de 3,7% (à taux de change courant). A taux de change constant, on

enregistre une croissance de 10,6% en raison principalement des ventes d'Oscillocoquinum®, Coryzalia® et Stodal®.

- Au Canada, les spécialités croissent de 8,5% (à taux de change courant). A taux de change constant la progression est de 13,9%, portée en particulier par les ventes de Coryzalia®, Oscillocoquinum®, Camilia®, Stodal® et les gels et crèmes à l'Amica.

Sur les **autres pays** dans lesquels le groupe est présent, on constate une progression des ventes de spécialités de 1,6%, en particulier en Tunisie, et une diminution du chiffre d'affaires des médicaments à nom commun de 13,3%, principalement sur le Maroc.



## EVOLUTION DES RESULTATS CONSOLIDES

Compte de résultat Groupe Boiron (en milliers d'euros)	2008	2007	2008/2007
Chiffre d'affaires	466 707	434 294	+7,5%
Résultat Opérationnel	57 186	44 687	+28,0%
Résultat net - part du Groupe	39 159	27 130	+44,3%
Capacité d'autofinancement*	81 577	61 117	+33,5%

\* Des reclassements ont été effectués sur la présentation du tableau de flux de trésorerie consolidé, ils sont détaillés en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 57 186 K€ contre 44 687 K€ pour 2007. Il représente 12,3% du chiffre d'affaires consolidé contre 10,3% en 2007.

Les dépenses de production industrielle s'élèvent à 99 608 K€ contre 90 339 K€. La progression de la marge brute est de 6,7%.

Les coûts de préparation et distribution s'élèvent à 135 336 K€ en repli de 2,9%. Cette baisse est le résultat notamment de la réduction des charges de personnel, en France et en Italie. En outre des coûts d'optimisation ont été provisionnés, en 2008, sur Boiron France pour un montant de 3 210 K€ à la suite de la décision de regrouper des établissements. En 2007, Boiron Italie et UNDA supportaient respectivement 1 523 K€ et 891 K€, au titre des coûts de fermeture de sites de distribution.

Les dépenses de promotion augmentent de 9,5% à 108 202 K€ du fait :

- d'une progression des frais de publicité en France, en Russie et dans une moindre mesure, en République Tchèque,
- de charges de personnel plus élevées en lien avec le renforcement des équipes commerciales.

Les dépenses de recherche s'établissent à 6 567 K€ en hausse de 15,1% par rapport à 2007.

Les charges liées aux affaires réglementaires sont en progression de 18,8% et s'établissent à 4 731 K€ du fait de la hausse des effectifs.

Les coûts de support se montent à 55 049 K€ et progressent de 3,9% par rapport à l'année 2007. On notera, en particulier, l'augmentation des charges de personnel, essentiellement chez Boiron France (impact de l'intéressement et de la participation et renforcement des équipes informatiques).

Les autres produits opérationnels s'établissent à 4 765 K€ dont notamment un crédit d'impôt recherche obtenu en France (1 831 K€) ainsi que des plus values réalisées sur les ventes d'établissements en France (1 861 K€).

Le résultat opérationnel comprend également d'autres charges opérationnelles pour 4 980 K€ dont, principalement, la provision relative au litige évoqué dans les faits marquants. Il intègre également 382 K€ de dépréciations d'immobilisations sur les sites de distribution regroupés en France.

**Les produits de trésorerie et charges de financement** s'élèvent à 1 867 K€ contre 185 K€ en 2007 : ils sont principalement constitués de produits de placement en progression de 1 137 K€, du fait de la hausse de la trésorerie et des taux d'intérêt. Il convient également de mentionner la baisse des charges de financement de 545 K€, Boiron ayant remboursé l'intégralité du compte courant auprès de Pierre Fabre SA.

**Les autres produits et charges financiers** s'élèvent à 1 429 K€ et comprennent principalement des profits latents sur instruments de couverture de change.

**Le taux d'impôt** ressort à 35,2% contre 39,0% en 2007 (face à un impôt théorique en France de 34,43%), compte tenu des différences permanentes en France, en Suisse et en Italie.

En conséquence, le **résultat net** s'établit à 39 159 K€, en progression de 44,3%. Il représente 8,4% du chiffre d'affaires contre 6,3% en 2007. Le résultat net par action du Groupe s'établit à 1,80 euro contre 1,25 euro en 2007.

Le résultat net par zone géographique est le suivant :

Résultat net par zone géographique (en milliers d'euros)	2008	2007	2008/2007
<b>France</b>	<b>30 321</b>	<b>23 780</b>	<b>+27,5%</b>
France	29 876	23 411	+27,6%
Caraïbes	433	480	-9,8%
Réunion	12	-111	NA
<b>Europe (hors France)</b>	<b>7 008</b>	<b>1 472</b>	<b>+376,1%</b>
Italie	1 824	-1 645	NA
Espagne	2 047	2 070	-1,1%
Belgique	-300	-68	NA
Suisse	-1 044	-743	NA
Russie	2 052	-27	NA
Pologne	2 097	1 617	+29,7%
Autres Europe	332	268	+23,9%
<b>Amérique du Nord</b>	<b>1 759</b>	<b>1 834</b>	<b>-4,1%</b>
Etats-Unis	1 309	1 371	-4,5%
Canada	450	463	-2,8%
<b>Autres</b>	<b>71</b>	<b>44</b>	<b>+61,4%</b>
<b>Total Groupe Boiron</b>	<b>39 159</b>	<b>27 130</b>	<b>+44,3%</b>

## FRANCE

Les résultats et les activités des principales filiales en France sont les suivants :

### BOIRON FRANCE, SOCIETE MERE

#### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 294 058 K€, en hausse de 1,7% par rapport à 2007.

En **Métropole**, les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun s'établissent à 190 183 K€, en retrait de 2,1% sous l'effet des baisses de ventes de doses et de préparations magistrales, comme évoqué précédemment.

Les ventes de spécialités, elles, atteignent 64 603 K€, soit une progression de 8,0%, portant en particulier sur Oscillocoocinum®, Sédatif PC® et Coryzalia®.

A l'**Export direct** (hors Russie), les ventes croissent de 27,1% dont :

- 12,0% sur les médicaments homéopathiques à nom

commun, notamment en République Tchèque et Bulgarie, - 34,2% sur les spécialités, avec notamment les ventes d'Oscillocoocinum® qui se développent particulièrement en République Tchèque, Bulgarie, Roumanie, Pays-Bas, Lituanie. On relèvera également la croissance de Stodal® en Roumanie et République Tchèque, et de Sédatif PC® en Hongrie et Roumanie.

### RÉSULTATS RETRAITÉS

La marge brute atteint 255 088 K€, en hausse de 4,3%.

L'évolution des dépenses par activité est la suivante :

- Une baisse des coûts de préparation et distribution de 0,6% à 108 723 K€ en raison de la réduction des charges des frais de personnel et de transport. Ces charges comprennent également des coûts d'optimisation relatifs au regroupement d'établissements, mentionné ci-dessus.
- Une hausse des dépenses de promotion de 4,5% à 59 391 K€, portant sur la promotion médicale et sur les actions grand public (publicité essentiellement).
- Les coûts de recherche progressent de 12,1% à 6 411 K€, traduction des efforts du Groupe dans ce domaine.

- Les frais des affaires réglementaires s'élèvent à 3 202 K€ et croissent de 164 K€, en raison des hausses de frais de personnel.
- Les frais de support sont en hausse de 1,3%.
- Les autres produits et charges se soldent par une charge nette de 412 K€ en 2008 contre un produit net de 1 478 K€ en 2007 et comprennent principalement le crédit d'impôt recherche, les produits de cessions d'établissements et l'impact de la quote part de provision pour litige de 2 550 K€.

Le résultat opérationnel s'établit à 39 817 K€ contre 34 452 K€ en 2007. Il représente 11,6% du chiffre d'affaires de la société (y compris ventes intra groupe) contre 10,7% en 2007.

Les charges de financement et produits de trésorerie se soldent par un produit net de 1 639 K€ à comparer à un produit net de 27 K€ en 2007, tandis que les autres produits et charges financiers, incluant la valorisation des instruments de couverture, s'élèvent à 1 433 K€ en 2008, contre une charge nette de 233 K€ en 2007.

Compte tenu d'un taux d'impôt de 34,8%, le résultat net s'élève à 27 948 K€ en progression de 31,2%.

### RÉSULTATS COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires social s'est élevé à 350 838 K€ en hausse de 4,0%.

Le résultat d'exploitation s'établit à 50 167 K€ contre 42 971 K€ en 2007.

Le résultat financier est de 5 186 K€ à comparer à 2 462 K€ en 2007, du fait de l'amélioration de la trésorerie nette et d'effets de change favorables (sur le rouble et le dollar).

Le résultat exceptionnel représente une perte nette de 1 047 K€ contre un profit net de 344 K€ l'année précédente ; il intègre en 2008 des produits de cession d'établissements et la provision pour litige de 2 550 K€ évoqués ci-dessus.

Le taux d'impôt moyen s'élève à 29,8% contre 36,3% en 2007, sous l'effet positif des crédits d'impôt recherche et mécénat.

Le résultat net social atteint 31 715 K€ contre 24 252 K€ en 2007.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement, pour un montant de 63 514,56 €, de la fraction du prix d'acquisition des véhicules de tourisme dépassant 18 300 euros.

### BOIRON CARAÏBES

Le chiffre d'affaires de 5 382 K€ est en retrait de 2,0%, impacté par la baisse des prix de vente public des médicaments remboursables.

Le résultat opérationnel montre une diminution de 2,9%, à 504 K€.

Le résultat net s'élève à 437 K€ contre 485 K€.

### BOIRON LA RÉUNION

Avec un chiffre d'affaires de 2 235 K€ en progression de 17,3% par rapport à 2007, grâce aux ventes de médicaments à nom commun (+11,3%) et de

spécialités (+29,1%), la filiale réunionnaise de Boiron affiche pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis sa création une rentabilité positive.

Le résultat opérationnel devient positif à 41 K€ ; le résultat net est de 12 K€ contre une perte de 135 K€ en 2007.

**HERBAXT**

Le chiffre d'affaires retraité d'Herbaxt s'élève à 9 610 K€ contre 7 781 K€ en 2007. Les ventes consolidées (après annulation des ventes au Groupe) s'établissent à 767 K€, stables par rapport à 2007.

Le résultat opérationnel se monte à 2 749 K€ et le résultat net atteint 1 923 K€.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, Herbaxt a fait l'objet d'une

Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) en faveur de Boiron SA.

Le site et l'équipe de Montevrain font donc aujourd'hui partie intégrante de Boiron SA.

**EUROPE (HORS FRANCE)****ITALIE**

Les données commentées ci-après sont celles de Boiron SRL, filiale opérationnelle de Boiron en Italie.

Le chiffre d'affaires ressort à 45 207 K€, en hausse de 2%. La hausse de 8,2% des ventes de spécialités telles que Euphralia®, Camilia® et Stodal® notamment, compense la diminution de 5,3% des médicaments homéopathiques à nom commun.

Le résultat opérationnel atteint 3 337 K€, contre une perte de 1 361 K€ en 2007, après des coûts d'optimisation liés à la fermeture des établissements de Vérone, Turin, Padoue et Florence et le regroupement des deux succursales de Rome.

En conséquence, les coûts de préparation et distribution sont en retrait de 3 385 K€.

Les coûts de promotion sont en augmentation de 4,6%. Enfin il convient de noter que la filiale italienne a enregistré un produit net de 531 K€ portant sur la diminution de régime du TFR (engagement pour indemnités de fin de contrat).

Avec un taux d'impôt de 43%, le résultat net atteint 1 816 K€ contre une perte nette de 1 819 K€ en 2007.

**ESPAGNE**

Les ventes croissent de 7,0% à 22 039 K€. Les médicaments homéopathiques à non commun (en croissance de 5,5%) ont connu une forte activité sur la fin de l'année. Les spécialités sont en progression de 8,7%, en particulier sur Oscilloccinum®, Stodal® et Sédatif PC®.

Le résultat opérationnel est en recul de 119 K€ et atteint 2 762 K€ en 2008 :

- La marge brute progresse de 6,8%,
- Les coûts de préparation et distribution progressent de 3,8%,

- Les coûts de promotion augmentent de 17,4%, sous l'effet du développement du réseau commercial et des actions marketing.

Le résultat net ressort à 2 047 K€ contre 2 070 K€ en 2007 et représente 9,3% du chiffre d'affaires.

**BELGIQUE**

Le chiffre d'affaires consolidé de UNDA recule de 0,2% à 24 960 K€ du fait de la baisse des ventes à l'export.

Le résultat opérationnel, à 87 K€, est en retrait de 261 K€ :

- La marge brute recule de 1,2%, sous le poids de la hausse des frais de personnel,

- Les coûts de préparation et distribution diminuent de 23,6% à la suite des fermetures des établissements de Charleroi et Anvers en 2007,

- Les coûts de promotion s'accroissent de 9,1% du fait du renforcement des équipes commerciales et de l'intensification des efforts marketing,

- Les autres produits et charges opérationnels se soldent par une perte de 933 K€ contre un profit de 10 K€ en 2007 : ils sont affectés par la comptabilisation de la quote part de la provision pour litige à hauteur de 850 K€.

Le résultat net est de - 272 K€ contre - 139 K€ en 2007.



**SUISSE**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 947 K€, soit + 9,7%, à taux courant, sous l'effet de la progression des ventes d'Oscillococcinum® notamment.

Le résultat opérationnel s'établit à - 726 K€ contre - 663 K€ en 2007.

La marge brute dégagée ressort en croissance de 2,3 points, du fait d'une gestion plus efficiente des stocks et de la composition du chiffre d'affaires.

Les coûts de promotion augmentent de 16,5% (coûts d'annonces publicitaires essentiellement).

La progression de 7,2% des coûts de préparation et distribution résulte de la hausse des taxes sur le chiffre d'affaires.

Le résultat net atteint - 1 044 K€, après dépréciation des impôts différés actifs, contre - 743 K€ en 2007.

**RUSSIE**

Les spécialités Boiron sont commercialisées par Boiron Russie depuis juillet 2008.

Auparavant les ventes étaient réalisées directement par Boiron France. Le chiffre d'affaires de la filiale en 2008, sur 6 mois, s'élève à 21 506 K€, le total des

ventes, en 2008, dans ce pays étant de 32 276 K€ contre 12 576 K€ en 2007.

Le résultat opérationnel de la filiale atteint 2 902 K€, soit 13,5% du chiffre d'affaires :

- les coûts de distribution représentent 5,0% des ventes

- les coûts de promotion, s'élèvent à 6 437 K€ et sont constitués des coûts des réseaux ainsi que des dépenses de publicité.

Le résultat net s'élève à 2 052 K€.

**POLOGNE**

Le chiffre d'affaires est en progression de 24,0% à 16 405 K€, en raison, d'une part, des médicaments homéopathiques à nom commun (+17,6% à taux constant) et sur Oscillococcinum®, et d'autre part, de commandes de Stodal® et Drosetux® anticipées sur

2009, de l'ordre de un million d'euros. A l'inverse les ventes du collyre Homéoptiç® souffrent du retour sur le marché polonais d'un concurrent historique.

Le résultat opérationnel se monte à 2 513 K€, en hausse de 25,7%.

Le résultat net de Boiron Pologne atteint 2 097 K€, en progression de 29,7%, le taux d'impôt effectif passant de 20,1% à 19,4%.

**AMERIQUE****ETATS-UNIS**

Le chiffre d'affaires de Boiron USA s'élève à 23 292 K€ en progression de 1,0% en euros par rapport à 2007.

Le chiffre d'affaires en USD se monte à 34 112 KUSD, (+ 8,0%) : les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun affichent une croissance de +4,4%, tandis que les spécialités progressent de 10,7%. On

notera les performances d'Oscillococcinum®, Coryzalia® et Stodal®.

Le résultat opérationnel s'établit à 2 073 K€ contre 2 207 K€ en 2007 :

- le taux de marge brute diminue de 0,9 point compte tenu de la constitution de provisions pour retours sup-

plémentaires sur les ventes au Mass Market,

- le poids des coûts de promotion s'accroît de 4,3 points, principalement auprès des distributeurs.

Le résultat net atteint 1 309 K€ contre 1 371 K€, en 2007.

**CANADA**

Le chiffre d'affaires de Boiron Canada est en hausse de 5,0% à 7 620 K€. Les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun augmentent de 3,8% tandis que les spécialités croissent de 16,9%, grâce à

Camilia®, Oscillococcinum®, Coryzalia®, et aux gels et crèmes à l'Arnica.

Le résultat opérationnel s'élève à 607 K€ contre 637 K€ en 2007, du fait de la hausse des frais de transport et

des charges supplémentaires de promotion auprès des distributeurs.

Le résultat net s'établit à 450 K€ contre 463 K€ en 2007.

## Flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2008, la trésorerie s'établit à 74 512 K€ contre 50 297 K€ au 31 décembre 2007.

**Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles** s'élèvent à 65 479 K€ contre 56 662 K€ en 2007, en raison principalement de la progression de l'activité et de la rentabilité.

La capacité d'autofinancement avant produits de placement, charges de financement et impôt se monte à 81 577 K€ contre 61 117 K€ en 2007, soit respectivement 17,5% et 14,1% du chiffre d'affaires.

Le Groupe BOIRON a versé 4 326 K€ au titre de l'impôt, contre 3 609 K€ en 2007 : il s'agit là de l'impôt payé par les filiales, Boiron France devant régler l'intégralité de l'impôt dû au titre de l'exercice 2008 au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

**Les flux de trésorerie liés aux investissements** ont atteint 24 100 K€ contre 18 430 K€ en 2007.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles, à hauteur de 22 702 K€, concernent principalement Boiron France (investissements sur les sites industriels de Messimy et Sainte-Foy-lès-Lyon et sur les sites de distribution de Montpellier et Pau), Boiron Espagne, UNDA et Herbaxt. Les investissements en immobilisations incorporelles se montent à 5 563 K€ et concernent principalement les projets informatiques de Boiron France.

Les cessions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 4 172 K€, principalement en France (cession des établissements de Rouen, Dijon, Marseille et Trappes).

**Les flux de financement** au 31 décembre 2008 sont de 16 573 K€ contre 22 077 K€ en 2007.

Les dividendes versés aux actionnaires de Boiron se sont élevés à 11 951 K€ contre 6 584 K€ en 2007, passant ainsi de 0,30 € à 0,55 € par action.

Les rachats d'actions propres se sont montés à 4 024 K€, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale.

La variation des emprunts et dettes financiers est de 2 417 K€ au 31 décembre 2008, dont 2 000 K€ de remboursement du compte courant Pierre Fabre ; les intérêts versés ont diminué de 1 071 K€. A l'inverse, les produits de placement encaissés, en rémunération de la trésorerie placée, s'élèvent à 2 234 K€.

## Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève à 463 343 K€ en 2008 à comparer à 428 390 K€ au 31 décembre 2007.

Les principaux postes ayant fait l'objet d'une évolution significative au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- **A l'actif**, les immobilisations incorporelles croissent de 3 508 K€ en raison principalement d'investissements informatiques en France, tandis que les immobilisations corporelles sont en hausse de 5 540 K€ et concernent essentiellement Boiron France, UNDA et Herbaxt.

La hausse de 9 275 K€ des créances clients est liée à la croissance de l'activité, particulièrement sensible sur le mois de décembre 2008.

La baisse de 3 448 K€ des autres actifs courants concerne notamment le recouvrement de créances en Russie auprès d'un intermédiaire et la diminution des créances fiscales aux USA, compensées par la valorisation à la juste valeur des couvertures de risque de change.

La variation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est expliquée ci-dessus.

- **Au passif**, on retiendra la baisse des passifs financiers courants pour 5 307 K€ portant principalement sur le remboursement du compte courant Pierre Fabre et la baisse de la trésorerie passive de Boiron France.

Les provisions courantes sont elles en croissance de 6 811 K€, en raison de la provision pour regroupement des établissements de distribution en France et de la provision pour litige mentionnée plus haut. Enfin, les autres dettes courantes s'accroissent de 1 415 K€ du fait, en particulier, de la hausse des dettes sociales en France et de provisions pour paiement de remises de fin d'année en Russie.

Les impôts à payer ressortent en hausse de 11 886 K€, principalement chez Boiron France.

## Objectifs

Le présent chapitre contient les objectifs du Groupe qui reflètent ses estimations et ses convictions. Les résultats réels peuvent différer significativement de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes décrits ci-après.

### HYPOTHÈSES MACRO-ÉCONOMIQUES

- Les pays dans lesquels le groupe Boiron opère sont tous affectés, à des degrés divers, par le contexte de crise économique.
- Les performances à l'international pourraient être défavorablement impactées par les cours des devises, en particulier en Russie, en Pologne et en Amérique du Nord.

### HYPOTHÈSES INTERNES

#### Organisation du groupe

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la société Herbaxt a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine en faveur de Boiron SA.
- Boiron Bulgarie est opérationnelle depuis janvier 2009.

#### Investissements

- Afin d'accompagner le développement des spécialités, en France et à l'international, Boiron poursuivra les investissements visant à moderniser ses sites de production et à accroître ses capacités.
- Boiron continuera son programme d'investissements informatiques notamment en France, en Belgique et en Italie.
- En Amérique du Nord, le nouveau siège social de la filiale Canadienne initialement programmé en 2008 sera construit sur 2009.
- En Belgique, le site de distribution et siège de UNDA, récemment rénové, sera mis en service en 2009.

#### Activité et rentabilité

Bien évidemment, le contexte économique mondial ne permet pas de donner une tendance concernant l'évolution du groupe pour l'année 2009.

## Proposition d'affectation du résultat

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT (en euros)	
Bénéfice de l'exercice 2008	31 714 626,01 €
- Dotation à la réserve légale dans la limite de 10% du capital	néant
+ Report à nouveau bénéficiaire	11 100 537,60 €
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>42 815 163,61 €</b>
- Dividende de 0,60 € par action sur la base de 21 734 528 actions	13 040 716,80 €
= Solde à affecter	29 774 446,81 €
- Autres réserves	15 000 000,00 €
<b>= Report à nouveau</b>	<b>14 774 446,81 €</b>

Le Conseil d'Administration vous propose de porter le dividende à 0,60 euro au titre de l'exercice 2008, soit un taux de distribution de 33% du résultat net par action. L'intégralité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40% (article 158-III-2 du CGI). Les actions déte-

nues en autocontrôle par la société au jour du paiement du dividende, le 5 juin 2009 n'ouvrent pas droit au dividende. Les dividendes attribuables à ces actions seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Les distributions de dividendes relatives aux trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercices	Montant des revenus éligibles à la réfaction de 40% (article 158-III-2° du CGI)		Montant des revenus non éligibles à la réfaction de 40%
	Dividendes (1)	Autres revenus distribués	
2005	8 142 325,82 €	-	-
2006	6 601 885,80 €	-	-
2007	12 071 161,30 €	-	-

(1) dont mis en report à nouveau

- 46 469,82 € en 2005,
- 17 786,10 € en 2006,
- 119 716,85 € en 2007

Correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues



## TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. R225-102 du Code de Commerce)

Données converties en euros	2004	2005	2006	2007	2008
<b>I Capital en fin d'exercice</b>					
a Capital social	18 672 000	(a) 22 006 286	22 006 286	22 006 286	21 947 566
b Nombre d'actions ordinaires existantes	18 672 000	22 006 286	22 006 286	22 006 286	21 947 566
c Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d Nombre maximal d'actions futures à créer					
d1 par conversion d'obligations					
d2 par exercice de droits de souscription					
<b>II Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a Chiffre d'affaires hors taxes	252 382 763	325 576 633	310 693 856	337 306 116	350 837 830
b Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprise aux amortissements et aux provisions	38 379 035	21 508 649	28 665 361	56 330 629	73 349 407
c Impôt sur les bénéfices	7 718 503	903 698	6 945 069	13 814 282	13 458 792
d Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 758 578	0	1 835 886	3 582 651	3 947 893
e Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et aux provisions	17 654 953	1 930 557	11 167 964	24 252 436	31 714 626
f Résultat distribué	9 675 283	8 142 326	6 601 886	12 071 161	13 040 717 (b)
<b>III Résultats par action</b>					
a Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions.	1,55	0,94	0,90	1,77	2,55
b Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions.	0,95	0,09	0,51	1,10	1,45
c Dividende attribué à chaque action	0,52	0,37	0,30	0,55	0,60 (b)
<b>IV Personnel</b>					
a Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	1 955	2 275	2 603	2 577	2 560
b Montant de la masse salariale de l'exercice	56 663 219	75 351 082	79 738 220	79 321 572	80 450 410
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	26 730 212	36 267 085	37 022 307	37 582 849	38 832 104

(a) Emission de 3 334 286 actions au profit des anciens actionnaires de Dolisos. Admises à la côte le 5 juillet 2005

(b) Suivant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, dividende de 0,60 € par action

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2008

(Art. R123-197 du Code de Commerce)

	Devise	Capital en devise	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats en devise	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis en K€	Prêts et avances reçus en K€	Cautions et avals donnés en K€	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en devise	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos en devise	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en K€	Observations
					brute en K€	nette en K€								
<b>Filiales et participations</b>														
<b>Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)</b>														
BOIRON Srl	1000 Euro	2 500	8 210	99,91	624	624	2 821	-	-	-	45 207	963	-	
BOIRON Inc. Consolidé détient 100% de BOIRON Borneman Inc.	1000 USD	3 588	10 355	100,00	3 452	3 452	-	1 800	359	0,68279	34 468	1 930	581	
BOIRON Sociedad Iberica de Homeopatia	1000 Euro	1 099	10 712	98,88	2 109	2 109	-	5 758	-	-	22 111	2 118	1 034	
BOIRON Canada Inc	1000 CAD	2 395	2 451	100,00	1 614	1 614	-	2 096	-	0,64386	11 925	699	-	
BOIRON GmbH	1000 Euro	511	-601	100,00	517	-	-	-	-	-	-	-3	-	
UNDA	1000 Euro	2 850	1 798	61,07	4 627	4 627	6 977	-	-	-	25 340	-1 605	-	
BOIRON Caraïbes	1000 Euro	1 660	3 916	99,04	1 898	1 898	-	3 580	-	-	5 425	492	503	
HERBAXT	1000 Euro	384	12 042	100,00	4 192	4 192	-	4 104	-	-	9 614	2 337	984	
C.D.F.H.	1000 Euro	8	67	100,00	8	8	-	-	-	-	307	33	-	
BOIRON CZ S.r.o	1000 CZK	3 600	7 393	100,00	99	99	-	-	-	0,04018	61 257	1 976	-	
BOIRON SK S.r.o	1000 SKK	1 700	5 589	100,00	40	40	-	-	-	0,03207	34 783	894	-	
BOIRON SP z.o.o	1000 PLN	10 099	11 327	100,00	2 624	2 624	-	2	24	0,28552	57 456	7 345	894	
BOIRON RO Srl	1000 RON	80	1 198	100,00	43	43	-	-	-	0,27253	5 514	402	-	
BOIRON TN SARL	1000 TND	105	197	99,90	84	84	-	-	-	0,55659	1 309	75	-	
BOIRON MA SARL	1000 MAD	800	1 086	100,00	77	77	-	-	-	0,08846	8 837	337	-	
BOIRON Hungaria Kft	1000 HUF	49 000	97 135	99,80	187	187	-	-	-	0,00398	659 555	36 013	-	
BOIRON Bulgarie	1000 BGN	650 000	-	100,00	332	332	-	-	-	0,51130	-	-	-	
BOIRON Russie	1000 RUB	127 000	73 855	100,00	3 521	3 521	-	-	309	0,02752	964 158	74 546	-	
BOIRON Medicamentos Homeopaticos Ltda (Brésil)	1000 BRL	530	-6	99,98	200	200	-	-	-	0,37557	1 208	-2	-	
BOIRON Belgium	1000 Euro	3 650	7	99,99	3 650	3 650	-	114	-	-	-	-8	55	
BOIRON Océan Indien	1000 Euro	555	-199	100,00	555	356	343	-	-	-	2 240	18	-	
DOLISOS Italie Srl	1000 Euro	1 000	134	100,00	3 214	1 134	-	1 051	310	-	-	8	1 500	
BOIRON Suisse	1000 CHF	1 400	-982	100,00	2 177	286	809	-	-	0,63294	4 656	-1 178	-	
EDITIONS SIMILIA	1000 Euro	43	25	97,53	752	66	-	45	-	-	225	5	-	
DOLISOS Pays-Bas	1000 Euro	102	-299	100,00	-	-	202	-	-	-	-	-	-	Société sans activité

## Dirigeants et mandataires sociaux

Nom, prénom, mandat	Date de première nomination	Date de fin de mandat en cours	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société <i>OBSERVATIONS</i>
Christian BOIRON Administrateur, Président du Conseil d'Administration	AGE 12/12/1973 CA 16/06/1983 CA 15/12/2004	AGO 2010	Président du Conseil d'Administration	Néant	Président – Administrateur Délégué de Laboratoires BOIRON Srl, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de UNDA, d'OMNIUM MERCUR Administrateur et Président Directeur Général de SODEVA Administrateur et Chairman of the Board de BOIRON Inc., BOIRON BORNEMAN Inc., Administrateur de BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA <i>Frère de Michèle et Thierry Boiron</i>
Thierry BOIRON Administrateur, Directeur Général	CA 18/09/1996 CA 15/12/2004	AGO 2011	Directeur Général	Néant	Administrateur et Président des EDITIONS SIMILIA, de BOIRON SA (Suisse) Administrateur et Vice-Chairman de BOIRON Inc., de BOIRON BORNEMAN Inc., Représentant permanent de BOIRON au CA de BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA, de UNDA, Administrateur de SODEVA, d'OMNIUM MERCUR, de Laboratoires BOIRON Srl, de DOLISOS AMERICA Inc., de BOIRON Canada Inc. <i>Frère de Michèle et Christian Boiron</i>
Jacky ABECASSIS (1) Administrateur	AGO 06/05/1987	AGO 2011	Néant	Néant	Administrateur de LABORATOIRES BOIRON Srl
Société F & MB CONSEIL Administrateur  Représentant permanent : Michel BOUISSOU (2)	AGO 23/05/2002	AGO 2010 (Démission le 11 mars 2009)	Néant	Déontologue de Natexis Private Equity	Administrateur de SODEVA, Membre du Comité d'Audit de BOIRON, Président du Comité des Rémunérations de BOIRON  Président Directeur Général de CITA S.A.
Michèle BOIRON Administrateur	CA 18/09/1996	AGO 2011	Néant	Néant	Administrateur de SODEVA <i>Sœur de Christian et Thierry Boiron</i>
Paul MOLLIN Administrateur	AGO 18/05/2000	AGO 2009	Néant	Commissaire aux comptes indépendant	Membre du Comité d'Audit de BOIRON <i>Epoux de Michèle Boiron, Administrateur</i>
Jean-Pierre BOYER Administrateur	AGO 18/05/2000	AGO 2009	Néant	Néant	Membre du Comité d'Audit de BOIRON Administrateur de SHB Gérant de la SARL GREVIN (en cours de liquidation) <i>Epoux de Christine Boyer-Boiron, Administrateur</i>
Bruno GRANGE Administrateur	AGM 23/05/2002	AGO 2011	Contrôleur de gestion (salarié)	Néant	Président du Conseil de Surveillance du FCPE BOIRON Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON
Christine BOYER-BOIRON Administrateur	AGO 22/05/2003	AGO 2009	Néant	Néant	Administrateur de la SOCIETE HENRI BOIRON (SHB) <i>Cousine de Christian, Thierry et Michèle Boiron</i>
François MARCHAL (3) Administrateur	AGM 30/06/2005	AGO 2011	Néant	Gérant de fonds de placement	Administrateur de AVAL FUND MANAGEMENT GUERNSEY
SOCIETE PIERRE FABRE SA (4) Administrateur  Représentant permanent : Eric DUCOURNAU (5)	AGM 30/06/2005	AGO 2011	Néant	Néant	Administrateur de SAEM INTERMEDIASUD  Gérant de TARNMEDIA, de CENTAUREA et de SEPONERIA DELTA Administrateur de DARROW SA (Brésil), de Laboratorios Farmaceuticos Pierre Fabre Medicamentos do Brasil S.A. Président de PIERRE FABRE FINANCE INTERNATIONAL, de CALENDULA, de KARITE, de MELILOT, de SOJA
Bruno JOET Directeur Général Délégué	CA 22/05/2003	AGO 2011	Directeur du Développement Industriel	Néant	Gérant du CDFH – Centre de Formation en Homéopathie Gérant de BOIRON GmbH Administrateur de UNDA, de BOIRON Inc., de BOIRON BORNEMAN Inc., de BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA, d'OMNIUM MERCUR, de BOIRON Canada Inc.

### Mandats (hors filiales) des administrateurs au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus en cours à ce jour :

- (1) Jacky ABÉCASSIS :  
Vice-Président de l'Association Française pour la Recherche en Homéopathie (AFRH)
- (2) Michel BOUISSOU :  
- Membre du conseil de surveillance de NATEXIS EQUITY MANAGEMENT  
- Administrateur de CITA GESTION  
- Président du conseil de surveillance de EUROMEZZA-NINE CONSEIL  
- DG de NATEXIS INVESTISSEMENT  
- Membre du Conseil de Surveillance de NAXICAP
- (3) François MARCHAL :  
- Administrateur de la société du DOMAINE DE DIVONNE  
- Membre du Comité Directeur des Grandes Distilleries PEUREUX (SAS)  
- Administrateur de PASTEL & ASSOCIES  
- Administrateur de DIDOT BOTTIN  
- Administrateur de COFIP  
- Administrateur de MEMRY CORP (USA)
- (4) PIERRE FABRE SA :  
- Président de SAS PIERRE FABRE FINANCE  
- Président de SAS COMMUNICATION & SANTE  
- Administrateur de SA SUD RADIO SERVICES
- (5) Eric DUCOURNAU :  
Gérant de ALPHABETA

## Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

### Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les dirigeants bénéficient d'une rémunération variable proportionnelle au résultat opérationnel courant du Groupe de l'exercice précédent (\*) et se caractérise par un pourcentage d'attribution différencié en fonction de la position hiérarchique occupée. Cette rémunération variable est calculée prorata temporis à partir de la date de prise de fonction et est versée au cours de l'année qui suit l'exercice auquel elle se rattache.

### Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (en euros)

#### Christian BOIRON, Président du Conseil d'Administration

Tableau récapitulatif des rémunérations				
Christian BOIRON Président du Conseil d'Administration	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	279 046	279 046	257 551	257 551
Rémunération variable (1)	224 000	174 950	174 950	106 395
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	8 954	7 642	7 642	7 512
Avantages en nature (2)	5 306	5 306	3 483	3 483
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>517 306</b>	<b>466 944</b>	<b>443 626</b>	<b>374 941</b>
Engagements (3)	21 593		18 377	

- (1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement DG provisionnée au 31 décembre dans les comptes (pour les montants dus) ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).
- (2) Ils se composent des avantages en nature : voiture et retraite.
- (3) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail évalués au 31 décembre. A noter que la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées dans les éléments ci-dessus.

(\*) il équivaut au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants (et coûts de réorganisation), du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part des résultats de participation et des impôts.



## Thierry BOIRON, Directeur Général

Tableau récapitulatif des rémunérations				
Thierry BOIRON Directeur Général	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	255 063	255 063	223 176	223 176
Rémunération variable (1)	168 000	131 210	131 210	79 796
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	8 954	7 642	7 642	7 512
Avantages en nature (2)	2 935	2 935	94	94
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>434 952</b>	<b>396 850</b>	<b>362 122</b>	<b>310 578</b>
Engagements (3)	32 066		23 823	

- (1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement DG provisionnée au 31 décembre dans les comptes (pour les montants dus) ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).
- (2) Ils se composent des avantages en nature : voiture et retraite.
- (3) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail évalués au 31 décembre. A noter que la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées dans les éléments ci-dessus.

## Bruno JOET, Directeur Général Délégué

Tableau récapitulatif des rémunérations				
Bruno JOET Directeur Général Délégué	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	226 461	226 461	212 275	212 275
Rémunération variable (1)	132 841	108 311	95 659	61 386
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature (2)	4 211	4 211	4 211	4 211
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>363 513</b>	<b>338 983</b>	<b>312 145</b>	<b>277 872</b>
Engagements (3)	356 772		296 451	

- (1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement DG provisionnée au 31 décembre dans les comptes (pour les montants dus) ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés). Elle intègre également la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré (éléments liés à un contrat de travail).
- (2) Ils se composent de l'avantage lié à la mise à disposition d'une voiture.
- (3) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite (liés à un contrat de travail) évalués au 31 décembre (cf politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion et note 2.9.1. des annexes aux comptes consolidés). A noter que la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées dans les éléments ci-dessus.

## Retraites supplémentaires (en euros)

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI <sup>(5)</sup>	NON	OUI	NON
Christian BOIRON Président du Conseil d'Administration 15/12/2004 <sup>(1)</sup> AGO 2010 <sup>(2)</sup>		X	10 335 <sup>(3)</sup>			X		X
Thierry BOIRON Directeur Général 15/12/2004 <sup>(1)</sup> Indéterminée <sup>(2)</sup>		X	8 729 <sup>(3)</sup>			X		X
Bruno JOET Directeur Général Délégué 22/05/2003 <sup>(1)</sup> AGO 2011 <sup>(2)</sup>	X		7 124 <sup>(4)</sup>		356 772			X

(1) Correspond à la date de la première nomination.

(2) Correspond à la date de fin de mandat en cours.

(3) Il s'agit de la part patronale de la prime de fin de carrière.

(4) Il s'agit de la part patronale de la prime de fin de carrière et d'un abondement à un PERCO.

(5) Correspond aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail dont Monsieur JOET bénéficie sans condition, à l'instar de l'ensemble du personnel de l'entreprise par application de son contrat de travail.

(cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion et note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

## Rémunération des autres mandataires sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration viennent avant tout rémunérer la fonction d'Administrateur et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition se fait par parts égales et prorata temporis (en nombre de jours).

La politique de rémunération des mandataires sociaux prévoit également les cas de figure suivants :

- La cessation des fonctions d'un administrateur et nomination d'un administrateur en remplacement : la répartition des jetons de présence se fait au prorata de la durée du mandat de chaque administrateur, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation et celle du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.
- La cessation des fonctions d'un administrateur sans remplacement : la répartition se fait par parts égales et prorata temporis, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation des fonctions.
- La nomination d'un administrateur supplémentaire en cours d'exercice : la répartition se fait par parts égales et prorata temporis en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.

Le Conseil conserve toute latitude pour décider le cas échéant d'une répartition différente.

(en euros)

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés au cours de l'exercice 2007
Jacky Abecassis Jetons de présence	7 642	7 512
Paul Mollin Jetons de présence	18 140	17 378
Jean-Pierre Boyer Jetons de présence	18 140	17 378
F&MB Conseil Jetons de présence	20 108	19 228
François Marchal Jetons de présence	7 642	7 512
Pierre Fabre SA Jetons de présence	7 642	7 512
Michèle Boiron Jetons de présence Autres rémunérations	7 642 36 771	7 512 63 492
Christine Boyer-Boiron Jetons de présence	7 642	7 512
Bruno Grange (1) Jetons de présence Autres rémunérations (2)	9 610 86 346	9 362 79 855
<b>TOTAL (hors engagements)</b>	<b>227 323</b>	<b>244 253</b>

(1) Etant salarié de l'entreprise, il bénéficie à ce titre des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 118 478 euros pour l'exercice 2008.

(2) Ces rémunérations se composent d'une partie fixe et variable. Le variable intègre la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré.

### Attributions d'actions de performance, d'options d'achat ou de souscription d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	NEANT
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	NEANT
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	NEANT
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	NEANT
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	NEANT
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	NEANT

### Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours de l'exercice (Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom	Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Nom de la personne liée à la personne ci-dessus	Nombre total d'actions cédées	Prix moyen pondéré	Total des cessions	Nombre total d'actions acquises	Prix moyen pondéré	Total des acquisitions
SHB	-	Christine BOYER-BOIRON, Jean-Pierre BOYER				24 997	17,90	447 539,23
BOYER Jean-Pierre	Administrateur	Christine BOYER-BOIRON, Christian BOIRON, Thierry BOIRON, Michèle BOIRON, SHB				100	18,00	1 800
DUCOURNAU Eric	RP de PIERRE FABRE SA,	PIERRE FABRE SA				200	15,78	3 156
BOYER-BOIRON Christine	Administrateur	Jean-Pierre BOYER, Christian BOIRON, Thierry BOIRON, Michèle BOIRON, SHB				2000	19,30	38 600
JOET Bruno	Administrateur Directeur Général Délégué					150	18,00	2 700

### Renouvellement des mandats de Madame Christine BOYER-BOIRON, Messieurs Jean-Pierre BOYER et Paul MOLLIN

Les mandats d'administrateurs de Madame Christine Boyer-Boiron et de Messieurs Jean-Pierre Boyer et Paul Mollin arrivent à expiration. Ces administrateurs se représentent à vos suffrages et nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2012 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

### Ratification du mandat de Monsieur Michel BOUISSOU

Nous vous proposons par ailleurs de ratifier la nomination de Monsieur Michel BOUISSOU en qualité d'administrateur, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 11 mars 2009, en remplacement de la société F&M.B. Conseil, démissionnaire.

# Titre et Actionnariat

## CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est composé de 21 734 528 actions au 1<sup>er</sup> janvier 2009, compte tenu de l'annulation de 213 038 actions.

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2008 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L.233-7 sont à la connaissance de la société les suivantes :

Actionnaires	% en capital	% en droit de vote
détenant plus de 5 %	SHB	
détenant plus de 10 %		SHB
détenant plus de 15 %	PIERRE FABRE SA	PIERRE FABRE SA
détenant plus de 20 %		
détenant plus de 25 %	SODEVA	
détenant plus de 33 1/3 %		SODEVA

Par courrier du 18 décembre 2008, le groupe familial BOIRON a déclaré détenir de concert, au 15 décembre 2008, 10 588 553 actions nominatives BOIRON représentant 19 828 619 droits de vote, soit 48,24% du capital et 55,39% des droits de vote et une baisse de la détention en droits de vote de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs. Cette liste n'a pas connu d'autres modifications au cours de l'exercice 2008.

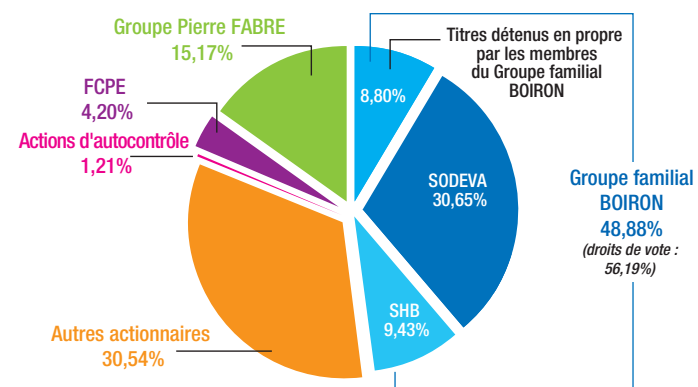
Au 31 décembre 2008, le groupe familial BOIRON détient 10 605 353 actions nominatives BOIRON représentant 19 845 432 droits de vote, soit 48,32% du capital et 55,85% des droits de vote.

Le groupe familial BOIRON détient au total 10 727 496 actions (nominatives et au porteur) représentant 48,88% du capital et 56,19% des droits de vote.

Le capital de la société est également détenu par le Groupe Pierre FABRE (15,17%), le personnel BOIRON (4,20%) au travers d'un P.E.E. (FCP actions BOIRON)<sup>(1)</sup>, le public (30,54%) et les actions détenues en autocontrôle (1,21%).

Le flottant se décompose de la manière suivante :

- investisseurs institutionnels : 23,09%,
- actionnaires individuels : 7,42%



Droits de vote détenus par les membres du Groupe familial BOIRON : 10,29%  
 Droits de vote détenus par SODEVA : 34,41%  
 Droits de vote détenus par SHB : 11,49%

(1) Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2008.



## Evolution du titre , données boursières et programme de rachat d'actions

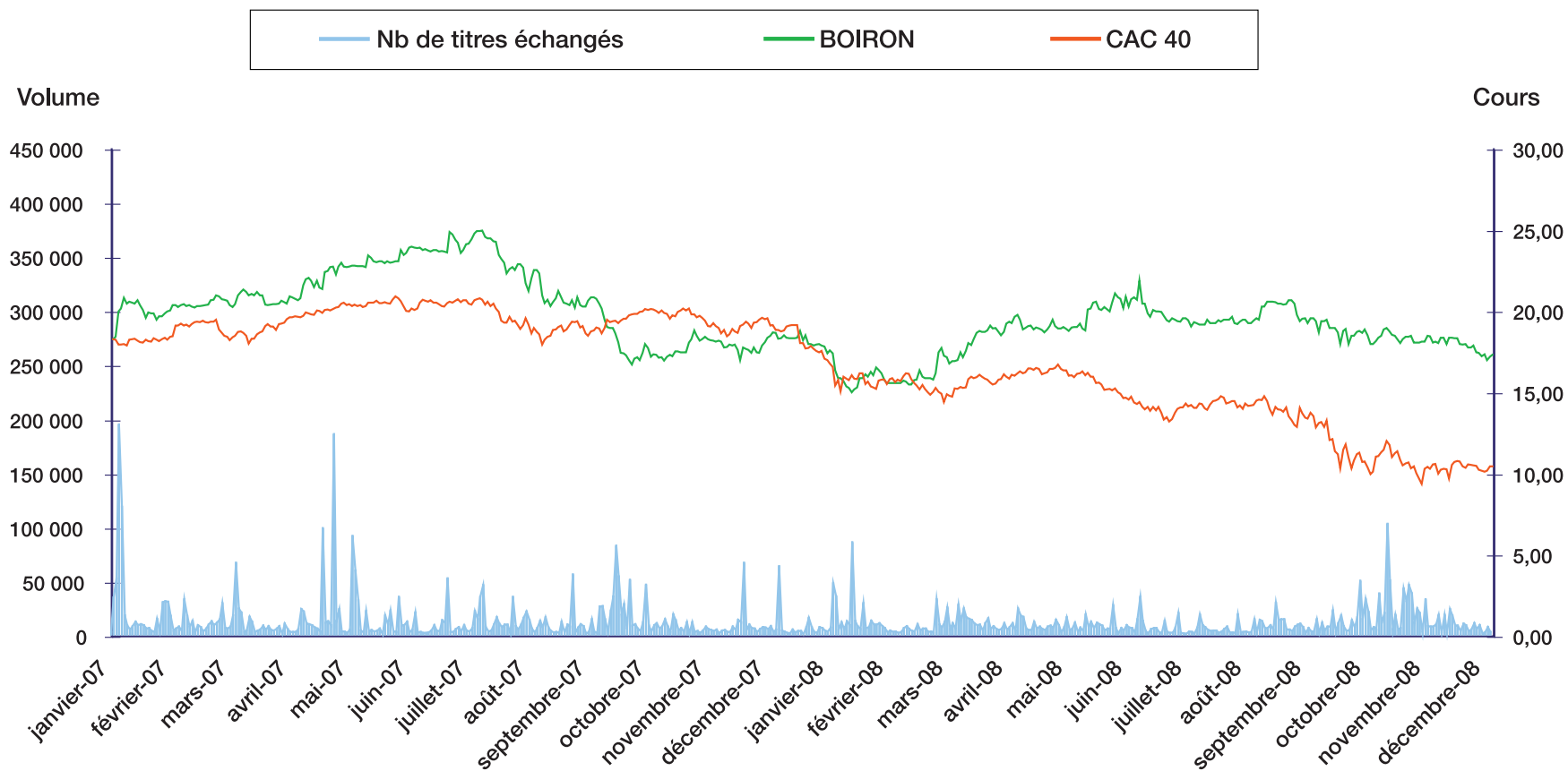
### EVOLUTION DU TITRE

Le titre Boiron a clos l'année 2008 avec un cours à 17,34 €, en baisse de 7,8% par rapport à son niveau de 18,80 euros du 2 janvier 2008 (cours d'ouverture). Le titre BOIRON a connu son plus haut cours en séance le 30 juin 2008, à 21,90 € et son cours le plus bas en séance le 28 janvier 2008, à 15,00 €.

Sur l'année, les transactions ont porté sur 2 919 934 titres, soit une moyenne de 11 406 titres par séance de bourse. Par rapport à 2007 le nombre moyen de titres échangés en 2008 est en baisse de 16,3% et représente 13,4% du capital de la société.

<b>2007</b>	Cours moyen de clôture en euros	+ haut en séance en euros	+ bas en séance en euros	Moyenne des titres échangés par séance	Volume des transactions en millions d'euros	Titres traités dans le mois
Mois						
janvier	20,00	20,95	18,30	27 958	12,26	615 065
février	20,40	21,00	20,11	9 851	4,02	197 019
mars	20,70	21,50	20,25	11 801	5,38	259 614
avril	21,37	22,85	20,25	12 791	5,31	243 035
mai	22,85	23,46	21,81	25 718	12,77	565 793
juin	23,68	24,89	22,95	9 372	4,69	196 819
juillet	24,24	25,00	21,19	10 342	5,52	227 530
août	21,70	22,91	20,30	8 695	4,31	199 978
septembre	19,85	21,20	17,00	20 740	7,83	414 800
octobre	17,44	18,10	16,55	11 233	4,49	258 368
novembre	18,10	18,85	17,01	7 640	3	168 085
décembre	18,05	18,78	17,35	7 570	2,61	143 830
<b>2008</b>						
janvier	16,99	18,80	15,00	13 145	4,70	289 188
février	15,86	16,60	15,35	6 790	2,29	142 583
mars	16,71	18,30	15,46	10 586	3,44	201 135
avril	18,91	19,95	17,60	14 552	6,07	320 142
mai	19,01	19,60	18,19	9 266	3,70	194 590
juin	20,48	21,90	18,70	17 342	7,17	364 178
juillet	19,65	21,00	19,00	6 783	3,09	156 017
août	19,41	19,67	19,00	4 525	1,84	95 032
septembre	20,08	20,90	18,73	8 950	3,96	196 898
octobre	18,67	19,58	17,00	13 517	5,77	310 889
novembre	18,38	19,19	17,60	24 013	8,87	480 251
décembre	17,85	18,48	16,82	8 049	3,03	169 031

EVOLUTION DU COURS (DONNEES AJUSTEES)



(Source Euronext Paris)

## EVOLUTION DU TITRE

Titres émis (en euros)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'actions (1)	18 672 000	18 672 000	22 006 286	22 006 286	22 006 286	21 947 566
<b>Données de base ajustées par action</b>						
Résultat net	(2) 1,38	(3) 1,19	(4) 0,81	(5) 0,47	(6) 1,25	(7) 1,80
Capacité d'autofinancement	(2) 2,29	(3) 1,91	(4) 2,19	(5) 1,71	(6) 2,81	(7) 3,74
Dividende net	0,52	0,52	0,37	0,30	0,55	0,60
Ratio de distribution	37,7%	43,8%	49,5%	64%	44%	33%
Cours fin d'année (données ajustées)	18,50	24,50	21,70	18,29	18,38	17,34
Rendement (dividende net / cours fin d'année)	2,8%	2,1%	1,71%	1,64%	2,7%	3,46%
PER fin d'année (année n)	13,40	20,59	26,79	39,08	14,70	9,63
Volume moyen mensuel (données ajustées)	179 673	237 382	380 898	388 577	290 828	243 328
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	345	457	478	402	404	381

Code ISIN : FR0000061129 (BOI)

Reuters : BOIR.PA

Bloomberg : BOI FP

Action cotée sur "NYSE EURONEXT" d'EURONEXT Paris

Action incluse dans les indices CAC Mid 100, CAC Mid &amp; Small 190, SBF 250 et I.A.S. (Indice Actionnariat Salarié)

Etablissement chargé du service des titres : BNP PARIBAS Securities

Contrat d'animation : SG Securities

(1) prise en compte des attributions d'actions gratuites à raison d'une nouvelle pour une ancienne le 02/07/1997 et de la division du nominal par 4 le 01/07/2003, et intégrant les actions d'autocontrôle.

(2) calculs tenant compte des 71 192 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2003.

(3) calculs tenant compte des 64 522 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2004.

(4) calculs tenant compte des 54 286 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2005.

(5) calculs tenant compte des 101 297 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2006.

(6) calculs tenant compte des 117 198 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2007.

(7) calculs tenant compte des 265 414 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2008.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement sont proscrits (Code Civil article 2277). Ils sont alors reversés à l'Etat.

## DATES CLÉS

- Juin 1987** Introduction de l'action BOIRON au Second Marché de la Bourse de Lyon.
- Juin 1992** Emission d'un emprunt obligataire convertible de 22,93 MEUR.
- Novembre 1994** Admission de l'action BOIRON dans l'indice SBF 250.
- Juin 1996** Remboursement anticipé de l'emprunt obligataire convertible.
- Mai 1999** Lancement d'un programme de rachat d'actions.
- Novembre 2000** Fin du programme de rachat d'actions lancé en mai 1999.
- Juillet 2003** Division par 4 du nominal de l'action, ramené de 4 euros à 1 euro.
- Mai 2004** Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions (visa COB n° 04-385) permettant d'acquérir jusqu'à 10% des actions composant le capital social.
- Juillet 2005** Emission, au profit des anciens actionnaires de DOLISOS, de 3 334 286 actions nouvelles, admises à la cote le 5 juillet 2005.  
Le capital social est porté de 18 672 000 à 22 006 286 actions.
- Mai 2006** Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions permettant d'acquérir jusqu'à 5% des actions composant le capital social.
- Mai 2007** Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions permettant d'acquérir jusqu'à 10% des actions composant le capital social.
- Mai 2008** Lancement d'un nouveau programme de rachat d'actions permettant d'acquérir jusqu'à 10% des actions composant le capital social.

## INFORMATION DES ACTIONNAIRES

BOIRON met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels et met à leur disposition une information détaillée.

L'actualité du Groupe BOIRON et les informations financières le concernant peuvent être consultées sur le site internet [www.boiron.com](http://www.boiron.com).

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analystes qui suivent régulièrement la valeur dont notamment : CM-CIC Securities, FORTIS Securities, GILBERT DUPONT, ODDO MIDCAP, SOCIETE GENERALE Asset Management.

Les statuts, comptes, rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société (BOIRON – 20 rue de la Libération – 69110 SAINT-FOY-LES-LYON – France).

Responsable de l'information financière :  
Philippe MONTANT, Directeur Administratif et Financier

BOIRON  
20 rue de la Libération  
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon – France  
Tél. : +33/(0)4.72.16.40.00  
Fax : +33/(0)4.78.59.69.16  
E-mail : [actionnaires@boiron.fr](mailto:actionnaires@boiron.fr)

## PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été lancé en 2008. Ce programme, limité à 10% du capital et autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008, poursuit les objectifs suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un pres-

tataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 dans sa vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ulté-

rieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

## NOMBRE D' ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L' EXERCICE

Conformément à l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2008 :

Au 31/12/08 :

Pourcentage de capital auto-détenu : 1,21%

Nombre de titres détenus en portefeuille : 265 414

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 52 376 (0,24% du capital)
- Annulation : 213 038 (0,97% du capital)
- Opérations de croissance externe : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant

Valeur comptable du portefeuille : 4 979 765,30 €

Valeur de marché du portefeuille : 4 602 278,76 €

Du 01/01/08 au 31/12/08		Objectifs		Total
		Contrat de liquidité	Annulation	
<b>Achats</b>	Nombre d'actions	141 978	213 038	355 016
	Prix	18,46 €	18,89 €	18,72 €
	Frais de négociation		9 134,26 €	9 134,26 €
	Montant	2 620 487,50 €	4 033 190,10 €	6 653 677,60 €
<b>Ventes / transferts</b>	Nombre d'actions	148 080	58 720 *	206 800
	Prix	18,93 €	17 €	18,38 €
	Frais de négociation			
	Montant	2 802 588,17 €	998 102,79 €	3 800 690,96 €

\* actions annulées le 24/01/2008 suite à la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 14/12/2007

## AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 sera appelée à se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions reprenant les mêmes objectifs et conditions à l'exception du prix maximum d'achat fixé à 35 € au lieu de 32 € précédemment, en conformité avec le Règlement européen applicable depuis le 13 octobre 2004 et les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour une période de 18 mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

## Délégations en matière d'augmentation de capital (article L.225-129 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 a pris les résolutions suivantes :

### **Neuvième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, dans une limite de cent millions d'euros. A la date du 11 mars 2009, cette autorisation n'avait pas été utilisée.

### **Dixième résolution - Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, dans une limite de cent millions d'euros. A la date du 11 mars 2009, cette autorisation n'avait pas été utilisée.

### **Onzième résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires**

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée. A la date du 11 mars 2009, cette autorisation n'avait pas été utilisée.

### **Douzième résolution - Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature**

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, dans une limite de 10% du capital. A la date du 11 mars 2009, cette autorisation n'avait pas été utilisée.

### **Treizième résolution - Délégation de compétence pour augmentation de capital réservée aux adhérents PEE**

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois, dans une limite de deux cent cinquante mille euros pour le montant nominal maximal des actions à émettre. A la date du 11 mars 2009, cette autorisation n'avait pas été utilisée.

### **Quatorzième résolution - Délégation de compétence pour réduction de capital par annulation d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions**

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 9 mai 2009, dans la limite de 10% du capital, soit 2 200 628 actions. A la date du 11 mars 2009, cette autorisation a été utilisée pour annuler :

- 58 720 actions achetées par la société, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- 213 038 actions achetées par la société, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009.



AUTORISATIONS FINANCIERES	PLAFOND	DATE DE DECISION	DUREE DE L'AUTORISATION	UTILISATION DES AUTORISATIONS	DATE DE RENOUELEMENT
Augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices	montant nominal global maximal des actions ordinaires à émettre : cent millions d'euros	AGM 10/05/2007	26 mois	Néant	AGE 2009
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression de droit préférentiel de souscription	montant nominal global maximal des actions ordinaires à émettre : cent millions d'euros	AGM 10/05/2007	26 mois	Néant	AGE 2009
Augmentation du capital en cas de demandes excédentaires	montant nominal global maximal des actions ordinaires à émettre : cent millions d'euros	AGM 10/05/2007		Néant	AGE 2009
Augmentation du capital soit par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices	montant nominal global maximal des actions ordinaires à émettre : cent millions d'euros	AGM 10/05/2007	26 mois	Néant	AGE 2009
Augmentation du capital dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports en nature	montant nominal global maximal des actions ordinaires à émettre : 10% du capital	AGM 10/05/2007	26 mois	Néant	AGE 2009
Augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire	montant nominal maximal des actions à émettre et à distribuer gratuitement : 250 000 euros	AGM 10/05/2007	26 mois	Néant	AGE 2009
Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	annulation d'actions dans la limite de 10% du capital	AGM 10/05/2007	24 mois	CA 14/12/2007 : annulation de 58 720 actions à effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 CA 12/12/2008 : annulation de 213 038 actions à effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2009	AGE 2009

## Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les points suivants :

- 1) La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites dans les données juridiques du document de référence.
- 2) Pactes et engagements :
  - Pacte d'actionnaires (signé le 13 octobre 1987 et publié par la SBF par avis n° 92-1278 du 20 mai 1992). Certains actionnaires ont consenti un droit de préemption au profit de SODEVA (société holding détenue majoritairement par Christian BOIRON) pour une partie des titres qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées émises par la société Boiron (signé le 26 mars 2004).

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, signature entre les membres du groupe familial BOIRON d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années, d'une partie des titres BOIRON qu'ils détiennent.

Pacte d'actionnaires (signé le 29 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005).

\* Droit de préemption réciproque entre les membres de la famille BOIRON et les sociétés SHB et SODEVA en cas de cession de titres de la société BOIRON.

Pacte d'actionnaires (signé le 30 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005)

\* Engagement de conservation des titres BOIRON acquis par la société PFSA pendant une durée de six années. Pendant cette période, droit de préemption de second rang de la société PFSA :

- en cas de cession de titres Boiron par les actionnaires de la famille BOIRON,
- en cas de cession de titres SODEVA par les actionnaires SODEVA ;

\* A l'issue de la période de six années, droit de préemption consenti par PFSA aux actionnaires de la famille BOIRON en cas de cession de titres BOIRON par PFSA.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 29 juillet 2005).

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial BOIRON d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (avec tacite reconduction de deux ans en deux ans), d'une partie des titres BOIRON qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 31 mai 2007).

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial BOIRON d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années (avec tacite reconduction d'année en année), d'une partie des titres BOIRON qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 19 décembre 2007).

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial BOIRON d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années (avec tacite reconduction d'année en année), d'une partie des titres BOIRON qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 5 décembre 2008).

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial BOIRON d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (avec tacite reconduction pour une période indéterminée), d'une partie des titres BOIRON qu'ils détiennent.

3) Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il convient de noter qu'un droit de vote

double est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. (article 35 des statuts).

- 4) Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers du FCPE actions BOIRON sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale.
- 5) Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- 6) En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe « DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (article L 225-129) » et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital ci-dessus.
- 7) La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

## Recherche et développement

Le projet de Recherche & Développement de BOIRON est d'améliorer et développer l'apport thérapeutique de ses médicaments.

Les programmes de Recherche & Développement poursuivent trois grands objectifs :

- consolider l'évaluation de l'efficacité de médicaments éprouvés dans la pratique, notamment celles des spécialités homéopathiques,
- mettre au point de nouveaux médicaments et tester le potentiel de médicaments existants dans de nouveaux domaines thérapeutiques grâce, en particulier, à une meilleure connaissance du mécanisme d'action du médicament homéopathique,
- démontrer l'intérêt de santé publique de la thérapeutique homéopathique ;

L'équipe de recherche et développement gère actuellement 85 projets de recherche fondamentale, clinique et pharmaco épidémiologique.

### AVANCEES DE L'ANNEE 2008

En 2008, 25 nouveaux projets d'études ont été initiés dont 7 en recherche fondamentale, 17 en recherche médicale et clinique, et 1 en recherche pharmaco épidémiologique.

En recherche fondamentale, les principaux axes de recherches portent sur :

- la compréhension des propriétés physico-chimiques des dilutions infinitésimales dynamisées et de leurs effets biologiques ;

- la mise en évidence de l'action de dilutions infinitésimales dans des modèles de cancérologie, d'infectiologie, d'inflammation et de dépression.

Dans le domaine clinique, les études conduites évaluent l'efficacité de nouveaux médicaments et testent les possibilités de médicaments existants dans de nouveaux domaines, avec pour priorité d'améliorer l'accompagnement des patients atteints de pathologies lourdes.

Dans le domaine pharmaco épidémiologique, quatre études de grande ampleur ont été lancées. La première sur l'évaluation de la place de l'homéopathie dans la pratique médicale en France. Les trois autres études portent sur le rapport coût/efficacité d'une prise en charge homéopathique dans trois groupes de patholo-

gies distincts. Des premiers résultats sont attendus pour 2009. Plusieurs publications devraient avoir lieu ensuite.

En 2008, 9 études ont fait l'objet de publications dont :

- Une étude de recherche fondamentale sur le médicament homéopathique *Gelsemium sempervirens* (Jasmin de Virginie).

*Gelsemium sempervirens* est un médicament homéopathique prescrit pour ses propriétés sédatives, anxiolytiques et analgésiques. Une équipe de chercheurs de l'institut des neurosciences de l'université de Strasbourg (France) a émis l'hypothèse que ce médicament puisse agir en régulant la sécrétion d'allopregnanolone, un neurostéroïde qui produit des effets analgésiques, anxiolytiques et neuroprotecteurs.

Trois dilutions homéopathiques de *Gelsemium sempervirens* et son principe actif majoritaire, la gelsemine, ont été testées sur la biosynthèse de l'allopregnanolone par les cellules nerveuses de la moelle épinière de rats. Il a été montré qu'elles stimulent le taux de synthèse de l'allopregnanolone, de façon statistiquement très significative comparativement au placebo.

Ce travail a été publié en février 2008 dans *Neurosciences*. Il a fait l'objet d'une communication au congrès de la ligue médicale homéopathique internationale, le 20 mai 2008 à Ostende en Belgique.

*Référence : Regulation of neurosteroid allopregnanolone biosynthesis in the rat spinal cord by glycine and the alkaloidal analogs strychnine and gelsemine, Venard C. et al, Neurosciences 153 (2008) 154-161*

- Une nouvelle publication est venue confirmer les travaux sur l'action de dilutions d'histamine sur la dégranulation des basophiles.

*Référence : Confirmation of biological effects of high dilutions. Effects of submolecular concentrations of*

*histamine and 1-, 3- and 4 methylhistamines on human basophil activation.*

*Sainte-Laudy J. et al. Inflammation Research 2008, 57 (suppl 1), p.S01-S02*

- Une nouvelle étude vient approfondir les travaux menés en 2005 et 2006 sur des patients naturellement intoxiqués par l'arsenic et qui démontraient l'action d'*Arsenicum album* en hautes dilutions sur le taux d'anticorps antinucléaires. Cette nouvelle étude évalue l'efficacité de deux dilutions d'*Arsenicum album* (6 et 30 CH) sur l'intoxication induite par des injections répétées d'arsenic chez la souris.

*Référence : Comparative Efficacy of Two Microdoses of a Potentized Homeopathic Drug, Arsenicum Album, to Ameliorate Toxicity Induced by Repeated Sublethal Injections of Arsenic Trioxide in Mice, Pathikrit Banerjee et al., Pathobiology 2008; 75:156-170 DOI: 10.1159/000124976*

- Une étude observationnelle multicentrique a évalué la prise en charge des bouffées de chaleur chez la femme ménopausée par traitement homéopathique en termes de traitement médicamenteux prescrit, d'efficacité et d'impact sur la qualité de vie.

438 patientes, suivies par 99 médecins prescripteurs de médicaments homéopathiques (médecins généralistes et gynécologues) originaires de 8 pays, ont été incluses dans l'étude.

Les résultats de cette étude montrent qu'une prise en charge homéopathique réduit de manière statistiquement significative la fréquence des bouffées de chaleur quotidiennes et la gêne occasionnée par les bouffées de chaleur.

*Référence : Treating hot flushes in menopausal women with homeopathic treatment. Results of an observational study, Homeopathy, 2008, 97(1), 10-15.*

## PRINCIPAUX PROJETS 2009

En 2009, le Groupe a l'ambition d'accroître l'internationalisation des travaux de recherche et développement en renforçant le déploiement de moyens humains et financiers dans les filiales du Groupe et en développant des partenariats avec des organismes de recherche à l'international.

Afin de renforcer nos capacités de recherche pré-clinique, le Groupe a décidé de se doter d'un laboratoire de recherche interne. Ce laboratoire devrait être opérationnel en 2010.

## ORGANISATION

La recherche et développement est organisée autour d'une équipe de 10 personnes dont la mission est d'étudier et construire des projets de recherche à travers notamment la mise en place de partenariats avec des organismes de recherche publics (CNRS, INSERM), des centres universitaires, des centres hospitaliers et des laboratoires privés.

Un partenariat avec l'université de Washington (Seattle), aux Etats-Unis, a été signé en 2008. Un partenariat avec le Centre Léon Bérard à Lyon devrait débuter en 2009.

## DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au total, les dépenses consacrées à la recherche et développement se sont élevées à 6 567 K€, en hausse de 15,1%. Elles ont représenté 1,4% du chiffre d'affaires du Groupe contre 1,3% en 2007.

En 2008, Boiron a bénéficié en France d'un Crédit d'impôt Recherche de 1 831 KEUR.

## Social

### POLITIQUE SOCIALE ET ACCORDS D'ENTREPRISE

#### BOIRON SA

Les contraintes règlementaires et économiques imposées en France n'ont cessé, ces dernières années, de se multiplier.

Le déremboursement d'une grande majorité des préparations magistrales a entraîné une forte diminution de l'activité des 36 établissements régionaux de préparation et de distribution.

Il est donc apparu indispensable de mettre en œuvre une réorganisation.

La volonté du groupe a été d'en limiter le plus possible les conséquences sociales pour les 125 personnes concernées. Il en résultera essentiellement des réaffectations et des modifications de contrat pour une centaine de personnes et une quinzaine de suppression de postes.

Le 27 novembre 2008, le processus d'information consultation du comité central d'entreprise sur le projet de regroupement de l'activité de 5 établissements avec celle de 8 autres en France s'est achevé.

La mise en œuvre de cette réorganisation se déroulera en plusieurs étapes :

- Début 2009, l'activité de l'établissement de Metz a été transférée à Nancy et les deux établissements de Nantes ont été regroupés. D'ici la fin du premier semestre 2009, l'activité d'Amiens sera répartie sur plusieurs sites et les deux établissements de Bordeaux seront réunis.
- Le regroupement des sites de Tours et Orléans interviendra en 2010.

Boiron SA s'est mobilisée pour éviter tout licenciement et a mis délibérément l'accent sur les mesures d'accompagnement à la mobilité interne en créant une mission « un nouvel emploi demain ». Outre les différentes mesures destinées à favoriser les reclassements internes et externes et la mobilité des salariés, Boiron SA a souhaité donner au salarié toutes les opportunités possibles de reclassement. Boiron SA s'est donc engagée à accorder un congé interne de reclassement d'une durée de 4 mois et un congé de reclassement externe d'une durée de 8 mois pouvant aller jusqu'à 10 mois pour les personnes de plus de 45 ans. Pour toutes ces démarches Boiron est accompagnée par un cabinet spécialisé dans le domaine de l'outplacement collectif et disposant d'une infrastructure nationale.

#### HERBAXT

Boiron SA a acquis 51% du capital d'Herbaxt en avril 1990 et les 49% restants en juin 1995. Depuis cinq ans, Herbaxt intervient comme sous-traitant exclusif pour le groupe BOIRON. Les autres contrats de façonnage n'ont pas été renouvelés pour dégager de la capacité de production tout particulièrement pour les nouvelles spécialités du Groupe (Camilia® et Homéoptic®).

Le développement stratégique des produits fabriqués chez Herbaxt, associé au besoin d'optimiser les synergies des sites de production a conduit le groupe à procéder à une Transmission Universelle de Patrimoine à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le site de Montevrain, avec un effectif de 47 personnes devient la quatrième unité de production en France avec Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy et Montrichard.

#### UNDA

En Belgique, l'établissement de distribution de Harzé a été transféré à Bruxelles sans que cela donne lieu à des suppressions d'emploi : les contrats d'intérim ont été interrompus et certains salariés ont été transférés dans d'autres départements.

#### BULGARIE

La filiale de Boiron en Bulgarie, créée en décembre 2008, a repris les effectifs du bureau de promotion de Boiron SA dans ce pays.

### RELATIONS SOCIALES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS (FRANCE)

Les liens étroits entre la performance économique de l'entreprise et l'épanouissement de chaque personne sont développés au quotidien dans les relations humaines et sociales. 32 accords illustrent cette politique sociale, fondée sur la confiance et le dialogue.

Dans cet esprit, un accord de méthode relatif au processus d'élaboration des accords d'entreprise a été signé au cours de l'exercice 2008. Il s'est en particulier appliqué pour la signature d'accords :

- En matière de retraites : accord sur la préparation à la retraite, accord instituant un PERCO (Plan d'Épargne Retraites Collectif) et avenant à l'accord sur la retraite complémentaire et supplémentaire.
- En matière de relations sociales : accord sur la représentation du personnel qui a permis notamment l'organisation pour le renouvellement de toutes les instances représentatives.
- En matière d'intégration des travailleurs handicapés : renouvellement de l'accord existant se fondant sur

3 axes : l'information et la sensibilisation de l'ensemble du personnel Boiron, le recrutement de travailleurs handicapés, les investissements permettant le maintien de l'emploi des travailleurs handicapés.

- En matière de rémunération et de temps de travail : accord relatif au déblocage anticipé de la participation prévu par la loi 2008 sur le pouvoir d'achat.

Dans la continuité de cette volonté de dialogue, une dizaine d'accords seront revus au cours de l'année 2009.

## FORMATION : EVOLUTION, MOBILITE ET ACCOMPAGNEMENT DU SALARIE

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation et de mobilité au sein de l'entreprise qui se traduit par des projets de formation dans 3 grands domaines :

- Culture d'entreprise : connaissance de l'homéopathie et compréhension des mécanismes économiques de l'entreprise
- Renforcement des compétences techniques et pharmaceutiques
- Développement personnel et managérial.

## DONNEES SOCIALES 2008

Les données sociales sont le résultat de la consolidation des données des filiales figurant dans le périmètre du Groupe et comprennent les effectifs du bureau de promotion bulgare. Les effectifs physiques sont exprimés en équivalent temps plein.

## Les effectifs et l'organisation du travail

Au 31 décembre 2008, le Groupe Boiron compte 3 868 salariés, contre 3 851 en 2007, en augmentation de 0,4%.

En France métropolitaine, les effectifs s'élèvent à 2 803 collaborateurs contre 2 799 en 2007.

A ce chiffre s'ajoute le personnel intérimaire, soit 25 personnes au 31 décembre 2008 (en équivalent temps plein).

### Evolution des effectifs totaux

	2007	2008
<b>Total Groupe</b>	<b>3 851</b>	<b>3 868</b>
dont Boiron France	2 766	2 744

Les effectifs du Groupe comprennent 73% de femmes et 27% d'hommes.

Au 31 décembre 2008 le Groupe emploie 95 personnes handicapées ou invalides, ce qui représente 4,14% de l'effectif assujéti.

L'organisation du travail dans le Groupe est la suivante :

### Effectifs par type de contrats

	2008
Contrat à durée indéterminée	3 707
Contrat à durée déterminée	161
<b>TOTAL</b>	<b>3 868</b>

En France, près de 95% des salariés Boiron sont en contrat à durée indéterminée.

## Organisation du temps de travail

	2008
Temps complet	3 121
Temps partiel	747
<b>TOTAL</b>	<b>3 868</b>

Le Groupe applique la durée légale locale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

A ce jour, plusieurs accords d'entreprise ont été signés par Boiron sur la personnalisation du temps de travail et 22% des salariés travaillent à temps partiel.

En 2008, 14 542 heures supplémentaires ont été comptabilisées au niveau du Groupe dont 4 722 en France.

## Licenciements et leurs motifs

Le groupe Boiron peut être amené à décider des licenciements pour faute ou insuffisance professionnelle et se conforme pour cela aux réglementations en vigueur. Les suppressions d'emplois consécutives à des réorganisations se font dans le cadre des procédures de consultation avec les organisations représentatives du personnel.



## Rémunération

### Evolution de la masse salariale, des frais de personnel

(Boiron France)

(en milliers d'euros)	2008	2007
Rémunérations	77 057	78 355
Charges sociales	34 247	33 248
Intéressement et participation	9 133	7 711
Autres avantages sociaux (dont abondements, chèques déjeuner, CE)	4 585	4 268
Indemnités de départ à la retraite	2 297	2 072
APR*	2 620	3 208
Médailles du travail	754	305
<b>Total charges de personnel</b>	<b>130 693</b>	<b>129 167</b>
Charges sociales / Rémunérations	44,4%	42,4%

\* APR : Accord de Préparation à la Retraite (cf. note 2.9 des annexes au comptes consolidés)

### Evolution de la masse salariale, des frais de personnel

(Groupe Boiron)

(en milliers d'euros)	2008	2007
Rémunérations	116 100	117 179
Charges sociales	44 047	42 870
Intéressement et participation	10 292	8 921
Autres avantages sociaux (dont abondements, chèques déjeuner, CE)	5 396	5 136
Indemnités de départ à la retraite	2 344	2 056
APR*	2 620	3 208
Médailles du travail	822	327
TFR Italien	834	957
Pré pensions	(93)	4
Primes d'ancienneté belges	202	0
<b>Total charges de personnel</b>	<b>182 564</b>	<b>180 658</b>
Charges sociales / Rémunérations	37,9%	36,6%

\* APR : Accord de Préparation à la Retraite (cf. note 2.9 des annexes au comptes consolidés)

## Evolutions salariales

### Augmentation globale des salaires

(Boiron France)

	2008	2007
Augmentation générale	4,24%	1,28%
Augmentation individuelle	1,39%	1,31%
<b>Augmentation globale</b>	<b>5,63%</b>	<b>2,59%</b>

La population concernée est celle bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, en équivalent plein temps.

En 2008 les augmentations générales dans le Groupe se situaient entre 1,20% et 7,70% selon les pays et, en particulier, leur taux d'inflation.

## Oeuvres sociales

Le montant des donations versées en faveur du comité d'entreprise de Boiron France s'est élevé à 1 507 K€ en augmentation de +2,2% par rapport à l'année 2007.

## Accidents du travail et absentéisme

Le Groupe a enregistré 82 accidents du travail. Sur 61 accidents du travail (soit un taux de fréquence de 14,93%), survenus en France, le taux de gravité, à savoir le nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées, suite à un accident du travail, était de 0,42% contre 0,31% en 2007.

En France, le taux d'absentéisme s'élève à 7,20%, et se décompose sur les motifs suivants :

	2008
Maladie (a)	78%
Maternité (b)	14%
Accident du Travail et Maladie Professionnelle (c)	6%
Divers (d)	2%
<b>Total des absences</b>	<b>100%</b>

a) maladie avec certificat médical et maladie sans certificat médical  
 b) maternité et paternité  
 c) accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet  
 d) congés sans solde, absences autorisées non rémunérées, absences non autorisées non rémunérées, absences non rémunérées

## SOUS TRAITANCE

Boiron a pour approche d'assurer en interne l'essentiel de ses grands métiers, mais comme tout groupe industriel il est également amené à faire appel à la sous-traitance de fabrication industrielle. Dans ce cadre, et afin de réduire au maximum les risques de pénurie et d'accroître les performances du Groupe en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, les processus d'achats de sous-traitance sont pilotés par la Direction des Achats qui se charge de la sélection des fournisseurs, en étroite collaboration avec les partenaires internes concernés.

Le Groupe a également recours à des achats dans différents autres domaines : recherche et développement (recherche fondamentale, pharmacologique et essais cliniques), matières premières, articles de conditionnement, PLV, distribution, informatique...

## CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

### Sécurité des sites

Les sites de production sont équipés d'un dispositif de détection d'intrusion qui transmet le signal aux agents de sécurité. Ces derniers effectuent également des rondes régulières.

Une astreinte est en place la nuit et les week-ends, en dehors des heures d'ouverture. En cas de problème, une procédure d'alerte est en place pour contacter la Direction Générale.

### Sécurité des travailleurs

La gestion de la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sont réalisées sur 2 niveaux :

- L'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail, gérée au quotidien par les animateurs sécurité des sites de production ainsi que par les membres des différents CHSCT présents dans tous nos établissements français. Cette démarche s'appuie sur la réglementation, sur certains indicateurs, type accidents du travail, sur l'évaluation des risques présentée dans le document unique.
- La mise en conformité aux nouvelles réglementations qui, de par l'ampleur de la démarche, nécessite de fonctionner en équipe projet.

On peut citer les projets en cours suivants :

La mise en conformité à la norme ATEX. Cette norme est la transposition en droit français de la Directive 1999/92/CE. Elle a pour objectif d'améliorer la protection des travailleurs exposés aux ATmosphères Explosives (ATEX). Ces réflexions sont menées en groupes de travail, évolutifs en fonction des secteurs considérés.

La gestion des risques chimiques en application des décrets n°2001-97 du 1<sup>er</sup> février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) et n°2003-1254 du 23 décembre 2003, relatif à la prévention du risque chimique au sens large.

## Informations sur les risques de l'émetteur

Les sites de production BOIRON relèvent de la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Boiron applique donc les prescriptions associées à ce régime de déclaration, ce qui permet de garantir un impact minimisé de l'activité sur l'environnement.

Les problématiques environnementales sont gérées au niveau d'un pôle dédié HSE (Hygiène Sécurité Environnement).

## RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

### Prise en compte de la biodiversité dans l'approvisionnement en souches

La base des médicaments homéopathiques appelée "souche" est d'origine végétale, minérale ou animale. L'approvisionnement en plantes est fait en tenant compte de la préservation du milieu naturel. En effet, les Laboratoires Boiron s'approvisionnent directement auprès d'un réseau d'une centaine de récoltants à travers le monde. Ils mènent des démarches de certification qui attestent d'un mode de production biologique (label AB: non utilisation de produits phytosanitaires, traçabilité des pratiques, biodiversité, ...). Les différents sites de récoltes font l'objet d'audits qualité : toutes les plantes utilisées sont certifiées sans OGM avec, dans certains cas, des certificats nominatifs (soja, maïs) et font l'objet d'une vérification d'absence de contamination radioactive.

Certains des végétaux utilisés (*Hydrastis canadensis* par exemple) sont protégés par la convention de Washington (ou Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction dite CITES) qui a pour objectif de garantir que le commerce des espèces listées ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. L'achat d'un de ces végétaux nécessite une autorisation qui garantit, entre autres, des approvisionnements dans des quantités permettant de préserver l'équilibre naturel des lieux de culture.

Concernant les souches d'origine animale (principalement des insectes ou des sécrétions animales), celles-ci proviennent généralement d'animaux d'élevage avec certification vétérinaire.

## Maîtrise des consommations d'eau & d'énergie

L'essentiel des consommations d'énergie est destiné au traitement de l'air (chauffage, climatisation et hygrométrie des locaux).

La ressource en eau utilisée sur les sites provient du réseau d'eau potable. Les usages de l'eau se répartissent entre la part domestique (les eaux usées domestiques : sanitaires, douches,...) et la part industrielle (les eaux industrielles : process, laveries,...).

## Mesures techniques mises en place à cet effet

En plus des efforts réalisés en termes d'information et de sensibilisation du personnel, certaines mesures techniques ont été mises en place pour réellement baisser les consommations :

### Sites de production Boiron :

- Nettoyage en place (NEP) des machines de production qui consiste à effectuer la phase de lavage en circuit fermé ;
- Arrêt des groupes froids et pompes de recirculation associées la nuit pendant les mi-saisons ;
- Programmation des postes de charge des chariots élévateurs afin que les chargeurs ne consomment pas d'énergie hors période de charge ;
- Réduction des consignes de température des chaudières ;
- Sur le site de Messimy, mise en place d'un système de caloduc pour réchauffer l'air entrant avec l'air sortant.

### Herbaxt :

- Installation (2004) d'une centrale de production de vide centralisée, équipée de pompes sèches à lobes pour supprimer les consommations d'eau liées au fonctionnement des pompes à anneaux liquides.
- Mise en place d'une centrale de production d'eau purifiée utilisant l'osmose inverse et l'électrodéionisation comme principe de traitement d'eau, et revendiquant un taux de recyclage en eau (120 L/h sur 600L/h en moyenne) supérieur au procédé de la double osmose inverse.
- Réglage des CTA avec affinement des paramètres de température dans les ZAC (Zones d'Atmosphère Contrôlée).
- Réduction de la consommation électrique au niveau des CTA, par la réduction de la température, les week-ends (consignes automatiques).
- Amélioration de l'isolation du bâtiment, côté coursive sud, par la pose d'un double vitrage en mars 2007, en plus des films thermiques posés en dernier semestre 2006.

## Données chiffrées

### Consommation en eau en m<sup>3</sup>

	2007	2008
Herbaxt	3 970	3 765
Messimy	37 035	40 210
Montrichard	7 810	7 955
Sainte-Foy-lès-Lyon	23 600	23 225
UNDA	10 260	6 760

### Consommation en électricité en MWh

	2007	2008
Herbaxt	2 050	2 045
Messimy	11 625	12 470
Montrichard	2 030	2 235
Sainte-Foy-lès-Lyon	8 285	7 315
UNDA	1 075	935
Etablissements (37)	9 550	10 260

### Consommation en gaz en MWh

	2007	2008
Messimy	11 560	12 600
Montrichard	1 270	1 485
Sainte-Foy-lès-Lyon	6 385	6 765
UNDA	280	175

L'évolution des consommations a été fonction de l'activité des sites. Les écarts observés chez UNDA sont liés à la fermeture et le réaménagement de certains de ses établissements.

Le réseau d'établissements Boiron France évolue régulièrement de par la fermeture de certains et la création de nouveaux. D'une manière générale, l'ensemble des établissements consomme environ autant d'électricité qu'un site de production, moitié moins d'eau et très peu de gaz (seuls 7 établissements sont équipés).

## Gestions des émissions dans l'air, l'eau et le sol :

### REJETS ATMOSPHÉRIQUES :

#### Emissions sous forme gazeuse :

La fabrication des médicaments homéopathiques n'inclut pas directement d'émission de gaz à effet de serre. Les seules émissions de CO<sub>2</sub> sont celles provenant de la combustion du gaz naturel utilisé pour le chauffage des locaux.

Des vapeurs d'alcool peuvent se former au niveau de la fabrication des teintures mères. Les émissions associées restent cependant à des niveaux très faibles. Des contrôles effectués à l'entrée des reprises d'air au niveau des locaux concernés ont en effet montré que la teneur en alcool ne dépasse pas 1 mg/Nm<sup>3</sup>, soit une concentration en Composés Organiques Volatils (COV) non significative.

Ces valeurs sont bien inférieures aux valeurs limites d'émissions fixées par la réglementation en vigueur<sup>1</sup>.

#### Emissions sous forme particulaire :

Des particules de sucre et de lactose, essentiellement, sont générées lors des opérations d'ajout de matières premières sous forme de poudre dans divers équipements de fabrication sous extraction d'air. Elles sont canalisées et retenues par des filtres. Les dispositifs de filtration en place permettent d'assurer un faible niveau de concentration de poussières dans l'atmosphère (< 10 mg/Nm<sup>3</sup>) et de rester largement en deçà de la valeur fixée<sup>2</sup>.

### REJETS AQUEUX :

Les 3 sites de production français (Messimy, Montrichard, Sainte-Foy-lès-Lyon) sont chacun régis par une convention de rejet d'eau, propre au site. Cette

convention est un engagement entre l'industriel, la commune et la station d'épuration pour remédier aux pollutions industrielles et assurer en aval du rejet une maîtrise du traitement des effluents acheminés vers la station d'épuration la plus proche. Différents paramètres doivent être suivis selon les termes de la convention pour pouvoir agir en cas de dépassement des seuils autorisés. Ces valeurs seuils dépendent des contraintes de la station d'épuration qui prend en charge les effluents et de ses capacités de traitement.

Quel que soit le site Boiron, les pollutions anormales entraînent la recherche de leurs origines ainsi que de solutions correctrices adaptées. Cela donne également lieu à des pénalités financières.

Afin de limiter les pollutions sur les eaux industrielles, différents ouvrages sont en place sur le site de Messimy : des bacs de dégraissage, un bassin d'homogénéisation et un bassin de neutralisation. Des filtres sont également mis en place pour capter les Matières en Suspension.

Le site de Messimy est soumis à l'auto surveillance et dispose d'une chaîne de mesure (prélèvement, conservation, analyse et exploitation).

Un bassin enterré est également mis en place pour récupérer les eaux sucrées du service dragées où sont produites les granules et globules neutres utilisés pour la production des tubes et doses. Ces eaux sont prises en charge par un prestataire privé qui l'épand sur les champs et s'en sert comme fertilisant.

De manière à protéger les réseaux d'eau pluviale, des tapis obturateurs sont placés sur les grilles d'égout lors des opérations de dépotage d'alcool. De plus, afin de gérer un épandage accidentel éventuel, les réseaux des sites de production sont équipés d'obturateurs.

### POLLUTION DES SOLS :

D'une manière générale, le stockage des produits à risque est réalisé sur rétention (local entier, armoires, bacs). Dans le cadre du projet de gestion des risques chimiques, cet aspect est pris en compte et une sensibilisation sur ce sujet est effectuée.

### GESTION DES DÉCHETS :

Il existe différentes filières de traitement des déchets : valorisation matière (recyclage, compostage, réutilisation,...), valorisation énergétique (incinération,...) et enfouissement. La recherche de filières de traitement plus adaptées pour les déchets est un compromis entre les paramètres législatifs, financiers, humains et techniques.

La gestion des déchets au sein d'une entreprise est en perpétuelle évolution. Elle nécessite la participation de tous. Au sein des Laboratoires Boiron le tri fait partie intégrante du quotidien des salariés et fait appel à une logistique bien menée. Le matériel en place permet d'optimiser les transports pour l'évacuation des déchets. Pour maintenir cette démarche de valorisation, la sensibilisation des personnes est très importante pour que chacun mesure l'impact et l'importance de sa contribution et continue ses efforts. Elle passe par des supports de communication.

1) Arrêté du 2 février 1998 modifié "relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation".

2) Pour les poussières, si le flux est inférieur ou égal à 1 kg/h, la valeur limite de concentration est de 100 mg/Nm<sup>3</sup>.

### Evolution des quantités de déchets produits par les sites de Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard, Herbaxt et Unda

	2007	2008
Valorisation matière (en tonnes)	870	1 270
Valorisation énergétique (en tonnes)	465	390
Enfouissement (en tonnes)	562	460
<b>Total (en tonnes)</b>	<b>1 897</b>	<b>2 120</b>
Taux de valorisation (en %)	70	78

Les écarts observés entre 2007 et 2008 sont dus à une augmentation de la production et à l'implantation de nouvelles machines sur les parcs d'activité.

#### REACH :

L'année 2008 a été marquée par la phase de pré enregistrement du règlement Reach - Règlement (CE) no 1907-2006. Boiron a donc entrepris la démarche qui a consisté en l'identification des substances concernées et le statut associé des Laboratoires Boiron (fabricant, importateur ou utilisateur en aval). Boiron a ensuite procédé au pré enregistrement des substances concernées (une seule) et s'est rapproché de ses fournisseurs afin de s'assurer qu'eux-mêmes se conforment à cette nouvelle réglementation.

#### ASSURANCES

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile articulé autour d'une police principale AXA et d'une assurance de deuxième ligne qui couvre son activité et celle de ses entités dans le monde entier à hauteur d'un plafond cumulé de 30 millions d'euros. Les filiales internationales de plein exercice, disposent, en outre, de polices Responsabilité Civile première ligne locales souscrites auprès de la compagnie AXA.

Les biens sont garantis par une police Patrimoine qui couvre tant les dommages directs subis par les biens que les pertes d'exploitation consécutives. Des inspecteurs de la compagnie auprès de laquelle a été souscrite la police Patrimoine visitent régulièrement nos sites industriels et sont associés à la politique de prévention des risques mise en œuvre par la Direction de l'Organisation et des Méthodes du Groupe. Le montant des primes d'assurance acquittées par le Groupe en 2008 s'est élevé à 2 812 milliers d'euros, en progression de 8,0% par rapport à 2007 (2 603 milliers d'euros).

#### GESTION DES RISQUES DE MARCHE ET DE LIQUIDITE

L'annexe aux comptes consolidés intègre désormais une note complète sur la Gestion des risques et instruments financiers. Cette note figure en page 77 du présent document de référence.

#### LITIGES EN COURS

Les actions contentieuses ou litiges significatifs (d'un impact potentiel supérieur à 500 K€ ou supérieur à 10% du résultat net de chaque société) sont détaillées ci-après :

##### FRANCE : Litiges et risques antérieurs à 2008

###### Taxe sur les ventes directes

La société BOIRON France a formé le 30 décembre 2002 un pourvoi devant la Cour de Cassation pour obtenir l'annulation de son assujettissement à la taxe additionnelle sur les ventes directes et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société a comptabilisé en charges les sommes dont elle réclame la restitution pour un montant de 9 959 milliers d'euros au titre des exercices 1998 à 2001, et n'a pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Ce pourvoi a été formé à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon, le 29 octobre 2002, qui avait notamment considéré que la taxe additionnelle sur les ventes directes ne constituait pas une aide d'Etat, au sens de l'article 92 du Traité CE (devenu après modification, article 87 CE).

Par arrêt en date du 14 décembre 2004, la Cour de Cassation a décidé de poser deux questions préjudicielles à la Cour de Justice des Communautés Européennes (C.J.C.E.), située à Luxembourg.

La première concerne le principe de la restitution de la contribution qualifiée d'aide d'Etat, et la seconde, la charge de la preuve. Dans l'attente des réponses de la C.J.C.E., la Cour de Cassation sursoit à statuer sur ce pourvoi.

L'audience de notre affaire référencée C-526/04 s'est déroulée devant la C.J.C.E. le 13 octobre 2005.

La Cour a rendu publique sa position dans son arrêt du 7 septembre 2006.

- Pour la première question, la Cour a tranché en faveur de notre laboratoire en estimant qu'il est en droit de demander à l'URSSAF le remboursement d'une partie des sommes versées au titre de la TVD correspondant à l'avantage économique injustement obtenu par les grossistes répartiteurs.
- Pour la seconde question, la Cour a jugé que les règles du droit français qui prévoient que la charge de la preuve incombe en droit français au demandeur, en l'occurrence, BOIRON, ne rendent pas impossible ledit remboursement.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 26 juin 2007, tirant toutes les conséquences de l'arrêt de la C.J.C.E, tant sur le fond que sur les modalités de la preuve, a cassé et annulé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon rendu le 29 octobre 2002 qui nous était défavorable.

Notre affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Versailles. L'audience des plaidoiries a été fixée au jeudi 10 septembre 2009.



En parallèle, les Laboratoires DOLISOS avaient introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Haute Garonne afin d'obtenir notamment l'annulation de leur assujettissement à la TVD visée à l'article L.245-6-1 du CSS. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élèvent à 2 866 milliers d'euros ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

La société Dolisos a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par un jugement en date du 3 septembre 2004.

Cette dernière a décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Toulouse.

La Cour d'Appel de Toulouse a décidé de prononcer un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui concerne le premier contentieux sur la TVD, évoqué ci-dessus et qui opposait déjà notre société à l'URSSAF.

#### **Litige avec le Fonds d'Intervention et de Régulation du Marché du Sucre (F.I.R.S.)**

La société BOIRON France a introduit des recours devant le Tribunal Administratif de Lyon contre les décisions prises par l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures - ONIGC (anciennement FIRS - Fonds d'Intervention et de Régulation du Sucre), refusant la qualité de produits pharmaceutiques à ses médicaments homéopathiques unitaires. La société demande l'annulation de ces décisions et le bénéfice des avantages accordés aux entreprises utilisant du sucre dans leurs fabrications industrielles. Aucun produit à recevoir n'a été enregistré à ce titre. Le Tribunal Administratif de Lyon a rejeté l'ensemble des recours de la société BOIRON France. Notre société a interjeté appel de ces décisions.

Par différents arrêts rendus les 24 mai et 30 octobre 2007, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a infirmé les jugements rendus en première instance. La Cour a également annulé les décisions de règlement à l'ONIGC et l'a condamné à verser à notre société 300 Euros par arrêt, soit un total de 4 200 euros (14 arrêts).

L'ONIGC a déposé des pourvois devant le Conseil d'Etat, demandant l'annulation des 14 arrêts de la Cour Administrative de Lyon. Par décisions en date des 29 août et 19 septembre 2008, le Conseil d'Etat a rejeté l'ensemble des requêtes de l'ONIGC. En conséquence, les décisions rendues par la Cour Administrative d'Appel de Lyon sont devenues définitives.

#### **Contentieux avec l'URSSAF**

L'URSSAF de Lyon a effectué un contrôle sur les taxes spécifiques à l'industrie pharmaceutique qui s'est clos le 26 juillet 2005.

Les inspecteurs de l'URSSAF ont adressé, à cette date, une lettre d'observations relevant un chef de redressement au titre de la taxe sur les ventes directes (TVD) visée à l'article L. 245-6-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Une mise en demeure a été notifiée par l'URSSAF à notre société le 26 décembre 2005 pour un montant de 822 143 euros en contributions et 82 213 euros en intérêts de retard. Les sommes ainsi réclamées font l'objet d'une provision.

Par lettre du 25 janvier 2006, notre société a formé un recours gracieux à l'encontre de ce redressement à la Commission de Recours Amiable de l'URSSAF de Lyon.

Suite à l'arrêt rendu par la C.J.C.E le 7 septembre 2006 dans le contentieux précité qui peut avoir des inciden-

ces sur la légalité même de la TVD, les parties ont convenu de suspendre l'examen de ce recours dans l'attente du règlement définitif du premier contentieux qui oppose déjà notre société à l'URSSAF.

#### **FRANCE ET BELGIQUE :**

##### **Litige Ce.M.O.N**

Depuis 2004, la société Ce.M.O.N., distributeur en Italie des produits de notre filiale belge UNDA, a engagé de nombreuses procédures contentieuses afin de s'opposer au renforcement de la participation de BOIRON dans UNDA et à la fusion avec la société LPH DOLISOS et ainsi tenter de renégocier à son avantage ses contrats commerciaux. La société Ce.M.O.N. a été déboutée de ses demandes dans les neuf premières procédures devant des juridictions ordinaires belges.

La dernière procédure, introduite devant un tribunal arbitral, a donné lieu le 29 janvier 2009 à une sentence, condamnant les sociétés holdings dont les actions ont été cédées, leur vendeur ainsi que les sociétés BOIRON Belgium et BOIRON SA, au paiement à la société Ce.M.O.N. d'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€ incluant le remboursement des frais d'avocat et d'arbitrage.

Le groupe BOIRON estime devoir, à part égale avec le vendeur, prendre en charge le paiement de l'indemnité. Les parties ayant été condamnées solidairement ou l'une à défaut de l'autre et chacune pour le tout, une provision du montant total de l'indemnité a été passée dans les comptes du groupe (dont 850 K€ dans les comptes de la société UNDA et 2 550 K€ chez BOIRON SA), sans attendre le résultat des recours engagés contre le vendeur.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 11 mars 2009.

# Comptes consolidés

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
<b>Chiffre d'affaires</b>	23	<b>466 707</b>	<b>434 294</b>
Autres produits de l'activité	23	187	177
Coûts de production industrielle		(99 608)	(90 339)
Coûts de préparation et distribution		(135 336)	(139 393)
Coûts de promotion		(108 202)	(98 797)
Coûts de recherche	26	(6 567)	(5 706)
Coûts des affaires réglementaires		(4 731)	(3 982)
Coûts des fonctions support		(55 049)	(52 992)
Autres produits opérationnels	27	4 765	2 358
Autres charges opérationnelles	27	(4 980)	(933)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>57 186</b>	<b>44 687</b>
Produits de placement et charges de financement	22	1 867	185
Produits de placement		2 234	1 097
Charges de financement		(367)	(912)
Autres produits et charges financiers	22	1 429	(381)
Autres produits financiers		1 461	22
Autres charges financières		(32)	(403)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées		0	0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>60 482</b>	<b>44 491</b>
Impôts sur les résultats	28	(21 298)	(17 334)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>39 184</b>	<b>27 157</b>
Résultat net (part des minoritaires)		25	27
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	29	<b>39 159</b>	<b>27 130</b>
Résultat par action (a)	29	1,80 EUR	1,25 EUR

(a) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action

## BILAN CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Notes	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Actifs non courants</b>		<b>235 954</b>	<b>226 792</b>
Goodwill	6	89 812	89 749
Immobilisations incorporelles	7	13 101	9 593
Immobilisations corporelles	8	113 091	107 551
Immobilisations financières	9	1 730	1 583
Autres actifs non courants	13	542	622
Impôts différés actifs	28	17 678	17 694
<b>Actifs courants</b>		<b>227 389</b>	<b>201 598</b>
Immobilisations corporelles destinées à être cédées	10	872	1 435
Stocks et en-cours	11	48 005	48 228
Clients et comptes rattachés	12	81 741	72 466
Autres actifs courants	13	21 023	24 471
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	75 748	54 998
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>463 343</b>	<b>428 390</b>
<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)			
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>		<b>271 143</b>	<b>249 605</b>
<b>Capital</b>	16	<b>21 948</b>	<b>22 006</b>
Primes		79 876	79 876
Réserves et résultat consolidés		169 319	147 723
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>344</b>	<b>338</b>
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>271 487</b>	<b>249 943</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>60 349</b>	<b>62 164</b>
Emprunts et dettes financières non courants	17	1 554	1 639
Engagements sociaux	18	51 573	52 276
Provisions non courantes	19	2 191	2 262
Autres passifs non courants	21	3 535	4 301
Impôts différés passifs	28	1 496	1 686
<b>Passifs courants</b>		<b>131 507</b>	<b>116 283</b>
Passifs destinés à être cédés	10	0	142
Emprunts et dettes financières courants	17	2 135	7 443
Provisions courantes	19	14 211	7 400
Fournisseurs et comptes rattachés	20	44 669	44 107
Impôts à payer	21	15 059	3 173
Autres passifs courants	21	55 433	54 018
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>463 343</b>	<b>428 390</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES</b>	<b>65 479</b>	<b>56 662</b>
Résultat net - part du groupe	39 159	27 130
Amortissements et provisions (hors actifs courants)	24 529	17 637
Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs)	(1 542)	(800)
Marge brute d'autofinancement des sociétés consolidées après coût d'endettement financier net et impôt	62 146	43 967
Produits de placement et charges de financement (1)	(1 867)	(184)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	21 298	17 334
Dividendes reçus des entreprises associées	0	0
<b>Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt</b>	<b>81 577</b>	<b>61 117</b>
Impôt versé / remboursement d'impôt	(4 326)	(3 609)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement, dont :</b>	<b>(11 772)</b>	<b>(846)</b>
Variation des stocks et en-cours	(343)	(1 161)
Variation des créances opérationnelles courantes	(12 943)	(8 918)
Variation des dettes opérationnelles courantes	1 514	9 233
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(24 100)</b>	<b>(18 430)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 702)	(16 391)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(5 563)	(3 724)
Cessions d'immobilisations corporelles	4 172	1 538
Cessions d'immobilisations incorporelles	3	42
Subventions d'investissements encaissées	0	0
Acquisitions des immobilisations financières	(133)	(154)
Cessions des immobilisations financières	124	230
Incidence des variations de périmètre - acquisitions	(1)	29
Incidence des variations de périmètre - cessions	0	0
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(16 573)</b>	<b>(22 077)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(11 951)	(6 584)
Diminution de capital, primes et réserves	(34)	(74)
Rachat d'actions propres	(4 024)	0
Cession d'actions propres	0	0
Emission d'emprunts	993	290
Remboursement d'emprunts	(3 410)	(15 352)
Intérêts versés (1)	(381)	(1 452)
Produits de placement encaissés (1)	2 234	1 095
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>24 806</b>	<b>16 155</b>
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères	(591)	59
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>50 297</b>	<b>34 083</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>74 512</b>	<b>50 297</b>
<b>Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt :</b>		
- par action	<b>3,75 EUR</b>	<b>2,81 EUR</b>
- en % du chiffre d'affaires	<b>17,5%</b>	<b>14,1%</b>

(1) Des reclassements ont été effectués sur la présentation du tableau de flux de trésorerie consolidé, ils sont détaillés en note 2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Avant affectation du résultat (en milliers d'euros)	Nombre d'actions <sup>(1)</sup>	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées <sup>(2)</sup>	Actions d'auto- contrôle	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>21 904 989</b>	<b>22 006</b>	<b>79 853</b>	<b>132 376</b>	<b>(1 757)</b>	<b>(2 573)</b>	<b>229 905</b>	<b>181</b>	<b>230 086</b>
<b>Variation de capital et réserves</b>	<b>(15 901)</b>			<b>11</b>	<b>(274)</b>		<b>(263)</b>		<b>(263)</b>
<b>Dividendes versés</b>				<b>(6 584)</b>			<b>(6 584)</b>	<b>(17)</b>	<b>(6 601)</b>
Résultat de l'exercice				27 130			27 130	27	27 157
<b>Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en résultat</b>				<b>27 130</b>			<b>27 130</b>	<b>27</b>	<b>27 157</b>
Ecart de conversion						(636)	(636)		(636)
Variations de périmètre et autres mouvements			23	30			53	147	200
<b>Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres</b>			<b>23</b>	<b>30</b>		<b>(636)</b>	<b>(583)</b>	<b>147</b>	<b>(436)</b>
<b>Total des produits et charges de l'exercice</b>			<b>23</b>	<b>27 160</b>		<b>(636)</b>	<b>26 547</b>	<b>174</b>	<b>26 721</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>21 889 088</b>	<b>22 006</b>	<b>79 876</b>	<b>152 963</b>	<b>(2 031)</b>	<b>(3 209)</b>	<b>249 605</b>	<b>338</b>	<b>249 943</b>
<b>Variation de capital et réserves</b>	<b>(206 936)</b>	<b>(58)</b>		<b>(870)</b>	<b>(2 949)</b>		<b>(3 877)</b>		<b>(3 877)</b>
<b>Dividendes versés</b>				<b>(11 951)</b>			<b>(11 951)</b>	<b>(17)</b>	<b>(11 968)</b>
Résultat de l'exercice				39 159			39 159	25	39 184
<b>Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en résultat</b>				<b>39 159</b>			<b>39 159</b>	<b>25</b>	<b>39 184</b>
Ecart de conversion						(1 784)	(1 784)		(1 784)
Variations de périmètre et autres mouvements				(9)			(9)	(2)	(11)
<b>Total des produits et charges de l'exercice directement reconnus en capitaux propres</b>				<b>(9)</b>		<b>(1 784)</b>	<b>(1 793)</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 795)</b>
<b>Total des produits et charges de l'exercice</b>				<b>39 150</b>		<b>(1 784)</b>	<b>37 366</b>	<b>23</b>	<b>37 389</b>
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>21 682 152</b>	<b>21 948</b>	<b>79 876</b>	<b>179 292</b>	<b>(4 980)</b>	<b>(4 993)</b>	<b>271 143</b>	<b>344</b>	<b>271 487</b>

(1) nombre d'actions après élimination des actions propres - le nombre d'actions total est décrit en annexe ;

(2) dont 89 380 K€ d'autres réserves et report à nouveau et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de la société mère Boiron France au 31 décembre 2008.

## Annexes aux comptes consolidés 2008

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2009.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2009.

### Présentation de l'entreprise

Boiron SA, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, créée en 1932. Son activité principale est la fabrication et commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 20, rue de la Libération, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon, France.

Boiron SA et ses filiales comptent 3 602 employés en France et à l'étranger.

L'action Boiron est cotée sur « Eurolist » d'Euronext Paris (segment NextPrime).

### NOTE 1 : PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en France, une franchise de 0,50 € s'applique à tous les médicaments remboursables dans la limite de 50 € par assuré social.
- La loi Chatel du 3 janvier 2008, visant à développer la concurrence entre distributeurs au service des consommateurs, a conduit Boiron à adapter les relations commerciales avec ses clients en France.
- Le 15 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,55 € par action au titre des résultats 2007.
- Boiron a remboursé, le 30 juin 2008, à l'échéance contractuelle, le solde du compte courant (2 000 K€) à Pierre Fabre SA.
- En octobre 2008, prenant la mesure des conséquences du déremboursement d'une grande majorité des préparations magistrales sur l'activité des 36 établissements de préparation et distribution, Boiron a annoncé le regroupement en France de 5 établissements avec 8 autres.
- Le processus d'information consultation du comité central d'entreprise sur le projet s'est achevé fin novembre. La mise en œuvre de cette réorganisation se déroulera en plusieurs étapes :
  - Début 2009, l'activité de l'établissement de Metz a été transférée à Nancy et les deux établissements de Nantes ont été regroupés. D'ici la fin du premier semestre 2009, l'activité d'Amiens sera répartie sur plusieurs sites et les deux établissements de Bordeaux seront réunis.
  - Le regroupement des sites de Tours et Orléans interviendra en 2010.
- Boiron a racheté, au cours de l'exercice, 213 038 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.
- En Belgique, l'activité de distribution du site d'Harzé a été transférée à Bruxelles. Dans le même temps, les travaux d'extension du futur siège social et de l'établissement de distribution ont été réalisés à Bruxelles. Harzé demeure l'un des cinq sites de production du Groupe.
- En France et en Belgique, dans le cadre du règlement d'un litige avec un partenaire commercial une provision de 3 400 K€ a été constatée. Elle correspond au montant de l'indemnité fixée par le tribunal arbitral dans sa décision de janvier 2009.
- Depuis le 8 juillet 2008, Boiron Russie commercialise ses principales spécialités sur le territoire russe, via sa propre filiale Boiron OOO, localisée à Moscou.
- Afin d'accompagner son développement en Bulgarie, le Groupe a créé à Sofia en décembre 2008 une filiale.



## NOTE 2 : METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe Boiron au 31 décembre 2008 ont été préparés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2008 (amendement IAS 39 et IFRS 7 «Reclassement des actifs financiers», IFRIC 11 «Actions propres et transactions intragroupes») n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe Boiron.

Le Groupe Boiron a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses capitaux propres. La norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels», dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices postérieurs au 31 décembre 2008 ne devrait avoir d'impact que sur l'information sectorielle donnée en annexe.

La société n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire en 2008 et non encore adoptées au niveau européen. Elle ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

### 2.1 Utilisation d'estimations et hypothèses

Le Groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les goodwill (note 6) ;
- les engagements sociaux (note 18) ;
- les provisions (note 19).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

La crise économique et financière accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

### 2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés placées sous le contrôle (direct ou indirect) de Boiron sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe dès lors que le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale, et il est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3 de l'annexe.

Les transactions entre les sociétés consolidées du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne,...) sont éliminées.

### 2.3 Méthodes de conversion en monnaies étrangères

#### 2.3.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges (en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée). Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de transaction.

### 2.3.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan, autres que les éléments des capitaux des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres sont inclus dans la rubrique «écarts de conversion».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

## 2.4 Actifs non courants

### 2.4.1. Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, pour les acquisitions réalisées depuis la transition aux IFRS. Dans le cadre du bilan de transition, le Groupe avait pris l'option de figer les goodwill existant à cette date et de compenser les valeurs brutes et amortissements.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie

(UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La définition des UGT et le choix des UGT retenues par Boiron sont définies en notes 2.5 et 2.13.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'UGT correspondante, en fonction des synergies attendues par le Groupe. Les pays ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat en autres produits opérationnels au cours de l'exercice d'acquisition.

Dans le cas d'achat de titres complémentaires à des minoritaires d'une entité déjà contrôlée et consolidée, le Groupe opte pour le calcul du goodwill par rapport à la quote-part de la valeur comptable consolidée acquise. Aucun ajustement supplémentaire de juste valeur par rapport à l'acquisition initiale n'est enregistré.

Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.5. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel, en fonction de l'événement à l'origine de la dépréciation.

### 2.4.2. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit

contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie non définie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture conformément à la norme IAS 36. Il n'existe pas dans le Groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du Groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition : il s'agit pour l'essentiel de logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée, qui varie de 1 à 5 ans.

Les brevets acquis par le Groupe sont amortis sur 20 ans.

Les marques développées en interne ainsi que les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, ne remplissant pas les critères d'activation. Les marques en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe.

Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui ne répondent pas aux critères d'activation d'IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Le crédit d'impôt recherche associé à ces dépenses de recherche est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat, et présenté en autres produits opérationnels.

Les actifs incorporels développés en interne concernent essentiellement des logiciels.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

### 2.4.3. Immobilisations corporelles

#### COMPTABILISATION

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Dans ce cas, ils sont présentés à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre frais financiers et remboursement de la dette. La dette est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat.

L'actif est amorti en fonction des règles d'amortissement de la catégorie d'actif correspondant, ou sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat, si le Groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le Groupe.

#### AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le Groupe.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau, le matériel informatique ;
- 8 à 12 ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers ;
- 30 ans pour les constructions.

Les biens financés par crédit bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

#### 2.4.4. Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment la part non courante de prêts et créances rattachées ou non aux participations et la partie « restricted cash » des contrats de liquidités liés au rachat d'actions propres (note 2.8).

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité ou le remboursement attendu est inférieure à leur valeur comptable, selon les modalités définies en note 2.9.3.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs non courants s'entendent à plus d'un an.

### 2.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultats et donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les goodwill et les autres actifs incorporels, dont la durée de vie n'est pas déterminée, font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du Besoin en Fonds de Roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses (hypothèses actuarielles, ...).

## 2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif

réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

## 2.7 Actifs courants

### 2.7.1. Actifs destinés à être cédés et abandons d'activité

Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

Les actifs ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

### 2.7.2. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.
- La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
- Les produits fabriqués sont valorisés au coût de pro-

duction comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

- Les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une provision pour perte de valeur est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation des produits.

### 2.7.3. Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

### CRÉANCES COMMERCIALES (CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS)

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Cette juste valeur peut prendre en compte un effet d'actualisation lorsque l'ancienneté des créances est supérieure à un an. L'écart entre la juste valeur et le montant comptabilisé au bilan est imputé en compte de résultat.

Une perte de valeur est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critè-

res tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

## 2.8 Capitaux propres consolidés et actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions et des contrats de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les mouvements éventuels de perte de valeur et le résultat de cession des actions propres sont imputés sur les capitaux propres.

## 2.9 Passifs non courants et courants

### 2.9.1 Engagements sociaux

Les salariés du Groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du Groupe Boiron bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail...), d'avantages postérieurs à l'emploi

(indemnités de départ à la retraite, retraite du régime de la Sécurité Sociale et retraites complémentaires) et d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Le Groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

#### 2.9.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du Groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

#### 2.9.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

##### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du Groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

##### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont décrites en note 18.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

### Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor pour les avantages postérieurs à l'emploi : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active probable des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

### Coût des services passés

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime, est comptabilisé en résultat, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du régime ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

### Informations complémentaires sur les engagements

Lorsque les engagements sont pré-financés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

### Les avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises portent sur les engagements suivants :

#### Indemnités de Départ à la Retraite

Ces indemnités concernent Boiron France, Boiron Caraïbes, Herbaxt et Boiron Océan Indien.

Les lois de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 et 2008 ont rendu impossible le départ en retraite du salarié à l'initiative de l'employeur à compter de l'année 2010 et ont rendu plus coûteux le départ à l'initiative de l'employeur pour 2009. En l'absence de précisions suffisantes des textes comptables pour distinguer, dans cette situation, un changement de plan et un changement d'hypothèses actuarielles, le Groupe a décidé de traiter cette évolution législative comme un changement de régime (cf. note 18.2) ; conformément à l'option ouverte par IAS 19 en matière de modification de régime, l'incidence de ces nouvelles mesures sur le montant de l'Indemnité de Départ à la Retraite est ainsi comptabilisée en résultat sur la durée résiduelle d'activité probable (coût des services passés).

La loi de financement pour la Sécurité Sociale pour 2009 qui rend impossible le départ en retraite du salarié à l'initiative de son employeur avant 70 ans ainsi que l'Accord National

Interprofessionnel (ANI) qui est susceptible de renchérir le coût de départ en retraite du salarié sont sans incidence sur l'évaluation des engagements sociaux du Groupe.

#### Accord de Préparation à la Retraite

Les principales modalités sont les suivantes :

- chaque salarié Boiron France bénéficie d'un capital temps préparation à la retraite, fonction de son ancienneté, à prendre avant son départ ;
- les heures capitalisées sont payées et non travaillées sur la base de modalités de réduction fixées d'un commun accord entre le bénéficiaire et son chef de service ;
- le bénéficiaire renonce à l'exercice d'une activité rémunérée pendant son temps de non-travail. En fixant les modalités de sa réduction progressive de travail entre la date de début de préparation à la retraite et la date de départ à la retraite, l'entreprise dispose d'une meilleure visibilité pour assurer les prévisions d'emplois.

Cet accord d'entreprise, renégocié le 13 mars 2008 prévoit l'aménagement suivant du capital temps :

Pour les salariés nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1962, le capital temps de préparation à la retraite est désormais de 63 heures par année de présence dans la limite de 1 638 heures contre 70 heures et un plafond de 1 820 heures précédemment.

Les salariés nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1962 auront un capital temps égal à celui qu'ils auraient eu en application de l'ancien accord, dans les limites fixées par cet accord (2 028 heures maximum pour les salariés nés avant 1953, 1 820 heures au maximum pour les salariés nés entre 1953 et 1961), et diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.

Cette modification a été traitée comptablement comme un changement de régime, conformément à l'IAS 19, et la société a mis à jour les principales hypothèses actuarielles (cf. note 18.2.3).

Parallèlement, un régime à cotisations définies (PERCO) a été instauré.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

Conformément à IAS 19, les engagements sociaux au titre des indemnités de fin de carrière et d'accord de préparation à la retraite sont calculés d'après les droits cumulés à la clôture selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise. Ils ne sont pas déterminés au prorata de l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice par rapport à l'ancienneté totale à l'âge du départ.

### Les avantages postérieurs à l'emploi des sociétés italiennes portent sur les engagements suivants :

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants. Les avances versées aux salariés sont constatées en autres actifs non courants. La charge annuelle relative à la variation de ces droits figure sur la ligne charges de personnel au compte de résultat.

### Les avantages postérieurs à l'emploi des sociétés belges portent sur les engagements suivants :

L'accès à la pré pension permet au travailleur âgé de 58 ans ou plus de bénéficier en plus de ses allocations



chômage et jusqu'à l'âge de la retraite d'une indemnité complémentaire de pré pension à la charge de l'employeur. Le salarié doit avoir été licencié (sauf pour motif grave), par une entreprise membre d'une convention collective belge et remplir les conditions d'ancienneté.

### 2.9.1.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF) ne met pas en évidence de surcoûts significatifs probables pour le Groupe. Le montant du passif éventuel lié aux heures cumulées théoriques est donné pour information en annexe.

### 2.9.1.4 Autres avantages à long terme

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) et les gratifications accordées par Boiron Espagne et par UNDA.

Un actuariaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée des obligations ainsi évaluée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux avantages à long terme (médailles du travail, gratifications) sont immédiatement comptabilisés en résultat.

### BOIRON FRANCE ET BOIRON CARAÏBES

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s)

médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de 20, 30, 35 et 40 années de travail, sous condition d'une durée minimum de 15 années d'ancienneté.

### BOIRON ESPAGNE

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés au bout de 20 ans d'ancienneté, puis un mois supplémentaire tous les 5 ans.

### UNDA

Une gratification est versée aux salariés et est égale à :

- 250 euros au bout de 15 ans d'ancienneté ;
- 500 euros au bout de 20 ans d'ancienneté ;
- un mois de salaire au bout de 25 ans d'ancienneté, puis un mois supplémentaire tous les 5 ans jusqu'à 35 ans.

### 2.9.2 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment des emprunts de financement de crédit bail et de participation des salariés.

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements ;
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.9.3 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une esti-

mation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, notamment pour retour de marchandises. Ces dernières sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels ;
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures ;
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

### 2.9.4 Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

Les fournisseurs et autres passifs sont évalués au coût.

### 2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan IFRS. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- **Placements détenus jusqu'à l'échéance** : le Groupe Boiron ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition,
- **Actifs désignés en tant que «juste valeur par le résultat»** : cette rubrique concerne, dans le cas du Groupe Boiron, les placements de trésorerie (cf. note 2.7), dont les variations de juste valeur sont constatées en résultat.
- **Actifs et passifs constatés au coût ou au coût amorti** : cette rubrique comprend essentiellement les dépôts et cautionnements, prêts au personnel, créances clients (cf. note 2.7), dettes fournisseurs, et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, ou au coût amorti (cf. note 2.9.2), et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur.
- **Actifs disponibles à la vente** : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes, en pratique les titres de sociétés non consolidées et non cotées, dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable (cf. note 2.4.4). Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité, estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

- **Instruments dérivés** : le Groupe est amené à utiliser des instruments financiers de couverture des risques afin de limiter son exposition à ceux-ci. Il s'agit essentiellement d'instruments de couverture de change tels que les options de change et les opérations à terme. L'essentiel des encours à la clôture couvre des flux futurs.

Le Groupe n'ayant pas mis en place la documentation permettant de démontrer l'efficacité de ces couvertures, la contrepartie des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est constatée directement en résultat, et les instruments dérivés sont présentés en fonction de leur montant (débitaire ou créditeur) parmi les autres actifs courants ou parmi les autres passifs courants (cf. note 2.11.3).

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie est donné en note 22 de l'annexe.

## 2.11 Compte de résultat

### 2.11.1 Produits de l'activité

Conformément à la norme IAS 18, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes ;
- avoirs ;
- escomptes ;
- accords de coopération commerciale.

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de biens sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des services. Ces produits, enregistrés en autres produits de l'activité, restent marginaux.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels.

### 2.11.2 Résultat opérationnel

A compter de 2008, le Résultat Opérationnel Courant n'est plus présenté dans le compte de résultat consolidé.

L'indicateur de performance utilisé par le Groupe devient le Résultat Opérationnel dont la définition est inchangée par rapport à 2007. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées ;
- des impôts.

Il intègre le résultat des activités du Groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels intègrent notamment :

- les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés ;
- les dépréciations des goodwill ;
- les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles à caractère non récurrent ;
- le résultat de change sur les transactions commerciales.

### 2.11.3. Produits de placement et charges de financement, autres produits et charges financiers

Les produits de placement et charges de financement comprennent :

- les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les frais d'émission et le résultat de change sur les dettes financières) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts et dettes sur contrat de location financement) ;
- diminuées des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- des autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession) ;
- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs (hors avantages du personnel) ;
- du résultat de change sur les transactions (autres que les transactions commerciales), les dettes financières, la trésorerie ;
- des variations de juste valeur des instruments dérivés de change.

### 2.11.4. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

La société n'a pas émis, à ce jour, d'instruments dilutifs.

### 2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le Groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants. A compter de 2008, pour une présentation plus économique de la génération de la trésorerie du Groupe, les intérêts versés ne sont plus inclus dans cette catégorie, mais sont inclus dans les flux de financement : au 31 décembre 2007, 1 452 K€ ont ainsi été reclassés en flux de financement.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie. Les biens financés par crédit bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux. A compter de 2008, les intérêts encaissés ne sont plus inclus dans cette catégorie, mais sont inclus dans les flux de financement : au 31 décembre 2007, 175 K€ ont ainsi été reclassés en flux de financement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les

augmentations de capital de l'exercice ainsi que les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie. La société a également choisi de classer dans ces flux les dividendes versés. A compter de 2008, les intérêts versés et les produits de placement encaissés sont inclus dans cette catégorie : au 31 décembre 2007, 1 452 K€ ont été reclassés dans cette catégorie au titre des intérêts versés et 1 095 K€ au titre des produits de placement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

### 2.13 Information sectorielle

Conformément à la norme IAS 14, une information sectorielle est fournie dans la note 5 de l'annexe.

Le niveau primaire retenu pour l'information sectorielle est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

Les différentes zones géographiques sont les suivantes :

- Zone France : métropole française et DOM TOM ;
- Zone Amérique : Etats-Unis et Canada exclusivement ;
- Zone Europe : tous pays européens exclusion faite de la France ;
- Zone Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes. Ce critère est différent de celui utilisé pour

l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires qui reprend une répartition par zone géographique de destination des ventes (marché).

Il existe un seul secteur d'activité significatif qui est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques. Les produits provenant d'activités accessoires sont non significatifs.

### NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du Groupe Boiron :

Désignation	Société de droit	Mouvements de périmètre		% d'intérêt au 31/12/2008	% d'intérêt au 31/12/2007	% de contrôle au 31/12/2008	% de contrôle au 31/12/2007	Activité
		Type de mouvement	Date					
Herbaxt	Français	Rachat d'action <sup>(1)</sup>	02/10/2008	100,00%	99,98%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Srl	Italien			99,91%	99,91%	99,97%	99,97%	Pharmacie
Boiron SIH	Espagnol			98,88%	98,88%	98,88%	98,88%	Pharmacie
Boiron GmbH	Allemand			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Canada Inc.	Canadien			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Inc.	Américain			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Caraïbes	Français			99,04%	99,04%	99,04%	99,04%	Pharmacie
Boiron SP Zoo	Polonais			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron CZ Sro	Tchèque			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron SK Sro	Slovaque			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron RO Srl	Roumain			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron TN Sarl	Tunisien			99,90%	99,90%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron MA Sarl	Marocain			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Hungaria Kft	Hongrois			99,80%	99,80%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron OOO	Russe			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Medicamentos Homeopaticos Ltda	Brésilien			99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron Belgium	Belge			99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Unda	Belge			98,38%	98,38%	98,38%	98,38%	Pharmacie
Omnium Mercur	Belge			98,38%	98,38%	98,38%	98,38%	Pharmacie
Editions Similia	Français			97,52%	97,52%	97,54%	97,54%	Edition
Laboratoires Dolisos Italia	Italien			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron SA (Suisse)	Suisse			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron (La Réunion)	Français			100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Pharmacie
Boiron BG Eurl	Bulgare	Création	09/12/2008	100,00%	N/A	100,00%	N/A	Pharmacie

(1) Herbaxt a réalisé au 1<sup>er</sup> janvier 2009 une transmission universelle de son patrimoine à Boiron SA. Le rachat d'actions est préalable à cette opération.

La date de clôture de toutes les sociétés est au 31 décembre.

Les sociétés non consolidées sont évaluées au coût historique et sont comptabilisées en immobilisations financières (note 9).

#### NOTE 4 : METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales entités en monnaies étrangères :

	Taux moyen 2008	Taux moyen 2007	Taux de clôture 2008	Taux de clôture 2006
Dollar américain	1,465	1,371	1,392	1,472
Dollar canadien	1,553	1,469	1,700	1,445
Zloty polonais	3,502	3,783	4,154	3,594
Rouble russe	36,338	35,020	41,283	35,986

#### NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle, communiquée ci-après, est construite suivant les mêmes principes que ceux appliqués pour l'exercice antérieur, à l'exception d'un reclassement : le secteur « France et autres » a été scindé en deux secteurs « France » et « Autres pays ».

Le tableau ci-après présente les données au 31 décembre 2008 :

DONNEES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	France (hors France)	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Total 31/12/2008
Chiffre d'affaires avant éliminations Inter-secteurs	360 798 (58 246)	146 179 (12 951)	30 916 (5)	1 964 (1 948)	539 857 (73 150)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>302 552</b>	<b>133 228</b>	<b>30 911</b>	<b>16</b>	<b>466 707</b>
Autres produits opérationnels	3 568	1 178	(18)	37	4 765
Autres charges opérationnelles	(3 960)	(1 006)	(18)	4	(4 980)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL <sup>(1)</sup></b>	<b>43 116</b>	<b>11 265</b>	<b>2 680</b>	<b>125</b>	<b>57 186</b>
% GROUPE	75,4%	19,7%	4,7%	0,2%	
dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	(15 561)	(2 555)	(338)	(31)	(18 485)
dont Variations nettes des dépréciations sur actifs et provisions	(6 378)	(763)	50	0	(7 091)
Produits de placement et charges de financement	1 897	(158)	133	(5)	1 867
Autres produits et charges financiers	1 433	(4)			1 429
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées					0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>46 446</b>	<b>11 103</b>	<b>2 813</b>	<b>120</b>	<b>60 482</b>
Impôts sur les résultats	(16 121)	(4 074)	(1 054)	(49)	(21 298)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>30 325</b>	<b>7 029</b>	<b>1 759</b>	<b>71</b>	<b>39 184</b>
RESULTAT NET (PART DES MINORITAIRES)	5	20	0	0	25
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>30 320</b>	<b>7 009</b>	<b>1 759</b>	<b>71</b>	<b>39 159</b>
DONNEES RELATIVES AU BILAN	France (hors France)	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Total 31/12/2008
<b>Total Actif</b>	<b>385 537</b>	<b>66 899</b>	<b>10 564</b>	<b>343</b>	<b>463 343</b>
dont Immobilisations incorporelles	11 698	1 260	110	33	13 101
dont Immobilisations corporelles	91 189	18 529	3 226	147	113 091
dont Immobilisations corporelles destinées à être cédées	162	710			872
dont Impôts différés (créances)	15 274	1 523	881		17 678
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 544	7 664	336	204	75 748
<b>Total Passif</b>	<b>385 537</b>	<b>66 899</b>	<b>10 564</b>	<b>343</b>	<b>463 343</b>
dont Trésorerie passive	1 269		2	35	1 306
dont Emprunts et passifs financiers (hors trésorerie passive)	(1 411)	3 723		71	2 383
dont Passifs destinés à être cédés					0
dont Impôts différés (dettes)	27	1 469			1 496
dont Impôts sur les bénéficiaires (dettes)	13 091	954	968	46	15 059
Situation nette	238 235	24 335	8 782	135	271 487
Total Passif (hors situation nette)	147 302	42 564	1 782	208	191 856
<b>Investissements (corporels et incorporels)</b>	<b>20 609</b>	<b>7 243</b>	<b>242</b>	<b>171</b>	<b>28 265</b>

(1) Dont 2 065 K€ d'intra-secteurs sur la zone France.

Les données au 31 décembre 2007 sont présentées ci-dessous :

DONNEES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Total 31/12/2007
Chiffre d'affaires avant éliminations Inter-secteurs	338 714 (40 753)	117 206 (11 196)	30 308 (2)	1 418 (1 401)	487 646 (53 352)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>297 961</b>	<b>106 010</b>	<b>30 306</b>	<b>17</b>	<b>434 294</b>
Autres produits opérationnels	2 025	267	54	12	2 358
Autres charges opérationnelles <sup>(1)</sup>	(521)	(402)	(3)	(7)	(933)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL <sup>(2)</sup></b>	<b>37 918</b>	<b>3 849</b>	<b>2 844</b>	<b>76</b>	<b>44 687</b>
<i>% GROUPE</i>	<i>84,9%</i>	<i>8,6%</i>	<i>6,4%</i>	<i>0,2%</i>	
<i>dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations</i>	<i>(15 398)</i>	<i>(2 796)</i>	<i>(392)</i>	<i>(29)</i>	<i>(18 615)</i>
<i>dont Variations nettes des dépréciations sur actifs et provisions</i>	<i>1 619</i>	<i>(32)</i>	<i>175</i>		<i>1 762</i>
Produits de placement et charges de financement	205	(121)	101		185
Autres produits et charges financiers	(234)	(138)	(8)	(1)	(381)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées					0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>37 889</b>	<b>3 590</b>	<b>2 937</b>	<b>75</b>	<b>44 491</b>
Impôts sur les résultats	(14 103)	(2 098)	(1 102)	(31)	(17 334)
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>23 786</b>	<b>1 492</b>	<b>1 835</b>	<b>44</b>	<b>27 157</b>
RESULTAT NET (PART DES MINORITAIRES)	6	21	0	0	27
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>	<b>23 780</b>	<b>1 471</b>	<b>1 835</b>	<b>44</b>	<b>27 130</b>
DONNEES RELATIVES AU BILAN	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Total 31/12/2007
<b>Total Actif</b>	<b>363 435</b>	<b>54 477</b>	<b>10 420</b>	<b>58</b>	<b>428 390</b>
dont Immobilisations incorporelles	8 797	739	54	3	9 593
dont Immobilisations corporelles	89 289	14 968	3 245	49	107 551
dont Immobilisations corporelles destinées à être cédées	435	1 000			1 435
dont Impôts différés (créances)	14 564	2 342	788		17 694
dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 739	4 978	153	128	54 998
<b>Total Passif</b>	<b>363 435</b>	<b>54 477</b>	<b>10 420</b>	<b>58</b>	<b>428 390</b>
dont Trésorerie passive	4 687	104			4 791
dont Emprunts et passifs financiers (hors trésorerie passive)	3 116	1 153	22		4 291
dont Passifs destinés à être cédés		142			142
dont Impôts différés (dettes)	59	1 627			1 686
dont Impôts sur les bénéfices (dettes)	219	593	2 331	30	3 173
Situation nette	219 664	22 633	7 541	105	249 943
Total Passif (hors situation nette)	143 772	31 843	2 879	(47)	178 447
<b>Investissements (corporels et incorporels)</b>	<b>16 883</b>	<b>2 852</b>	<b>377</b>	<b>3</b>	<b>20 115</b>

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, tel qu'il est publié dans le cadre de l'information réglementée trimestrielle, se présente comme suit pour 2008 et 2007 :

	31/12/2008	31/12/2007
France	264 691	264 195
Europe hors France	164 629	133 120
Amérique du Nord	32 746	32 197
Autres pays	4 641	4 782
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>466 707</b>	<b>434 294</b>

(1) Dont 1 K€ de goodwill négatif et - 55 K€ de dépréciation de goodwill pris en résultat sur la zone Europe, concernant respectivement Boiron Italie et Boiron Suisse.

(2) Dont 447 K€ d'intra-secteurs sur la zone France.



## NOTE 6 : GOODWILL

## 6.1 Données chiffrées

	31/12/2007	Augmentations / (Diminutions)	Ecart de conversion	31/12/2008
Boiron France	81 041			81 041
- LHF	7 734			7 734
- SIBOURG	1 268			1 268
- Dolisos France	70 658			70 658
- Dolisos Santé Animale	1 381			1 381
Editions Similia	663			663
Herbaxt	1 785			1 785
<b>Total "France"</b>	<b>83 489</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83 489</b>
UNDA	1 408			1 408
Omnium Mercur	823			823
Boiron Italie	2 242			2 242
Boiron Espagne	550			550
Boiron Suisse	55			55
<b>Total "Europe hors France"</b>	<b>5 078</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 078</b>
Boiron Canada	223		13	236
Boiron USA	1 014		50	1 064
<b>Total "Amérique du Nord"</b>	<b>1 237</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>1 300</b>
<b>Total "Autres pays"</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL GOODWILL BRUTS</b>	<b>89 804</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>89 867</b>
DEPRECIATION Boiron Suisse	(55)			(55)
<b>TOTAL GOODWILL NETS</b>	<b>89 749</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>89 812</b>

Il n'y a pas eu d'acquisition générant un nouveau goodwill au cours de l'exercice 2008.

La variation des goodwill en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Augmentations / (Diminutions)	Transmission Universelle du Patrimoine de DSA à Boiron France	Ecart de conversion	31/12/2007
<b>TOTAL GOODWILL BRUTS</b>	<b>89 777</b>	<b>133</b>	<b>0</b>	<b>(106)</b>	<b>89 804</b>
DEPRECIATION	0	(55)			(55)
<b>TOTAL GOODWILL NETS</b>	<b>89 777</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>(106)</b>	<b>89 749</b>

Il n'existe pas de clause de révision de prix ou d'étalement du paiement des titres acquis.

## 6.2 Tests de dépréciation

La méthode des cash-flow futurs actualisés, notamment retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flow (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du Groupe et validés par la Direction.
- Les free cash-flow ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers et de l'incidence de l'impôt.
- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique. Les hypothèses prises en compte ont été ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes. Les taux d'actualisation ainsi calculés s'élevaient à 9,13% pour 2008 et à 9,38% pour 2007 ; ces taux sont calculés hors effet d'impôt, conformément à la norme IAS 36. Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT dans la mesure où les risques spécifiques à certaines zones géographiques ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie.
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini des cash-flow, déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle de 2%.
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.
- Des taux individuels de croissance sont retenus si nécessaire en fonction des spécificités des différents marchés.

Le Groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini considérée comme envisageable. Ces tests ne mettent pas en évidence d'incidence significative sur la valorisation des goodwill.

La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à ne constater aucune perte de valeur en 2008. En 2007, une perte de valeur de 55 K€ avait été constatée sur le goodwill de Boiron Suisse.

**NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	31/12/2007	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2008
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Marques	2 568					2	2 570
Logiciels	20 153	900		(42)		1 014	22 025
Licences et droits de propriété	88					4	92
Brevets et formules	410						410
Actifs incorporels en cours de développement <sup>(1)</sup>	2 631	4 473				(656)	6 448
Autres immobilisations incorporelles	1 440	190		(43)		(26)	1 561
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>27 290</b>	<b>5 563</b>	<b>0</b>	<b>(85)</b>	<b>0</b>	<b>338</b>	<b>33 106</b>
Amortissements et provisions Marques	(1 144)		(183)			(1)	(1 328)
Amortissements et provisions Logiciels	(15 053)		(2 113)	41		10	(17 115)
Amortissements et provisions Licences et droits de propriété	(45)		(9)			(1)	(55)
Amortissements et provisions Brevets et formules	(270)		(21)				(291)
Amortissements et provisions Actifs incorporels en cours de développement							0
Amortissements et provisions Autres immobilisations incorporelles	(1 185)		(119)	43		45	(1 216)
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(17 697)</b>	<b>0</b>	<b>(2 445)</b>	<b>84</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>(20 005)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>9 593</b>	<b>5 563</b>	<b>(2 445)</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>391</b>	<b>13 101</b>

(1) Il s'agit essentiellement de logiciels et de projets informatiques sur Boiron France (6 440 K€).

La variation des immobilisations incorporelles en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2007
		Acquisitions	Amortissements annuels				
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>23 404</b>	<b>3 724</b>	<b>0</b>	<b>(125)</b>	<b>0</b>	<b>287</b>	<b>27 290</b>
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(15 507)</b>	<b>0</b>	<b>(2 198)</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>(110)</b>	<b>(17 697)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>7 897</b>	<b>3 724</b>	<b>(2 198)</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>177</b>	<b>9 593</b>

Aucune immobilisation incorporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2008 ni au 31 décembre 2007 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges comme présenté en note 26.

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a conduit à constater aucune dépréciation au 31 décembre 2008.

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	31/12/2007	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5) <sup>(1)</sup>	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2008
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	21 235	2 019		(83)			1 130	24 301
Constructions	111 381	5 017		(2 389)		(676)	1 122	114 455
Matériel et outillages	74 478	5 023		(7 335)			868	73 034
Autres immobilisations	42 021	11 009		(2 600)			(2 193)	48 237
Crédits bails corporels	2 437						(1 137)	1 300
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>251 552</b>	<b>23 068</b>	<b>0</b>	<b>(12 407)</b>	<b>0</b>	<b>(676)</b>	<b>(210)</b>	<b>261 327</b>
Amortissements & provisions Terrains et agencements	(5 068)		(699)	21			1	(5 745)
Amortissements & provisions Constructions	(59 144)		(6 409)	1 971		514	(1 166)	(64 234)
Amortissements & provisions Matériel et outillages	(50 326)		(4 921)	6 954			(30)	(48 323)
Amortissements & provisions Autres immobilisations	(27 750)		(3 873)	2 359			265	(28 999)
Amortissements & provisions Crédits bails corporels	(1 713)		(88)				866	(935)
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(144 001)</b>	<b>0</b>	<b>(15 990)</b>	<b>11 305</b>	<b>0</b>	<b>514</b>	<b>(64)</b>	<b>(148 236)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>107 551</b>	<b>23 068</b>	<b>(15 990)</b>	<b>(1 102)</b>	<b>0</b>	<b>(162)</b>	<b>(274)</b>	<b>113 091</b>

(1) Cf. note 10

La variation des immobilisations corporelles en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2007
		Acquisitions	Amortissements annuels					
Terrains et agencements	19 957	1 604		(297)		(44)	15	21 235
Constructions	101 142	6 327		(479)		(1 667)	6 058	111 381
Matériel et outillages	71 237	4 612		(2 314)		(189)	1 132	74 478
Autres immobilisations	42 609	5 443		(2 542)		0	(3 489)	42 021
Crédits bails corporels	8 255					(1 240)	(4 578)	2 437
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>243 200</b>	<b>17 986</b>	<b>0</b>	<b>(5 632)</b>	<b>0</b>	<b>(3 140)</b>	<b>(862)</b>	<b>251 552</b>
Amortissements & provisions Terrains et agencements	(4 473)		(686)	91		0		(5 068)
Amortissements & provisions Constructions	(50 535)		(5 952)	(204)		1 344	(3 797)	(59 144)
Amortissements & provisions Matériel et outillages	(47 133)		(5 465)	2 083		154	35	(50 326)
Amortissements & provisions Autres immobilisations	(26 502)		(3 863)	2 270			345	(27 750)
Amortissements & provisions Crédits bails corporels	(5 720)		(320)		(130)	554	3 903	(1 713)
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>(134 363)</b>	<b>0</b>	<b>(16 286)</b>	<b>4 240</b>	<b>(130)</b>	<b>2 052</b>	<b>486</b>	<b>(144 001)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>108 837</b>	<b>17 986</b>	<b>(16 286)</b>	<b>(1 392)</b>	<b>(130)</b>	<b>(1 088)</b>	<b>(376)</b>	<b>107 551</b>

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2008 ni au 31 décembre 2007 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a conduit à constater aucune dépréciation au 31 décembre 2008.

Les informations relatives aux immobilisations en crédit bail au 31 décembre 2008 sont présentées dans le tableau suivant :

	VNC au 31/12/2007	Acquisitions	Amortis- sements annuels	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements (1)	VNC au 31/12/2008
Terrains et agencements	186						(186)	0
Constructions	103		(29)				(9)	65
Installations tech, matériel et outillage	0							0
Autres immobilisations corporelles	435		(59)				(76)	300
<b>Total des immobilisations corporelles en crédit bail</b>	<b>724</b>	<b>0</b>	<b>(88)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(271)</b>	<b>365</b>

(1) dont 272 K€ de levées d'option en France.

La variation des immobilisations en crédit bail en 2007 était la suivante :

	VNC au 31/12/2006	Acquisitions	Amortis- sements annuels	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Activités destinées à être cédées (IFRS 5)	Ecart de conversion & autres mouvements (1)	VNC au 31/12/2007
Terrains et agencements	435					(207)	(42)	186
Constructions	1 544		(185)		(130)	(419)	(707)	103
Installations tech, matériel et outillage	0		(14)			(60)	74	0
Autres immobilisations corporelles	556		(121)					435
<b>Total des immobilisations corporelles en crédit bail</b>	<b>2 535</b>	<b>0</b>	<b>(320)</b>	<b>0</b>	<b>(130)</b>	<b>(686)</b>	<b>(675)</b>	<b>724</b>

(1) Dont 674 K€ de levées d'option en France

**NOTE 9 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>Actifs financiers disponibles à la vente :</b>	<b>291</b>	<b>(283)</b>	<b>8</b>	<b>291</b>	<b>(283)</b>	<b>8</b>
Titres de participation non consolidés et titres immobilisés	291	(283)	8	291	(283)	8
<b>Actifs financiers valorisés au coût ou au coût amorti :</b>	<b>1 741</b>	<b>(19)</b>	<b>1 722</b>	<b>1 594</b>	<b>(19)</b>	<b>1 575</b>
Prêts (1)	383		383	382		382
Cautionnements et autres créances (2)	467	(19)	448	473	(19)	454
Autres immobilisations financières (3)	891		891	739		739
<b>TOTAL</b>	<b>2 032</b>	<b>(302)</b>	<b>1 730</b>	<b>1 885</b>	<b>(302)</b>	<b>1 583</b>

(1) 382 K€ de prêts 1% logement repris de Dolisos France par Boiron France conformément au traité de fusion.

(2) dont 72 K€ de fonds de garanties immobilières repris par Boiron France lors de la fusion avec Dolisos ;  
dont 316 K€ de cautions immobilières sur les divers établissements en France (168 K€) et en Italie (148 K€).

(3) dont 880 K€ correspondent à la partie « restricted cash » du contrat de liquidités.

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2008 ainsi qu'au 31 décembre 2007 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les titres de participation non consolidés sont décrits ci-après :

Désignation	Société de droit	Quote-part du capital détenu au 31/12/2008	Valeur nette des titres au 31/12/2008	Total Bilan au 31/12/2008	Total Capitaux Propres au 31/12/2008	Total Actif courant au 31/12/2008	Total Passif courant au 31/12/2008	Chiffre d'affaires au 31/12/2008	Résultat net au 31/12/2008
CDFH	Français	100,00%	8	258	75	258	168	307	33
IFCH <sup>(1)</sup>	Français	NA	NA	152	64	126	88	615	1
Dolisos BV <sup>(2)</sup>	Néerlandais	100,00%	0	6	(197)	6	203	0	0
Archibel <sup>(3)</sup>	Belge	19,93%	0	645	361	476	208	1 576	15
<b>TOTAL</b>			<b>8</b>						

(1) L'IFCH est une association

(2) Derniers comptes arrêtés au 30/06/2008

(3) Derniers comptes arrêtés au 31/12/2007

## NOTE 10 : IMMOBILISATIONS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

	31/12/2007	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Affectation d'immo-bilisations corporelles (3)	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2008
Terrains et agencements	138	(138)		0		0
Constructions	576	(537)		162		201
Matériel et outillages	35			0		35
Autres immobilisations	0			0		0
Crédits bails corporels	686			0		686
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES (1)</b>	<b>1 435</b>	<b>(675)</b>	<b>0</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>922</b>
<b>DEPRECIATIONS COMPLEMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES</b>	<b>0</b>					<b>(50)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES (2)</b>	<b>1 435</b>	<b>(675)</b>	<b>0</b>	<b>162</b>	<b>0</b>	<b>872</b>

(1) Valeurs nettes des immobilisations au moment de leur transfert dans cette catégorie.

(2) Valeurs nettes des immobilisations après dépréciation complémentaire.

Les immobilisations destinées à être cédées concernent des établissements en France pour 162 K€ et en Italie pour 710 K€.

Ces actifs ont été valorisés en application de la norme IFRS 5, au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation. Ils ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

L'établissement en Italie était déjà présent dans cette catégorie au 31 décembre 2007. Il n'a pas été cédé sur l'année 2008 mais sa vente est prévue à un horizon inférieur à un an. Il a fait l'objet sur l'année 2008 d'une dépréciation de 50 K€.

Cet établissement est financé par crédit bail : le passif financier était enregistré en passifs destinés à être cédés en 2007 pour un montant de 142 K€. Au cours de 2008, ce passif a été remboursé en totalité.

La variation des immobilisations corporelles destinées à être cédées en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Affectation d'immo-bilisations corporelles	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2007
Terrains et agencements	147	(53)		44		138
Constructions	259	(6)		323		576
Matériel et outillages	2	(2)		35		35
Autres immobilisations	118	(118)		0		0
Crédits bails corporels	0	0		686		686
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES (1)</b>	<b>526</b>	<b>(179)</b>	<b>0</b>	<b>1 088</b>	<b>0</b>	<b>1 435</b>
<b>DEPRECIATIONS COMPLEMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES</b>	<b>0</b>					<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES (2)</b>	<b>526</b>	<b>(179)</b>	<b>0</b>	<b>1 088</b>	<b>0</b>	<b>1 435</b>

(1) Valeurs nettes des immobilisations au moment de leur transfert dans cette catégorie.

(2) Valeurs nettes des immobilisations après dépréciation complémentaire.



## NOTE 11 : STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières et approvisionnements	12 504	12 128
Produits semi-ouvrés et produits finis	33 499	35 010
Marchandises	2 002	1 090
<b>TOTAL</b>	<b>48 005</b>	<b>48 228</b>

Aucun stock au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 n'a été donné en nantissement de passif.

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en note 2.7.2.

Elles s'élèvent à 1 976 K€ au 31 décembre 2008 contre 1 303 K€ au 31 décembre 2007.

## NOTE 12 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ET RISQUE DE CREDIT

	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients nettes libellées en euros	66 812	(734)	66 078	67 880	(857)	67 023
Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères	15 965	(302)	15 663	5 662	(219)	5 443
<b>TOTAL</b>	<b>82 777</b>	<b>(1 036)</b>	<b>81 741</b>	<b>73 542</b>	<b>(1 076 )</b>	<b>72 466</b>

Il n'existe pas de contrat de cession de créances.

Une attention particulière est apportée au recouvrement des créances clients.

Chaque entité du Groupe possède des services propres qui assurent le traitement des opérations de relance et de recouvrement. Le délai de recouvrement moyen des créances du Groupe est de 44 jours contre 62 jours au 31 décembre 2007.

Des mécanismes de couverture (assurance crédit, cautions bancaires, lettre de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a une trop grande concentration de clients ou une très forte sinistralité dans un pays ou une zone géographique. C'est le cas pour les ventes réalisées à l'export par Boiron France et UNDA ainsi que pour les ventes réalisées en Pologne et en Russie.

Le montant des garanties dont bénéficie le Groupe au 31 décembre 2008 s'élève à 20 415 K€.

Au 31 décembre 2008, le montant des créances échues et non provisionnées s'établit à 4 435 K€ soit 5,4% des créances clients (contre 5 458 K€ soit 7,4% des créances clients au 31 décembre 2007). Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 41,5% de ce montant. Le solde est à échéance moins d'un an.

Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur la structure de la balance âgée entre 2007 et 2008.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Les provisions pour créances douteuses s'élevaient à 1 036 K€, soit 1,3% du montant total des créances clients, en baisse de 3,7% par rapport à l'année dernière. Le montant des dotations de l'année s'est élevé à 346 K€.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 142 K€ soit 0,2% du montant total des créances clients (contre 345 K€ et 0,5% en 2007). L'essentiel de ces pertes étaient provisionnées.

## NOTE 13 : AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2008		31/12/2007	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<b>Actifs non financiers</b>	<b>16 176</b>	<b>542</b>	<b>18 108</b>	<b>622</b>
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	10 261	55	9 409	55
Etat - impôt sur les sociétés	1 075		4 183	
Personnel	695	487	673	567
Charges constatées d'avance	4 145		3 843	
<b>Actifs financiers valorisés au coût amorti</b>	<b>3 390</b>		<b>6 363</b>	
Autres débiteurs (1)	3 390		6 363	
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 457</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>21 023</b>	<b>542</b>	<b>24 471</b>	<b>622</b>

(1) Ce poste intégrait en 2007 2 546 K€ de créances de Boiron France à l'égard d'un prestataire de services export.

Les autres actifs non courants correspondent essentiellement aux avances sur TFR italien (469 K€). Les dépréciations intégrées dans le tableau ci-dessus ne sont pas significatives (cf. note 14).

## NOTE 14 : DETAIL DES DEPRECIATIONS SUR LES ACTIFS COURANTS

	31/12/2007	Dépréciation de l'exercice	Reprise de l'exercice (dépréciation non utilisée)	Reprise de l'exercice (dépréciation utilisée)	Ecart de conversion et autres mouvements	31/12/2008
Clients	1 076	346	(251)	(52)	(83)	1 036
Débiteurs divers	109		(30)		(15)	64
<b>TOTAL</b>	<b>1 185</b>	<b>346</b>	<b>(281)</b>	<b>(52)</b>	<b>(98)</b>	<b>1 100</b>

Les dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base de l'ancienneté des créances et d'informations détaillées sur les risques clients.

Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel.

## NOTE 15 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2008			31/12/2007		
	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	TOTAL	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	TOTAL
Equivalents de trésorerie	60 193		<b>60 193</b>	25 592		<b>25 592</b>
Disponibilités	9 372	6 183	<b>15 555</b>	27 033	2 373	<b>29 406</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 565</b>	<b>6 183</b>	<b>75 748</b>	<b>52 625</b>	<b>2 373</b>	<b>54 998</b>

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7 (cf. note 2.7.3). Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives.

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Boiron France au 31 décembre 2008 est composé de 21 947 566 actions, entièrement libérées, de 1 euro chacune.

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2007 a décidé de réduire le capital social à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008, par annulation de 58 720 actions détenues en por-

tefeuille par la société et affectées à l'objectif d'annulation. Il n'existe pas d'actions de préférence.

La société Boiron France n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuelle, au titre de son capital. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que

ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

La politique de la Direction en matière de gestion des capitaux propres dépend des circonstances. Le Groupe privilégie à ce jour le financement de son développement sur ses fonds propres.

### 16.1 Actions propres

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Nombre d'actions total</b>	<b>21 947 566</b>	<b>22 006 286</b>
Actions propres	(265 414)	(117 198)
<b>Nombre d'actions hors actions propres</b>	<b>21 682 152</b>	<b>21 889 088</b>

Les actions inscrites en compte nominatif depuis 3 ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux assemblées générales.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés, ou d'instruments dilutifs.

Les actions propres sont valorisées au cours historique,

leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2008, elles sont composées de 52 376 actions détenues via le contrat de liquidité souscrit auprès de la Société Générale et de 213 038 actions acquises en vue d'annulation.

La moins value latente de ce portefeuille d'actions s'élevait à 241 K€ au 31 décembre 2008.

### 16.2 Dividende par action

Dividende par action en euro	2008
<b>Dividende 2007 versé en 2008</b>	<b>0,55</b>
<b>Dividende 2008 proposé à l'AG</b>	<b>0,60</b>

## NOTE 17 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2008
Financements à court terme	4 698	(3 497)			1 201
Autres (dont intérêts courus non échus)	93	128	(79)	(37)	105
<b>Total Trésorerie passive</b>	<b>4 791</b>	<b>(3 369)</b>	<b>(79)</b>	<b>(37)</b>	<b>1 306</b>
Dette vis-à-vis de Pierre Fabre <sup>(1)</sup>	2 028	54	(2 082)	0	0
Autres emprunts	874	78	(332)	34	654
Dettes financières sur crédits bails	315	62	(281)	13	109
Réserve de participation des salariés	1 074	853	(655)	348	1 620
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>4 291</b>	<b>1 047</b>	<b>(3 350)</b>	<b>395</b>	<b>2 383</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 082</b>	<b>(2 322)</b>	<b>(3 429)</b>	<b>358</b>	<b>3 689</b>
<i>Dont non courant</i>	<i>1 639</i>	<i>875</i>	<i>(384)</i>	<i>(576)</i>	<i>1 554</i>
<i>Dont courant</i>	<i>7 443</i>	<i>(3 197)</i>	<i>(3 045)</i>	<i>934</i>	<i>2 135</i>

(1) La dette en compte-courant vis-à-vis de Pierre Fabre est intégralement remboursée le 31 décembre 2008 : 2 000 K€ de capital ont été versés le 30 juin 2008, 54 K€ d'intérêts courus ont été comptabilisés sur 2008 et 82 K€ d'intérêts ont été payés sur la même période.

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Changements de périmètre	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2007
<b>Total Trésorerie passive</b>	<b>1 895</b>	<b>2 997</b>	<b>(72)</b>	<b>(29)</b>	<b>0</b>	<b>4 791</b>
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>20 738</b>	<b>912</b>	<b>(16 265)</b>	<b>0</b>	<b>(1 094)</b>	<b>4 291</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 633</b>	<b>3 909</b>	<b>(16 337)</b>	<b>(29)</b>	<b>(1 094)</b>	<b>9 082</b>
<i>Dont non courant</i>	<i>17 340</i>	<i>294</i>	<i>1 081</i>		<i>(17 076)</i>	<i>1 639</i>
<i>Dont courant</i>	<i>5 293</i>	<i>3 615</i>	<i>(17 418)</i>	<i>(29)</i>	<i>15 982</i>	<i>7 443</i>

La ventilation des dettes financières par monnaie étrangère en contre-valeur euros est la suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes financières en euros	3 576	9 060
Dettes financières en monnaies étrangères	113	22
<b>TOTAL</b>	<b>3 689</b>	<b>9 082</b>

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en note 22.

Les conditions de taux de ces emprunts sont présentées dans le tableau ci-après :

Désignation	Pays	Type de financement	Taux moyen pondéré	Taux fixe / Taux variable
BOIRON France	France	Financements à court terme (comptes en euros)	Eonia + 0,23%	Variable
		Financements à court terme (comptes en devises)	Taux JJ de la devise + 0,30%	Variable
		Réserve de participation des salariés et intérêts courus non échus afférents		(1)
UNDA	Belgique	Emprunts	5,27%	Fixe
		Dettes financières sur crédits bails	3,45%	Fixe
		Dettes financières sur crédits bails	3,20%	Variable

(1) Conformément à la législation, le taux de rémunération est soit le TMO, soit le taux du livret A plus 2%.

Le risque de taux est traité dans la note 22.3.1.

Les crédits bancaires contractés par le Groupe ne comportent aucun covenant financier ni "trigger event".

## NOTE 18 : ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

## 18.1 Données chiffrées du Groupe

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2008
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron France	7 226		(1 870)		5 356
Indemnité de Départ à la Retraite - Herbaxt	111	41			152
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Caraïbes	15	4			19
Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Océan Indien	3	2			5
Accord de Préparation à la Retraite - Boiron France	40 561	580			41 141
Pré pension - UNDA	162	1	(105)		58
Engagements de retraite - Boiron Pologne	2				2
<b>Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)</b>	<b>48 080</b>	<b>628</b>	<b>(1 975)</b>	<b>0</b>	<b>46 733</b>
Médailles du travail - Boiron France	3 917	478	(44)		4 351
Médailles du travail - Boiron Caraïbes	25	4			29
Gratifications - Boiron Espagne	254	53	(34)		273
Primes d'ancienneté - UNDA	0	187			187
<b>Total Autres engagements à long terme</b>	<b>4 196</b>	<b>722</b>	<b>(78)</b>	<b>0</b>	<b>4 840</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>52 276</b>	<b>1 350</b>	<b>(2 053)</b>	<b>0</b>	<b>51 573</b>

La variation des engagements sociaux en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Changements de périmètre	Ecarts de conversion et autres mouvements	31/12/2007
Indemnités de Départ à la Retraite - Boiron France	8 647		(1 428)	7		7 226
Indemnités de Départ à la Retraite - Herbaxt	115		(4)			111
Indemnités de Départ à la Retraite - Boiron Caraïbes	14	1				15
Indemnités de Départ à la Retraite - Boiron Océan Indien	16		(13)			3
Accord de Préparation à la Retraite - Boiron France	39 280	1 281				40 561
Pré-pension Unda	167	5	(10)			162
Pré-pension Omnium Mercur	1		(1)			0
Engagements de retraite - Boiron Pologne	2					2
<b>Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)</b>	<b>48 242</b>	<b>1 287</b>	<b>(1 456)</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>48 080</b>
Médailles du travail - Boiron France	3 916		(1)	2		3 917
Médailles du travail - Boiron Caraïbes	25			(9)		25
Médailles du travail - Dolisos Santé Animale	9					0
Gratifications - Boiron Espagne	239	15				254
<b>Total Autres engagements à long terme</b>	<b>4 189</b>	<b>15</b>	<b>(1)</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>4 196</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>52 431</b>	<b>1 302</b>	<b>(1 457)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 276</b>

Les engagements sociaux sont actualisés.



## 18.2 Engagements sociaux de Boiron France

### 18.2.1. Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles France	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	5,07%	5,25%	3,90%
Revalorisation annuelle des salaires *	2,00%	1,30%	1,30%

\* Hors augmentations différenciées par tranche d'âge

Le Groupe a analysé les différents taux existant sur le marché et a choisi la référence la plus pertinente au sens d'IAS 19, à savoir un taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie d'une maturité comparable à celle des engagements sociaux du Groupe (15 ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

Les tests de sensibilité réalisés montrent qu'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact inférieur à 5% sur la totalité des engagements. L'impact sur les capitaux propres serait limité, les écarts actuariels étant différés.

Le calcul des engagements a été ajusté pour tenir compte du plan social.

### 18.2.2. Indemnités de Départ à la Retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de Boiron France entre 2007 et 2008 est la suivante :

	31/12/2007	Coût 2008	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres - Plan social	31/12/2008
Valeur actualisée de l'obligation	23 734	2 369	3 876		(1 975)	(263)	27 741
Valeur des placements	(12 552)	(500)	5		(2 191)		(15 238)
Modifications de régime	(4 061)	623				32	(3 406)
Écarts actuariels	105		(3 881)			35	(3 741)
<b>Provision</b>	<b>7 226</b>	<b>2 492</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(4 166)</b>	<b>(196)</b>	<b>5 356</b>

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de Boiron France entre 2006 et 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Coût 2007	Variation actuarielle (1)	Changements de régime	Paiements	31/12/2007 (1)
Valeur actualisée de l'obligation	24 883	2 197	(3 263)	1 171	(1 254)	23 734
Valeur des placements	(9 874)	(432)			(2 246)	(12 552)
Modifications de régime	(3 122)	232		(1 171)		(4 061)
Écarts actuariels	(3 240)	82	3 263			105
<b>Provision</b>	<b>8 647</b>	<b>2 079</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 500)</b>	<b>7 226</b>

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2008 et 2007 :

	31/12/2008	31/12/2007
Service Cost	1 123	1 206
Interest Cost	1 246	991
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>2 369</b>	<b>2 197</b>

(1) Un reclassement de 420 K€ a été opéré au 31 décembre 2007 entre la valeur actualisée de l'obligation et les écarts actuariels. Ce reclassement est sans impact sur le montant de la provision.

L'évolution des pertes et gains actuariels entre 2007 et 2008, ainsi qu'entre 2006 et 2007, est la suivante :

<b>Écarts actuariels sur IDR - 2008</b>	
<b>Ecart actuariel au 31/12/2007</b> (écarts générés sur l'exercice 2008)	<b>105</b>
<b>Pertes actuarielles</b>	
Ecart sur estimation	(166)
Turnover	(22)
Augmentation des salaires	(2 128)
Baisse du taux d'actualisation	(450)
<b>Autres (incluant l'effet d'expérience)</b>	<b>(1 110)</b>
<b>Ecart actuariel sur rendement financier</b>	<b>(5)</b>
<b>Ecart actuariel au 31/12/2008 avant amortissement</b>	<b>(3 776)</b>
Amortissement 2008 des écarts actuariels de 2007	0
<b>Solde 31/12/2008 après amortissement</b>	<b>(3 776)</b>
Annulation de la part du plan social	35
<b>Solde 31/12/2008 après amortissement</b>	<b>(3 741)</b>

<b>Écarts actuariels sur IDR - 2007</b>	
<b>Ecart actuariel au 31/12/2006</b> (écarts générés sur l'exercice 2007)	<b>(3 240)</b>
<b>Pertes actuarielles</b>	
Turnover	(469)
Augmentation des salaires	(162)
<b>Gains actuariels</b>	
Hausse du taux d'actualisation	3 494
<b>Autres (incluant l'effet d'expérience) (1)</b>	<b>400</b>
<b>Ecart actuariel sur rendement financier</b>	<b>0</b>
<b>Ecart actuariel au 31/12/2007 avant amortissement</b>	<b>23</b>
Amortissement 2007 des écarts actuariels de 2006	82
<b>Solde 31/12/2007 après amortissement</b>	<b>105</b>

(1) Ce montant tient compte du reclassement opéré au 31 décembre 2007

Le rapport entre les autres variations des écarts actuariels (incluant l'effet d'expérience) et les passifs est donné dans le tableau ci-dessous :

2004	2005	2006	2007	2008
(0,70%)	(2,00%)	(1,03%)	1,69%	(4,00%)

L'évolution de la valeur des financements externalisés entre 2007 et 2008, ainsi qu'entre 2006 et 2007, est la suivante :

<b>Valeur des placements sur IDR - 31/12/2007</b>	
Rendement estimé des placements (4,10%)	(538)
Frais de gestion	38
Cotisations versées	(4 000)
Prestations versées	1 809
Perte actuarielle générée en 2008	5
<b>Valeur des placements sur IDR - 31/12/2008</b>	<b>(15 238)</b>

<b>Valeur des placements sur IDR - 31/12/2006</b>	
Rendement estimé des placements (4,05%)	(460)
Frais de gestion	28
Cotisations versées	(3 500)
Prestations versées	1 254
Perte actuarielle générée en 2007	0
<b>Valeur des placements sur IDR - 31/12/2007</b>	<b>(12 552)</b>

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est déterminé par rapport aux informations obtenues des organismes financiers pour des placements similaires et prend en compte la partie garantie du rendement.

Les placements visant à couvrir les engagements sociaux sont uniquement réalisés dans l'actif général de la compagnie d'assurance.

La composition de cet actif général est la suivante au 31 décembre 2008 :

- Obligations : 80,8%,
- Actions : 13,0%,
- Autres : 6,2%.

Ce fonds fonctionne par taux annuel garanti annoncé chaque année.

Le rendement réel de ce fonds en 2008 a été de 3,9%. Le Groupe n'est pas en mesure de déterminer le montant des versements qui seront réalisés auprès du fonds en 2009, ce montant faisant l'objet d'arbitrage en cours d'année.

Les montants des coûts des services passés différés non comptabilisés et résultant des changements de régime au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se décomposent comme suit :

<b>Solde 31/12/2007 après étalement</b>	<b>(4 061)</b>	<b>Solde 31/12/2006 après étalement</b>	<b>(3 122)</b>
<b>Solde 31/12/2008 avant étalement 2008</b>	<b>(4 061)</b>	Loi de financement de la Sécurité Sociale 2007 - suppression de la mise à la retraite par l'employeur à partir de 2010	(1 171)
Étalement 2008 sur changements de régime constatés en 2003, 2004, 2006 et 2007	623	<b>Solde 31/12/2007 avant étalement 2007</b>	<b>(4 293)</b>
Annulation de la part du plan social	32	Étalement 2007 sur changements de régime constatés en 2003, 2004 et 2006	232
<b>Solde 31/12/2008 après étalement 2008</b>	<b>(3 406)</b>	<b>Solde 31/12/2007 après étalement 2007</b>	<b>(4 061)</b>

### 18.2.3. Accord de Préparation à la Retraite de Boiron France

Comme indiqué en note 2.9.1.2, les salariés de Boiron France bénéficient d'un Accord de Préparation à la Retraite (APR).

L'évolution de la provision entre 2007 et 2008 relative à cet accord est la suivante :

	31/12/2007	Coût 2008	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	Autres - Plan social	31/12/2008
Valeur actualisée de l'obligation	38 529	3 115	4 823	(2 762)	(2 040)	(438)	41 227
Changement de régime	(52)	(58)		2 762		(28)	2 624
Ecart actuariels	2 084		(4 823)			29	(2 710)
<b>Provision</b>	<b>40 561</b>	<b>3 057</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(2 040)</b>	<b>(437)</b>	<b>41 141</b>

L'évolution de la provision entre 2006 et 2007 relative à cet accord était la suivante :

	31/12/2006	Coût 2007	Variation actuarielle (1)	Changements de régime	Paiements	31/12/2007 (1)
Valeur actualisée de l'obligation	41 007	3 143	(3 694)		(1 927)	38 529
Changement de régime	(117)	65				(52)
Ecart actuariels	(1 610)		3 694			2 084
<b>Provision</b>	<b>39 280</b>	<b>3 208</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 927)</b>	<b>40 561</b>

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2008 et 2007 :

	31/12/2008	31/12/2007
Service Cost	1 237	1 626
Interest Cost	1 878	1 517
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>3 115</b>	<b>3 143</b>

(1) Un reclassement de 2 690 K€ a été opéré au 31 décembre 2007 entre la valeur actualisée de l'obligation et les écarts actuariels. Ce reclassement est sans impact sur le montant de la provision.

L'évolution des pertes et gains actuariels entre 2007 et 2008, ainsi qu'entre 2006 et 2007, est la suivante :

<b>Écarts actuariels sur APR - 2008</b>	
<b>Ecart actuariel au 31/12/2007</b> (écarts générés sur l'exercice 2008)	<b>2 084</b>
<b>Pertes actuarielles</b>	
Turnover	(39)
Augmentation des salaires	(2 955)
Baisse du taux d'actualisation	(498)
<b>Gains actuariels</b>	
Écarts sur estimation	1 348
<b>Autres (incluant l'effet d'expérience)</b>	<b>(2 679)</b>
<b>Ecart actuariel au 31/12/2008 avant amortissement</b>	<b>(2 739)</b>
Amortissement 2008 des écarts actuariels 2007	0
<b>Solde 31/12/2008 après amortissement</b>	<b>(2 739)</b>
Annulation de la part du plan social	29
<b>Solde 31/12/2008 après amortissement</b>	<b>(2 710)</b>

<b>Écarts actuariels sur APR - 2007</b>	
<b>Ecart actuariel au 31/12/2006</b> (écarts générés sur l'exercice 2007)	<b>(1 610)</b>
<b>Pertes actuarielles</b>	
Turnover	(512)
Augmentation des salaires	(1)
<b>Gains actuariels</b>	
Hausse du taux d'actualisation	4 941
<b>Autres (incluant l'effet d'expérience) (1)</b>	<b>(734)</b>
<b>Ecart actuariel au 31/12/2007 avant amortissement</b>	<b>2 084</b>
Amortissement 2007 des écarts actuariels 2006	
<b>Solde 31/12/2007 après amortissement</b>	<b>2 084</b>

(1) Ce montant tient compte du reclassement opéré au 31 décembre 2007

Le rapport entre les autres variations des écarts actuariels (incluant l'effet d'expérience) et les passifs est donné dans le tableau ci-dessous :

2004	2005	2006	2007	2008
ND (1)	(2,49%)	2,73%	(1,91%)	(6,50%)

(1) Données non disponibles avant la transition aux normes IFRS

Au 31 décembre 2007, les montants des coûts des services passés non comptabilisés au bilan se décomposent comme suit :

<b>Solde 31/12/2007 après étalement</b>	<b>(52)</b>
Aménagement du capital temps renégocié le 13 mars 2008	2 762
<b>Solde 31/12/2008 avant étalement 2008</b>	<b>2 710</b>
Étalement 2008 sur changement de régime constaté en 2005	65
Étalement 2008 sur diminution du contingent	(123)
Annulation de la part du plan social	(28)
<b>Solde 31/12/2008 après étalement</b>	<b>2 624</b>

<b>Solde 31/12/2006 après étalement</b>	<b>(117)</b>
Étalement 2007 sur changement de régime constaté en 2005	65
<b>Solde 31/12/2007 après étalement</b>	<b>(52)</b>

#### 18.2.4. Médailles du travail

L'évolution de la dette actuarielle entre 2007 et 2008 pour la médaille du travail de Boiron France est la suivante :

	31/12/2007	Coût 2008	Changements de régime	Paiements	Autres - Plan social	31/12/2008
Médailles du travail	3 917	798		(320)	(44)	4 351
<b>Provision</b>	<b>3 917</b>	<b>798</b>	<b>0</b>	<b>(320)</b>	<b>(44)</b>	<b>4 351</b>

L'évolution de la dette actuarielle entre 2006 et 2007 pour la médaille du travail de Boiron France était la suivante :

	31/12/2006	Coût 2007	Changements de régime	Paiements	31/12/2007
Médailles du travail	3 916	307		(306)	3 917
<b>Provision</b>	<b>3 916</b>	<b>307</b>	<b>0</b>	<b>(306)</b>	<b>3 917</b>

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost, interest cost et variations des hypothèses pour 2008 et 2007 :

	31/12/2008	31/12/2007
Service Cost	241	255
Interest Cost	206	152
Variation des hypothèses	31	(100)
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>307</b>

#### 18.3 Droit Individuel à la Formation (D.I.F)

Comme indiqué en note 2.9.1.3, le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) est considéré comme un passif éventuel, l'historique des modalités d'utilisation de ce droit ne mettant pas en évidence de surcoûts probables significatifs.

Le nombre d'heures acquis dans le cadre du D.I.F. par l'ensemble des sociétés françaises du Groupe est de 173 465 heures au 31 décembre 2008 (dont 491 heures utilisées), contre 131 390 heures au 31 décembre 2007 (dont 181 heures utilisées).

## NOTE 19 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion & autres mouvements	31/12/2008
<b>Courant</b>						
Provisions pour retours de marchandises	4 527	3 957	(225)	(3 307)	26	4 978
Provisions pour risques et litiges	2 205	3 549	(557)	(226)	(33)	4 938
Provisions pour autres charges	668	3 941	(108)	(151)	(55)	4 295
<i>dont provisions pour restructuration</i>	<i>369</i>	<i>3 210</i>	<i>(6)</i>	<i>(104)</i>	<i>0</i>	<i>3 469</i>
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>	<b>7 400</b>	<b>11 447</b>	<b>(890)</b>	<b>(3 684)</b>	<b>(62)</b>	<b>14 211</b>
<b>Non courant</b>						
Provisions pour risques et litiges	2 262	21	(147)	0	55	2 191
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>2 262</b>	<b>21</b>	<b>(147)</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>2 191</b>

La variation des provisions courantes et non courantes en 2007 était la suivante :

	31/12/2006	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Ecarts de conversion & autres mouvements	31/12/2007
<b>Courant</b>						
Provisions pour retours de marchandises	4 402	3 370	(218)	(2 986)	(41)	4 527
Provisions pour risques et litiges	3 353	1 275	(213)	(434)	(1 776)	2 205
Provisions pour autres charges	3 113	172		(2 518)	(99)	668
<i>dont provisions pour restructuration</i>	<i>2 858</i>	<i>109</i>		<i>(2 405)</i>	<i>(193)</i>	<i>369</i>
<b>TOTAL PROVISIONS COURANTES</b>	<b>10 868</b>	<b>4 817</b>	<b>(431)</b>	<b>(5 938)</b>	<b>(1 916)</b>	<b>7 400</b>
<b>Non courant</b>						
Provisions pour risques et litiges	210	490		(260)	1 822	2 262
<b>TOTAL PROVISIONS NON COURANTES</b>	<b>210</b>	<b>490</b>	<b>0</b>	<b>(260)</b>	<b>1 822</b>	<b>2 262</b>

Les provisions non courantes ne sont pas actualisées, l'impact étant considéré comme non significatif.

## 19.1 Provisions pour risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges courantes augmentent de 2 766 K€ (hors écarts de conversion) : dans le cadre du règlement d'un litige avec un partenaire commercial une provision de 3 400 K€ a été constatée ; elle correspond au montant de l'indemnité fixée par le tribunal arbitral dans sa décision de janvier 2009.

## 19.2 Provisions pour autres charges

L'augmentation de 3 682 K€ des provisions pour autres charges (hors écarts de conversion) au 31 décembre 2008 s'explique par la constatation d'une provision pour réorganisation de 3 210 K€ en France au titre du projet de regroupement de l'activité de cinq établissements avec celle de huit autres. Cette provision porte principalement sur les modalités d'accompagnement des salariés.

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en note 30.2.



## NOTE 20 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs libellées en euros	35 081	39 543
Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	9 588	4 564
<b>TOTAL</b>	<b>44 669</b>	<b>44 107</b>

## NOTE 21 : IMPOTS A PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2008		31/12/2007	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
<b>Etat - impôt sur les sociétés à payer (passifs non financiers)</b>	<b>15 059</b>		<b>3 173</b>	
<b>Autres passifs hors impôt sur les sociétés à payer</b>				
<b>Passifs non financiers</b>	<b>48 608</b>	<b>3 535</b>	<b>47 772</b>	<b>4 301</b>
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	5 584	9	7 811	8
Personnel et organismes sociaux	42 843	3 395	39 731	4 137
Produits constatées d'avance	181	131	230	156
<b>Passifs financiers évalués au coût</b>	<b>6 825</b>		<b>6 246</b>	
Fournisseurs d'immobilisations	3 546		3 179	
Autres créditeurs	3 279		3 067	
<b>TOTAL</b>	<b>55 433</b>	<b>3 535</b>	<b>54 018</b>	<b>4 301</b>

Les autres passifs non courants sont essentiellement constitués de la dette sur le TFR Italien (3 395 K€), qui a diminué de 742 K€ (dont 911 K€ de décaissements et 666 K€ de régularisation sur exercices antérieurs, compensés par 701 K€ d'engagement complémentaire).

## NOTE 22 : INSTRUMENTS FINANCIERS

## 22.1 Informations au bilan

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- Leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IAS 39, et rappelées en note 2.10 :
  - A : actifs disponibles à la vente évalués au coût. Ils concernent essentiellement les titres de participation non consolidés.
  - B : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie et les instruments dérivés ; leur valorisation est réalisée par un prestataire externe.
  - C : actifs et passifs évalués au coût amorti.
  - D : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.
  - E : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur par le résultat.
- La comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs ;
- Leur ventilation par échéance.

31/12/2008	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Valeur Nette Comptable	Juste valeur	Echéancier		
					Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			<b>164 066</b>	<b>164 066</b>	<b>162 336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Note 9	A	8	8	N/A	N/A	N/A
	Note 9	C	1 722	1 722	N/A	N/A	N/A
	Note 13	C					
	Note 12	C	81 741	81 741	81 741		
	Note 13	E	1 457	1 457	1 457		
	Note 13	C	3 390	3 390	3 390		
	Note 15	B	75 748	75 748	75 748		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>			<b>55 183</b>	<b>55 183</b>	<b>53 629</b>	<b>1 554</b>	<b>0</b>
	Note 17	B	1 306	1 306	1 306		
	Note 17 / Note 10	C	2 383	2 383	829	1 554	
	Note 21	C					
	Note 20	C	44 669	44 669	44 669		
	Note 21	C	6 825	6 825	6 825		

La valeur nette comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur pour les catégories A et C.

Il n'existe pas de prêts et dettes financières actualisées. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans le tableau ci-dessus, compte tenu de l'impact non significatif.

Les données au 31 décembre 2007 étaient les suivantes :

31/12/2007	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Valeur Nette Comptable	Juste valeur	Echéancier		
					Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			<b>135 410</b>	<b>135 410</b>	<b>133 827</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Note 9	A	8	8	N/A	N/A	N/A
	Note 9	C	1 575	1 575	N/A	N/A	N/A
	Note 13	C					
	Note 12	C	72 466	72 466	72 466		
	Note 13	C	6 363	6 363	6 363		
	Note 15	B	54 998	54 998	54 998		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>			<b>59 577</b>	<b>59 577</b>	<b>57 938</b>	<b>1 414</b>	<b>225</b>
	Note 17	B	4 791	4 791	4 791		
	Note 17 / Note 10	C	4 433	4 433	2 794	1 414	225
	Note 21	C					
	Note 20	C	44 107	44 107	44 107		
	Note 21	C	6 246	6 246	6 246		

**Instruments dérivés :**

Il n'existe que des instruments dérivés de couverture du risque de change. L'essentiel de ces contrats couvre des flux futurs dont la réalisation attendue est inférieure à 1 an.

Le tableau suivant présente ces instruments par type de contrat et pour les principales devises concernées, pour 2008 et 2007 :

Devise	Type de contrat	31/12/2008		31/12/2007	
		Notionnel (en KDevises)	Variation de Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Variation de Juste Valeur (en K€)
Rouble russe	Options de change	30 000	209		
	Contrats à terme	(535 000)	898	(110 000)	(6)
	<b>TOTAL</b>	<b>(505 000)</b>	<b>1 107</b>	<b>(110 000)</b>	<b>(6)</b>
Dollar canadien	Options de change	450	24	300	5
	Contrats à terme	(1 300)	66	(500)	8
	<b>TOTAL</b>	<b>(850)</b>	<b>90</b>	<b>(200)</b>	<b>12</b>
Dollar américain	Options de change	950	(41)	(300)	35
	Contrats à terme	(5 080)	63	(1 550)	15
	<b>TOTAL</b>	<b>(4 130)</b>	<b>22</b>	<b>(1 850)</b>	<b>50</b>
Zloty polonais	Options de change	4 750	126	3 500	(60)
	Contrats à terme	(12 000)	311	(3 400)	(42)
	<b>TOTAL</b>	<b>(7 250)</b>	<b>437</b>	<b>100</b>	<b>(102)</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 656</b>		<b>(45)</b>

Le total des variations de juste valeur des instruments dérivés, intégrant l'ensemble des devises, s'est élevé à 1 457 K€ au 31 décembre 2008.

**22.2 Informations au compte de résultat**

Le tableau suivant présente les impacts en compte de résultat sur 2008 et 2007 des actifs et passifs financiers, et la ventilation de ces impacts selon les catégories prévues par la norme IAS 39 (cf. note 22.1).

	Désignation des instruments financiers	31/12/2008	31/12/2007
<b>Produits et charges constatés en résultat opérationnel</b>			
Résultat de change	C	(1 109)	(128)
Dépréciations des créances clients et autres créances	C	(13)	295
<b>Produits de placement</b>		<b>2 234</b>	<b>1 097</b>
Dont :			
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement et intérêts sur certificats de dépôt et dépôts à terme	B	1 778	824
Produits d'intérêts	C	395	218
<b>Charges de financement</b>		<b>(367)</b>	<b>(912)</b>
Dont :			
Charges d'intérêts	C	(366)	(911)
<b>Autres produits financiers</b>		<b>1 461</b>	<b>22</b>
Dont :			
Variations de juste valeur sur instruments dérivés	E	1 457	
<b>Autres charges financières</b>		<b>(32)</b>	<b>(403)</b>
Dont :			
Dépréciation de titres non consolidés	A	0	(144)
Primes sur options de change	E		(237)

### 22.3.1. Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du Groupe sont centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par la Trésorerie Groupe. Sur l'année 2008, la trésorerie consolidée du Groupe a été continuellement excédentaire.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie est effectué par la Trésorerie Groupe dans le cadre défini par la politique de gestion qui privilégie les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés, d'une maturité inférieure à trois mois, pour 60% minimum de la trésorerie moyenne ;
- placement des excédents structurels sur des produits appartenant à la catégorie des produits « diversifiés » de l'Autorité des Marchés Financiers ou « monétaires dynamiques » de Standard & Poor's, ou de produits structurés de maturité inférieure à un an ;
- sélection des investisseurs présentant des caractéristiques sécuritaires en matière de solvabilité et de risque de contrepartie (« investment grade »).

## 22.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du Groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de Boiron France ;
- un objectif de couverture ;
- une évaluation des risques effectuée par des prévisions détaillées sur un horizon glissant ;
- un suivi détaillé a priori et a posteriori des écarts entre prévisions et réalisations ;
- l'utilisation d'opérations de couverture fermes et optionnelles ;
- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle entre : la Direction Générale qui définit et valide la politique annuelle de gestion des risques de marché, la Trésorerie Groupe qui évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture, le Comité de Trésorerie qui contrôle les opérations effectuées par la Trésorerie Groupe.

Au 31 décembre 2008, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

	JJ à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
ACTIFS - valeurs mobilières de placement et disponibilités	75 748		
PASSIFS - trésorerie passive, emprunts et dettes financières	2 135	1 554	
<b>POSITION NETTE AVANT GESTION</b>	<b>73 613</b>	<b>(1 554)</b>	<b>0</b>
Position hors bilan	0	0	0
<b>POSITION NETTE APRÈS GESTION</b>	<b>73 613</b>	<b>(1 554)</b>	<b>0</b>

Une hausse instantanée de 1 point des taux d'intérêts court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture, se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 736 K€ des produits financiers.

### 22.3.2. Risque de change

Le Groupe Boiron est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations détenues par Boiron France dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon long terme ;
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées par chaque société du Groupe dans des monnaies autres que leur monnaie locale.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Boiron France et Herbaxt et provient principalement :

- des ventes réalisées par Boiron France et Herbaxt aux filiales américaine, canadienne, russe, suisse et polonaise ;
- des dividendes en devises versés par les filiales ;
- de l'activité des filiales de promotion et du bureau de représentation des pays d'Europe Centrale et Orientale (Slovaquie, Hongrie, République Tchèque, Roumanie et Bulgarie), des pays du Maghreb (Maroc et Tunisie) et du Brésil.

Le risque de change sur transactions fait l'objet d'une couverture afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours de monnaies étrangères, sur un horizon d'un an maximum.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base de prévisions annuelles mensualisées établies par les filiales et le contrôle de gestion de Boiron France ; ces prévisions étant révisées en cours d'année en cas de modifications significatives. Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

L'exposition du Groupe aux risques de change porte principalement sur le zloty polonais, le rouble russe et les dollars américain et canadien.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de Boiron France se décomposaient comme suit, au 31 décembre 2008 :

	KRUB	KCAD	KUSD	KPLN
Trésorerie active	526	3 604	1 797	34
Autres actifs financiers	169 637	574	1 383	7 049
Trésorerie passive				
Autres passifs financiers	(4 485)	(3 563)	(2 614)	(706)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>165 678</b>	<b>615</b>	<b>566</b>	<b>6 377</b>
Couverture		(500)	(1 085)	(3 150)
<b>Position nette après gestion</b>	<b>165 678</b>	<b>115</b>	<b>(519)</b>	<b>3 227</b>
<b>Position nette après gestion (contre valeur euro)</b>	<b>4 013</b>	<b>68</b>	<b>(373)</b>	<b>777</b>

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en note 4. Les couvertures de flux futurs ne sont pas renseignées dans ce tableau, dans la mesure où elles ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2008.

Une évolution défavorable instantanée de 1% de l'euro par rapport à l'ensemble des devises, appliquée à la position de change après gestion existant à la date de clôture, se traduirait par un impact (avant effet impôt) de - 41 K€ sur les résultats.

Une évolution défavorable de 1% du cours moyen de l'euro par rapport à l'ensemble des devises sur 2008 appliquée au résultat net des filiales en devises, se serait traduite par un impact de - 52 K€ sur le résultat net du Groupe contre - 34 K€ en 2007.

Une évolution défavorable instantanée de 1% de l'euro par rapport à l'ensemble des devises, appliquée à la situation nette de clôture des filiales en devises, se traduirait par un impact de - 259 K€ sur les capitaux propres du Groupe contre - 196 K€ en 2007.

### 22.3.3. Risque sur actions

Le Groupe ne détient pas de portefeuille d'actions.

## 22.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est traité en note 12 « Clients et comptes rattachés et risque de crédit ».

## 22.5 Gestion du risque de liquidité

Historiquement, les actifs court terme du Groupe Boiron ont toujours été supérieurs à ses passifs court terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de modification sur la structure financière du Groupe en 2008. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

Au 31 décembre 2008 le Groupe dispose de lignes de découverts non confirmées à taux variable pour un montant total de 66 000 K€. Ces lignes n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2008.



## NOTE 23 : REVENUS DE L'ACTIVITE

	31/12/2008	%	31/12/2007 (2)	%
Médicaments homéopathiques à nom commun	258 586	55,5	262 297	60,4
Spécialités de médication familiale	206 954	44,3	170 682	39,3
Autres (1)	1 925	0,4	2 103	0,5
Escomptes Financiers	(758)	(0,2)	(788)	(0,2)
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>466 707</b>	<b>100,0</b>	<b>434 294</b>	<b>100,0</b>
<b>Autres produits de l'activité (redevances)</b>	<b>187</b>		<b>177</b>	

(1) La rubrique « Autres » du chiffre d'affaires intègre les ventes de livres ainsi que les facturations de services (enseignement).

(2) Conformément aux nouvelles dispositions en matière de conditions commerciales applicables en France (loi Chatel) les contrats de services et d'animation, auparavant isolés, sont maintenant ventilés par ligne de produits. Les données à fin décembre 2007 ont donc été retraitées en conséquence.

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas des secteurs opérationnels.

## NOTE 24 : AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(2 265)	(2 327)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(16 220)	(16 288)
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>(18 485)</b>	<b>(18 615)</b>
Dépréciations sur actifs courants	(690)	738
Provisions	(6 401)	1 024
<b>VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS</b>	<b>(7 091)</b>	<b>1 762</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(25 576)</b>	<b>(16 853)</b>

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions par destination sont présentées ci-après :

	31/12/2008	31/12/2007
Coûts de production industrielle	(8 497)	(7 361)
Coûts de préparation et distribution	(7 645)	(2 886)
Coûts de promotion	(1 077)	(573)
Coûts de recherche	(26)	(29)
Coûts des affaires réglementaires	(83)	(74)
Coûts des fonctions support	(4 605)	(5 887)
Autres produits et charges opérationnels	(3 643)	(43)
<b>TOTAL</b>	<b>(25 576)</b>	<b>(16 853)</b>

## NOTE 25 : CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel	(165 544)	(165 185)
Intéressement et participation	(10 292)	(8 921)
Autres charges de personnel	(6 729)	(6 552)
<b>TOTAL</b>	<b>(182 565)</b>	<b>(180 658)</b>

Les charges d'indemnités de départ à la retraite et autres engagements sociaux sont comprises dans les autres charges de personnel. Ces charges se ventilent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Indemnités de Départ à la Retraite	(2 344)	(2 056)
Accord de Préparation à la Retraite	(2 620)	(3 208)
TFR italien	(834)	(957)
Pré pension belge	93	(4)
Primes d'ancienneté belges	(202)	0
Médailles du travail et gratifications	(822)	(327)
<b>TOTAL</b>	<b>(6 729)</b>	<b>(6 552)</b>

L'effectif moyen équivalent temps plein en 2008 est de 3 602 personnes contre 3 582 personnes en 2007. Les charges de personnel par destination ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2008	31/12/2007
Coûts de production industrielle	(34 483)	(31 864)
Coûts de préparation et distribution	(70 309)	(77 039)
Coûts de promotion	(45 155)	(43 006)
Coûts de recherche	(1 265)	(1 035)
Coûts des affaires réglementaires	(2 946)	(2 293)
Coûts des fonctions support	(28 383)	(25 419)
Autres produits et charges opérationnels	(24)	(2)
<b>TOTAL</b>	<b>(182 565)</b>	<b>(180 658)</b>

Le montant supporté par Boiron France au titre des régimes de retraite obligatoire et complémentaire s'est élevé à 11 786 K€ sur 2008.

## NOTE 26 : COÛTS DE RECHERCHE

Les charges de recherche comptabilisées sur l'exercice 2008 s'élèvent à 6 567 K€ contre 5 706 K€ au 31 décembre 2007 : elles comprennent des honoraires pour 4 566 K€ en 2008, contre 4 234 K€ en 2007.

**NOTE 27 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS**

Les autres produits opérationnels se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Crédits d'impôts Recherche	1 972	0
Variations nettes des provisions	0	75
Variations nettes des dépréciations sur actifs	62	56
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	1 569	832
Autres produits opérationnels	1 162	1 395
<b>TOTAL</b>	<b>4 765</b>	<b>2 358</b>

Les autres charges opérationnelles se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat de change	(1 109)	(128)
Variations nettes des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(397)	(173)
Variations nettes des provisions	(3 308)	0
Variations nettes des engagements sociaux	(24)	(3)
Résultat de goodwill négatif et dépréciation de goodwill	0	(54)
Autres charges opérationnelles	(142)	(575)
<b>TOTAL</b>	<b>(4 980)</b>	<b>(933)</b>

**NOTE 28 : IMPOTS SUR LES RESULTATS****28.1 Ventilation de la charge d'impôt**

	31/12/2008	31/12/2007
Impôts exigibles	(21 475)	(4 779)
Impôts différés	177	(12 555)
<b>TOTAL</b>	<b>(21 298)</b>	<b>(17 334)</b>
<b>Taux effectif</b>	<b>35,21%</b>	<b>38,96%</b>

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit pour les années 2007 et 2008 :

	31/12/2008	%	31/12/2007	%
Impôt théorique	(20 824)	34,43	(15 318)	34,43
Effet des taux d'imposition à l'étranger	828	(1,37)	(7)	0,02
Effet des taux d'imposition réduits	25	(0,04)	(1)	0,00
Différences permanentes (net)	(1 874)	3,10	(2 089)	4,70
Crédits d'impôt, régularisation IS différés et autres	547	(0,90)	81	(0,18)
<b>Impôt réel</b>	<b>(21 298)</b>	<b>35,21</b>	<b>(17 334)</b>	<b>38,96</b>

La baisse du taux d'impôt réel du Groupe s'explique par la baisse du poids des différences permanentes sur le résultat avant impôt en France et en Italie notamment (diverses charges opérationnelles non déductibles fiscalement) ainsi que par la constatation en France de crédits d'impôt recherche pour 1 972 K€.

Les taux d'imposition locaux des principales filiales sont quant à eux présentés ci-après :

Filiale	Pays d'imposition	31/12/2008	31/12/2007
BOIRON France	France	34,43%	34,43%
HERBAXT	France	33,33%	33,33%
BOIRON Srl	Italie	31,40%	31,40%
BOIRON SIH	Espagne	30,00%	32,50%
BOIRON Canada Inc.	Canada	30,90%	32,02%
BOIRON Inc.	Etats-Unis	40,34%	40,34%
BOIRON Caraïbes	France	33,33%	33,33%
UNDA	Belgique	33,99%	33,99%
BOIRON Suisse	Suisse	24,16%	24,68%
BOIRON Russie	Russie	24,00%	24,00%

## 28.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

	31/12/2007	Compte de résultat	Ecart de conversion & autres mouvements	31/12/2008
Provision pour impôts différés sur provisions réglementées	(5 375)	27	(222)	(5 570)
Provision pour impôts différés sur crédits bails	(619)	323	5	(291)
Impôts différés sur reports déficitaires	857	(557)	(224)	76
Impôts différés sur avantages sociaux	16 284	(597)	0	15 687
Impôts différés liés à la fiscalité locale	3 584	402	(4)	3 982
Impôts différés sur autres éléments	1 277	579	442	2 298
<b>Impôt différé net</b>	<b>16 008</b>	<b>177</b>	<b>(3)</b>	<b>16 182</b>
dont Impôt différé actif net	17 694	(13)	(3)	17 678
dont Impôt différé passif net	(1 686)	190		(1 496)

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Le montant des différences temporelles liées à des participations dans les filiales pour lesquelles des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés est non significatif (il n'a pas été distribué de réserves dans les filiales concernées).

Le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables au 31 décembre 2008 s'élève à 509 K€. Les prévisions de résultats fiscaux futurs des sociétés concernées ne permettent pas d'utiliser ces déficits fiscaux reportables avant leur péremption.

## NOTE 29 : RESULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS PROPRES)

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net (en K€)	39 159	27 130
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	21 757 464	21 751 463
<b>RESULTAT PAR ACTION (en €)</b>	<b>1,80</b>	<b>1,25</b>

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

La variation du nombre moyen d'actions s'explique par l'évolution du nombre d'actions propres sur la période.

## NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

## 30.1 Engagements chiffrés

	TOTAL	TOTAL	Echéances		
	31/12/2007	31/12/2008	A moins d'un an	De un an à cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Engagements reçus</b>	<b>301</b>	<b>2 381</b>	<b>2 315</b>	<b>66</b>	<b>0</b>
• Garanties immobilières	221	2 381	2 315	66	
• Autres garanties	80	0			
<b>Engagements donnés</b>	<b>11 163</b>	<b>10 359</b>	<b>3 967</b>	<b>5 038</b>	<b>1 354</b>
• Cautions bancaires	22	359	0	359	0
• Cautions sur locations immobilières	465	429	48	29	352
• Cautions fiscales et douanières	857	822	0	0	822
• Garanties immobilières	309	309	309	0	0
• Contrats de location	9 510	8 440	3 610	4 650	180

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés en note 9.

Il n'existe pas d'engagement en cours lié aux opérations de croissance externe.

## 30.2 Actifs et passifs éventuels

## 30.2.1. Taxe additionnelle sur les Ventes Directes

La société Boiron France a formé le 30 décembre 2002 un pourvoi devant la Cour de Cassation pour obtenir l'annulation de son assujettissement à la Taxe additionnelle sur les Ventes Directes (TVD) et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société a comptabilisé en charges les sommes dont elle réclame la restitution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001, et n'a pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Ce pourvoi a été formé à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon, le 29 octobre 2002, qui avait notamment considéré que la taxe additionnelle sur les ventes directes ne constituait pas une aide d'Etat, au sens de l'article 92 du Traité CE (devenu après modification, article 87 CE).

Par arrêt en date du 14 décembre 2004, la Cour de Cassation a décidé de poser deux questions préjudicielles à la Cour de Justice des Communautés Européennes (C.J.C.E.), située à Luxembourg.

La première concerne le principe de la restitution de la contribution qualifiée d'aide d'Etat, et la seconde, la charge de la preuve. Dans l'attente des réponses de la C.J.C.E., la Cour de Cassation sursoit à statuer sur ce pourvoi.

La CJCE a rendu son arrêt le 7 septembre 2006 : ses conclusions conduisent à faire supporter en partie la charge de la preuve à l'URSSAF qui pourra être tenue par le juge de produire des documents auxquels les laboratoires n'ont pas accès.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 26 juin 2007, tirant toutes les conséquences de l'arrêt de la C.J.C.E., a cassé et annulé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon rendu le 29 octobre 2002 qui nous était défavorable.

Notre affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Versailles. L'audience des plaidoiries a été fixée au jeudi 10 septembre 2009.

En parallèle, les Laboratoires DOLISOS avaient introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale afin d'obtenir notamment l'annulation de leur assujettissement à la TVD visée à l'article L.245-6-1 du CSS. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élèvent à 2 866 milliers d'euros ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

La société a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par un jugement en date du 3 septembre 2004. La société a décidé de faire appel en date du 27 septembre 2004.

La Cour d'Appel de Toulouse a décidé de prononcer un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui concerne le premier contentieux sur la TVD, évoqué ci-dessus et qui opposait déjà notre société à l'URSSAF.

## 30.2.2. Litige avec un partenaire commercial

Depuis 2004, la société Ce.M.O.N., distributeur en Italie des produits de notre filiale belge UNDA, a engagé de nombreuses procédures contentieuses afin de s'opposer au renforcement de la participation de Boiron dans UNDA et à la fusion avec la société LPH DOLISOS et ainsi tenter de renégocier à son avantage ses contrats commerciaux. La société Ce.M.O.N. a été déboutée de ses demandes dans les neuf premières procédures devant des juridictions ordinaires belges.

La dernière procédure, introduite devant un tribunal arbitral a donné lieu le 29 janvier 2009 à une sentence, condamnant les sociétés holdings dont les actions ont été cédées, leur vendeur ainsi que les sociétés Boiron Belgium et BOIRON SA, au paiement à la société

Ce.M.O.N. d'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€ incluant le remboursement des frais d'avocat et d'arbitrage. Le Groupe Boiron estime devoir, à part égale avec le

vendeur, prendre en charge le paiement de l'indemnité. Les parties ayant été condamnées solidairement ou l'une à défaut de l'autre et chacune pour le tout, une provision du montant total de l'indemnité a été passée

dans les comptes du Groupe (dont 850 K€ dans les comptes de la société UNDA et 2 550 K€ chez Boiron SA), sans attendre le résultat des recours engagés contre le vendeur.

## NOTE 31 : PARTIES LIEES

### 31.1 Entreprises liées

	SODEVA <sup>(1)</sup>		CDFH <sup>(2)</sup>		IFCH <sup>(2)</sup>		ARCHIBEL	
	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07
Achats de biens					93	92	Néant	Néant
Prestations de services données	5	5	83	39	61	170	Néant	Néant
Prestations de services reçues					818	1 228	Néant	Néant
Total créances			59	34	20	57	Néant	Néant
Total dettes					79	22	Néant	Néant

(1) Holding familiale Boiron

(2) Associations pour le développement de l'homéopathie

### 31.2 Rémunérations versées aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes des dirigeants et autres administrateurs non dirigeants, versées au cours de l'exercice 2008, sont les suivantes :

	Dirigeants	Autres administrateurs non dirigeants
Rémunération fixe	761	77
Rémunération variable (1)	414	9
Rémunération exceptionnelle		
Honoraires		37
Jetons de présence	15	104
Avantages en nature (2)	12	
<b>Total des revenus bruts 2008</b>	<b>1 202</b>	<b>227</b>
Rappel du montant des revenus bruts 2007	963	245
Avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite)	357	110
Autres avantages à long terme (médaille du travail)	54	9

Il n'y a ni avance, ni crédit, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

(1) Elle se compose de la prime DG d'intéressement au résultat pour 394 K€ et de l'intéressement, participation et abondement au PEE et PERCO pour un total de 30 K€.

(2) Il s'agit des avantages voiture (10 K€), retraite et prévoyance (2 K€).



**NOTE 26 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE**

Les honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2008 et 2007 sont les suivants :

	Ernst & Young et Autres		Deloitte et Associés	
	Montant HT en K€		Montant HT en K€	
	2008	2007	2008	2007
<b>AUDIT</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup>				
- Emetteur <sup>(2)</sup>	152	147	152	147
- Filiales intégrées globalement	76	14	215	192
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <sup>(3)</sup>				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>228</b>	<b>161</b>	<b>367</b>	<b>338</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT<sup>(4)</sup></b>				
- Juridique, fiscal, social	2			2
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)		1		
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>162</b>	<b>367</b>	<b>340</b>

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) L'émetteur s'entend comme étant la société-mère.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

**NOTE 27 : EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Il n'a pas été identifié d'élément post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Boiron, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges et engagements sociaux, tel que cela est décrit en notes 2.9.1, 2.9.3, 18 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Alain Descoins

ERNST & YOUNG  
et Autres  
Nicolas Job

# Comptes annuels

## COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	2	<b>350 838</b>	<b>337 306</b>
Production stockée ou déstockée		(1 811)	(305)
Production immobilisée		1 740	803
Subventions d'exploitation		272	138
Reprises sur prov. et transferts de charges	11-15	4 809	7 562
Autres produits		2 842	2 302
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>358 690</b>	<b>347 806</b>
Achats de marchandises, mat. prem. et autres approv.		32 821	32 297
Variation de stocks marchandises et autres approv.		(291)	(794)
Autres achats et charges externes		113 892	118 327
Impôts taxes et versements assimilés		14 668	15 482
Salaires et traitements	3-4	80 450	79 322
Charges sociales		38 832	37 583
Dotation aux amortissements sur immo	8-9	14 137	14 336
Dotation aux prov. sur actif circulant et risques et charges	11-15	8 753	4 297
Autres charges		5 261	3 985
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>308 523</b>	<b>304 835</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>50 167</b>	<b>42 971</b>
Produits des participations		5 788	5 554
Produits des val mob, créances de l'actif immob, autres intérêts		1 434	1 336
Reprises sur provisions	15	604	94
Différences positives de change		5 370	573
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac	13	926	822
<b>Total des produits financiers</b>		<b>14 122</b>	<b>8 379</b>
Dotations financières aux amortis. et aux provisions		3 794	2 676
Intérêts et charges assimilées		1 331	2 456
Différences négatives de change		3810	672
Charges nettes sur cessions de VMP		-	113
<b>Total des charges financières</b>		<b>8 935</b>	<b>5 917</b>
<b>Résultat financier</b>	6	<b>5 187</b>	<b>2 462</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>55 354</b>	<b>45 433</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		31	485
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 500	2 445
Reprises sur prov. exceptionnelles et transferts de charges	9-15	3 275	4 452
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>5 806</b>	<b>7 382</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		503	2 992
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		596	1 043
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	5 754	3 003
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>6 853</b>	<b>7 038</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	7	<b>(1 047)</b>	<b>344</b>
Intéressement		5 185	4 128
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		3 948	3 583
Impôts sur les bénéfices		13 459	13 814
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>31 715</b>	<b>24 252</b>

## BILAN

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Note	BRUT	AMORT ET PROVISIONS	31/12/2008 Net	31/12/2007 Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	8	<b>98 307</b>	<b>26 687</b>	<b>71 620</b>	<b>68 684</b>
Brevets, licences, marques		2 922	1 554	1 368	1 570
Logiciels informatiques		18 211	14 398	3 813	4 495
Droits au bail et fonds commerciaux		70 735	10 735	60 000	60 000
Immobilisations incorporelles en cours		6 439	0	6 439	2 619
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	9	<b>193 075</b>	<b>111 363</b>	<b>81 712</b>	<b>80 349</b>
Terrains et agencements		20 588	5 502	15 086	13 573
Constructions et agencements		85 794	47 662	38 132	40 094
Installations tech., matériel et outillage		61 336	40 871	20 465	19 417
Autres immobilisations corporelles		21 482	17 328	4 154	5 304
Immobilisations en cours		2 683	0	2 683	1 034
Avances et acomptes sur immobilisations		1 192	0	1 192	927
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	10	<b>45 267</b>	<b>5 440</b>	<b>39 827</b>	<b>32 611</b>
Titres de participation		36 597	5 373	31 224	29 943
Créances rattachées à des participations		3 068		3 068	8
Autres immobilisations financières		5 602	67	5 535	2 660
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>336 649</b>	<b>143 490</b>	<b>193 159</b>	<b>181 644</b>
<b>STOCKS</b>	11	<b>33 899</b>	<b>1 098</b>	<b>32 801</b>	<b>34 745</b>
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	12	<b>75 196</b>	<b>343</b>	<b>74 853</b>	<b>74 432</b>
Clients et comptes rattachés		51 741	246	51 495	46 683
Autres créances		23 455	97	23 358	27 749
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES</b>	13	<b>69 451</b>		<b>69 451</b>	<b>49 892</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	12	<b>2 493</b>		<b>2 493</b>	<b>2 222</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>181 039</b>	<b>1 441</b>	<b>179 598</b>	<b>161 291</b>
Ecarts de conversion actif		943		943	229
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>518 631</b>	<b>144 931</b>	<b>373 700</b>	<b>343 164</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Note	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>193 404</b>	<b>182 101</b>
Capital social		21 948	22 006
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		78 279	69 219
Report à nouveau		11 100	8 799
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>31 715</b>	<b>24 252</b>
Subvention d'investissements		131	156
Provisions réglementées		14 700	14 740
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	14	<b>239 950</b>	<b>221 249</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	15	<b>20 064</b>	<b>13 495</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	16	<b>2 216</b>	<b>7 670</b>
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		900	4 478
Emprunts et dettes financières divers		1 316	3 192
<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	16	<b>34 917</b>	<b>35 559</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	16	<b>51 546</b>	<b>38 162</b>
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>	16	<b>3 072</b>	<b>2 749</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	16	<b>21 569</b>	<b>23 764</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	16	<b>293</b>	<b>71</b>
<b>TOTAL DETTES ET RÉGULARISATION</b>	16	<b>113 613</b>	<b>107 975</b>
Ecarts de conversion passif		73	445
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>373 700</b>	<b>343 164</b>

## TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>FLUX FINANCIERS LIÉS À L'EXPLOITATION</b>	<b>65 883</b>	<b>56 699</b>	<b>29 916</b>
Capacité d'autofinancement	54 144	51 362	28 051
Variation du besoin en fonds de roulement	11 739	5 337	1 865
<b>FLUX FINANCIERS LIÉS À L'INVESTISSEMENT</b>	<b>(28 030)</b>	<b>(17 889)</b>	<b>(14 826)</b>
Cessions d'immobilisations	2 341	2 345	1 862
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(4 834)	(3 055)	(2 611)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(14 474)	(15 102)	(11 382)
Acquisitions d'immobilisations financières :			
- Rachat d'actions propres	(6 645)	(2 710)	(3 333)
- Autres immobilisations financières	(7 211)	(2 524)	(2 406)
Diminution des immobilisations financières			
- Cession d'actions propres	2 697	2 437	2 758
- Autres immobilisations financières	94	721	286
<b>FLUX DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>(13 830)</b>	<b>(21 303)</b>	<b>(8 170)</b>
Variation de capital			
Prélèvement sur les réserves			
Distribution de dividendes	(11 951)	(6 584)	(8 096)
Diminution des financements stables :			
- Remboursement d'autres emprunts	(2 800)	(15 631)	(693)
Augmentation des financements stables	922	913	619
Subventions d'investissement			
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>24 023</b>	<b>17 508</b>	<b>6 920</b>
Trésorerie à l'ouverture Boiron SA	36 909	19 338	12 418
Trésorerie à l'ouverture DSA		61	
Trésorerie à l'ouverture DBE		3	
Trésorerie à la clôture Boiron SA	60 932	36 909	19 338
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>24 023</b>	<b>17 508</b>	<b>6 920</b>

# Annexe aux comptes annuels 2008

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Les comptes sociaux ont été établis par le Conseil d'Administration du 11 mars 2009.

## PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une franchise de 0,50 € s'applique à tous les médicaments remboursables dans la limite de 50 € par assuré social.
  - La loi Chatel du 3 janvier 2008, visant à développer la concurrence entre distributeurs au service des consommateurs, a conduit Boiron à adapter les relations commerciales avec ses clients.
  - En mars 2008, un nouvel accord d'entreprise a modifié les droits de préparation à la retraite ; le plafond des heures a été réduit de 1820 h à 1638 h en contrepartie de la mise en place d'un régime à cotisations définies volontaires (PERCO).
  - En avril 2008, Boiron a recapitalisé sa filiale suisse pour 1,4 M€ et a procédé simultanément à une réduction du capital du même montant.
  - Le 15 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,55 € par action au titre des résultats 2007.
  - Le 11 juin 2008, Boiron s'est vu attribuer le certificat de qualification de son réseau de visite médicale selon le référentiel édité par la Haute Autorité de Santé.
  - Le décret du Ministère de la Santé du 30 juin 2008 a rendu possible l'accès direct en officine à certaines médicaments. A ce jour, onze spécialités Boiron sont concernées : Arnigel®, Camilia®, Zénalia®, Verrulia®, Sporténine®, Homéoptique®, Stodal®, Cocculine comprimés®, Cicaderma®, Stodal granules®, Sédatif PC®. Cette liste pourrait être complétée par d'autres médicaments dans les mois et années à venir.
  - Boiron a remboursé, le 30 juin 2008, à l'échéance contractuelle, le solde du compte courant (deux millions d'euros) à Pierre Fabre SA.
  - Depuis le 8 juillet 2008, la filiale Russe est devenue une filiale de plein exercice ; dorénavant c'est elle qui commercialise directement les produits Boiron sur le territoire russe.
  - En octobre 2008, prenant la mesure des conséquences du déremboursement d'une grande majorité des préparations magistrales sur l'activité de ses 36 établissements de préparation et distribution, Boiron a annoncé le regroupement de 5 établissements avec 8 autres.  
Le processus d'information-consultation du Comité Central d'Entreprise sur le projet s'est achevé fin novembre.
- La mise en œuvre de cette réorganisation se déroulera en plusieurs étapes :
- Début 2009, l'activité de l'établissement de Metz a été transférée à Nancy et les deux établissements de Nantes ont été regroupés. D'ici la fin du premier semestre 2009, l'activité d'Amiens sera répartie sur plusieurs sites et les deux établissements de Bordeaux seront réunis.
  - Le regroupement des sites de Tours et Orléans interviendra en 2010.
- Dans le cadre du règlement d'un litige avec un partenaire commercial, une provision de 3 400 k€ a été constatée. Elle correspond au montant de l'indemnité fixée par le tribunal arbitral dans sa décision du 29 janvier 2009.
  - Boiron a racheté, au cours de l'exercice, 213 038 actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.



## NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1. - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- En respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ;
- Conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices ;
- Et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976. Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2008.

### 1.2. - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur juste valeur à leur date d'entrée à l'actif du bilan. Cette dernière correspond à la valeur nominale historique des incorporels, excepté pour les actifs incorporels issus de la fusion avec Dolisos qui ont été apportés à leur valeur réelle (après éventuelle réévaluation). L'activation des coûts d'emprunt ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement** : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les frais de développement sont également comptabilisés en charges dans la mesure où ils ne remplissent pas les critères d'activation.
- **Brevets, licences et marques** : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur 20 ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées.
- **Logiciels informatiques** : les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition.
- **Droits au bail** : le montant des droits au bail inscrits à l'actif du bilan représente leur prix d'acquisition. Ces droits au bail sont totalement dépréciés.
- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds de commerce générés en interne.

Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur significative apparaît. Ces tests sont basés sur une appréciation globale des parts de marché en fonction des prévisions

de ventes futures, conformément au règlement CRC 2002-10. La société s'assure ainsi :

- que le niveau de part de marché atteint ne remet pas en cause l'analyse pratiquée à la clôture précédente ;
- que les données prévisionnelles, ne remettent pas en cause l'évolution du résultat d'exploitation.

Les fonds commerciaux intègrent les malis de fusion constatés lors de transmission universelle de patrimoine.

La transmission universelle de patrimoine de Dolisos Santé Animale a dégagé un mali de fusion correspondant à l'écart entre la valeur des titres éliminés et l'actif net apporté à la date d'effet conformément aux dispositions du CRC 2004-01.

Ce mali de fusion a été constaté en totalité en mali technique correspondant à une plus-value latente, reconnue par une expertise indépendante à la date de l'opération et a été inscrit dans une sous-rubrique du poste fonds de commerce.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement ; étant donné l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de la dilution de ce fonds commercial avec celui de l'activité santé animale déjà exploité par BOIRON et non valorisé au bilan, l'évaluation est réalisée sur l'ensemble de l'activité santé animale.

### 1.3. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, hors apports des Laboratoires Dolisos, sont évaluées à leur coût d'achat majorés des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation CRC 2004-06, 2002-07 et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec les Laboratoires Dolisos ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation, a été déterminé.

Les coûts d'emprunt ne sont pas activés. Aucun emprunt n'a été constaté pour le financement des actifs.

La société a opté pour la constatation en charges et non l'activation des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation...). La valeur brute des immobilisations n'inclut donc pas les frais d'acquisition.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépenses de gros entretien ou de grandes révisions, n'étant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à 1 an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont ainsi les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements :	
	Economiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des Constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Mat. de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

La société pratique par ailleurs l'amortissement dégressif pour toutes les immobilisations exigibles à ce mode d'amortissement. Dans ce cas, le surplus d'amortissement par rapport à l'amortissement linéaire est comptabilisé au passif en provisions réglementées.

Pour rappel, la société a utilisé les dispositions de la loi DDOEF du 12 avril 1996 relative à la majoration des coefficients d'amortissements dégressifs pour les acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> février 1996 et le 31 janvier 1997. La loi de Finances rectificative pour 2001 institue une majoration de 30% des amortissements dégressifs pour les biens acquis à compter du 17 octobre 2001 jusqu'au 31 mars 2002.

Dans le cadre du plan de relance, la loi de Finances 2008 a prévu la majoration des coefficients d'amortissements dégressifs prévus à l'article 39 A du CGI pour les biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Toutes ces dispositions ont été appliquées.

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent en cours

d'exercice ou à la clôture. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est à comptabiliser directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs. Lorsque les événements à l'origine des pertes de valeur ont disparu, les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes.

#### 1.4. - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- **Titres de participation :** ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), la situation nette de la société à la date de clôture, et la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des discounted cash flow (de manière homogène avec les règles de dépréciation des actifs non courants dans les comptes consolidés).
- **Actions propres :** la société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été lancé en 2008. Ce programme, limité à 10% du capital et autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008, poursuit les objectifs suivants :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Ces actions propres soit sont détenues directement soit font partie du contrat de liquidité. Elles sont inscrites dans le compte «Titres Immobilisés Actions Propres».

### 1.5. - STOCKS

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion dans les stocks des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont ainsi évalués suivant la méthode :

- premier entré, premier sorti (FIFO), pour les matières premières, les approvisionnements, les marchandises et les plantes,
- du coût de production pour les en-cours, autres produits intermédiaires et produits finis.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, déduction faite des éventuels escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, ainsi que des amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation des produits.

### 1.6. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont exprimées au cours du 31 décembre 2008. Les écarts en découlant sont portés en "écarts de conversion" à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, ou l'existence d'un litige.

### 1.7. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux (notamment pour retours de marchandises). Ces dernières sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels,

- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance propre, ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de Dolisos en 2005. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement net de la provision résiduelle et net de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe est communiqué en annexe.

De même, les engagements contractés au titre de l'accord de préparation à la retraite (APR) assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi figurent en annexe parmi les engagements hors bilan.

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime des droits individuels à formation (DIF) ne met pas en évidence à ce jour de surcoûts significatifs probables par Boiron SA. Le montant du passif éventuel lié aux heures cumulées théoriques est donné pour information en annexe conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 13 octobre 2004 (avis 2004-F).

### 1.8. - INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la recommandation du CNC et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme (essentiel-

lement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du Groupe) au compte de résultat en charges ou produits financiers.

Il en est de même des options (put ou call) sur devises utilisées pour cette même politique de couverture des ventes en devises, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée.

En 2008, Boiron SA a effectué un changement de méthode et reconnaît désormais dans ses comptes les plus-values latentes (et non plus seulement les moins-values latentes) relatives à ces instruments financiers, considérant en effet que les transactions ont lieu sur un marché liquide et donc assimilable à un marché organisé. Le produit latent est constaté directement en résultat.

## NOTE 2 - CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	31/12/2008			31/12/2007	Variation (%)
	CA France	CA Export	Total	Total	
Activité pharmaceutique	260 258	83 776	344 034	330 308	4%
Activité non pharmaceutique	2 481	4 324	6 804	6 998	-3%
<b>Montant total</b>	<b>262 738</b>	<b>88 100</b>	<b>350 838</b>	<b>337 306</b>	<b>4%</b>

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

## NOTE 3 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été au cours de l'exercice clos dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux.

Le total des revenus bruts 2008 s'élève à 1 430 K€ (contre 1 204 K€ en 2007) et se décompose en :

- Rémunérations fixes : 838 K€ ;
- Rémunérations variables : 423 K€ (elle intègre l'intéressement, la participation et l'abondement au PEE et PERCO) ;
- Honoraires : 37 K€ ;
- Jetons de présence : 119 K€ ;
- Avantage en nature : 12 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors bilan sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 467 K€ et des avantages à long terme pour 63 K€.

## NOTE 4 - EFFECTIF MOYEN

	31/12/2008	31/12/2007
<b>En France :</b>		
<b>Total effectif physique moyen</b>	<b>2 731</b>	<b>2 790</b>
<b>Total effectif moyen en équivalent temps plein</b>	<b>2 560</b>	<b>2 577</b>
<b>Bureau international :</b>		
<b>Total effectif physique moyen</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
<b>Total effectif moyen en équivalent temps plein</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

Le seul bureau de représentation est implanté en Bulgarie.

## NOTE 5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôts et participation	49 122	50 169	-1 047
Impôts sur les sociétés	13 459	13 887	-428
Résultat après impôts et avant participation	35 663	36 282	-619
Participation des salariés	3 948		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>31 715</b>		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2008 tient compte du crédit d'impôt recherche de 1 831 K€.

## NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

	31/12/2008	31/12/2007
Produits de participation (1)	5 788	5 554
Revenus des prêts sur filiales	531	492
Gains de change (2)	5 370	573
Autres produits financiers	902	844
Résultat net sur cession de VMP	926	709
Reprises de provisions pour risques et charges (3)	604	94
<b>Total produits financiers</b>	<b>14 122</b>	<b>8 266</b>
Charges d'intérêts	(962)	(1 414)
Pertes sur créances liées à des participations		(372)
Pertes de change (2)	(3 810)	(672)
Autres charges financières	(369)	(670)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations (4)	(2 803)	(2 072)
Dotations aux provisions pour risques et charges (5)	(943)	(604)
Dotations aux provisions VMP	(48)	
<b>Total charges financières</b>	<b>(8 935)</b>	<b>(5 804)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 187</b>	<b>2 462</b>

(1) Dont 5 551 K€ de dividendes perçus en 2008 contre 5 433 K€ en 2007. Le détail par filiale des dividendes perçus est donné dans le tableau des filiales et participations en note 22.

(2) La volatilité des cours et la mise en place de couverture sur comptes en HUF, CZK et SKK induit un volume d'opérations de change plus important. Le poste comprend notamment une plus-value latente sur les dérivés de change constatés à la clôture pour 1 457 K€ conformément au changement de méthode indiqué en note 1.8.

(3) Dont 375 K€ de reprise sur le risque complémentaire lié à la situation nette de Boiron Suisse.

(4) Dont 1 144 K€ sur Boiron Suisse, 1 460 K€ sur Dolisos Italie, et 199 K€ sur Boiron Océan Indien.

(5) Elle correspond à la dotation aux provisions pour écart de change.

## NOTE 7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Coûts de réorganisation (1)</b>	<b>(1 212)</b>	<b>(683)</b>
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>(2)</b>	<b>(323)</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>56</b>	<b>510</b>
<b>Plus values nettes sur immobilisations</b>	<b>1 879</b>	<b>1 377</b>
Plus values sur immobilisations corporelles (2)	1 772	1 331
Plus values sur immobilisations incorporelles	2	30
Plus values sur achat d'actions propres	105	17
<b>Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises</b>	<b>(1 768)</b>	<b>(538)</b>
Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises	40	40
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	80	(33)
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises (3)	(1 888)	(545)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 047)</b>	<b>344</b>

- (1) Charges et provisions inhérentes au regroupement des établissements (loyers restants dus et frais de remise en état des sites).
- (2) Dont + 2 112 K€ de plus-values sur la vente de 3 établissements. Le solde correspond à des immobilisations sorties de l'actif.
- (3) Provision sur nouveau litige : 2 550 K€ relatifs à la quote-part de la sentence arbitrale (cf. note 15). Reprise de provision non utilisée à la suite d'une décision de justice favorable à l'entreprise - 500 K€.

## NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2008
Brevets, Licences, Marques	2 922				2 922
Logiciels	17 206	372	12	645	18 211
Droits au bail	13				13
Fonds commerciaux (1)	70 722				70 722
Immobilisations en cours et acomptes (2)	2 619	4 462		(642)	6 439
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>93 481</b>	<b>4 834</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>98 307</b>
Amortissements et provisions Brevets, Licences, Marques (3)	1 352	203			1 554
Amortissements et provisions Logiciels	12 712	1 699	12		14 398
Amortissements et provisions Droits au bail	13				13
Amortissements et provisions Fonds commerciaux	10 721				10 721
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>24 797</b>	<b>1 901</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>26 687</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>68 684</b>	<b>2 933</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>71 620</b>

- (1) Les fonds de commerce sont essentiellement constitués de :
- Fonds de commerce SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée Sibourg qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. Boiron ne disposait pas en 1990 de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.
  - Fonds de commerce LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition en 1988 de la société LHF, qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de Boiron de 45% à 57% environ.
  - Fonds de commerce Dolisos (49 427 K€) : consécutif à la fusion-absorption des Laboratoires Dolisos en 2005, qui a permis une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de Boiron. Les activités de la société LHF et de Dolisos sont totalement intégrées à celles de Boiron dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.
  - Fonds de commerce Dolisos Santé Animale (1 368 K€) : consécutif à la transmission universelle de patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds de commerce DSA pour 534 K€ transmis lors de la TUP et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds de commerce.

Les fonds de commerce, ainsi comptabilisés, n'ont fait l'objet d'aucune perte de valeur sur l'exercice.

- (2) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques.
- (3) Dont 183 K€ de dotations exceptionnelles.

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2008 de nantissement, de prises de garantie ou de sûreté.

Par ailleurs, les frais externes de recherche, ne remplissant pas les critères d'activation, sont directement constatés en charges pour un montant de 3 671 K€ en 2008 contre 3 157 K€ en 2007.

## NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2008
Terrains et agencements (1)	18 444	2 018	131	257	20 588
Constructions et agencements (1)	83 473	2 908	1 242	656	85 794
Matériel et outillage (2)	61 877	4 537	5 916	838	61 336
Autres immobilisations corporelles (3)	21 087	1 263	947	79	21 482
En cours et acomptes (4)	1 961	3 748	0	(1 834)	3 875
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>186 842</b>	<b>14 474</b>	<b>8 236</b>	<b>(4)</b>	<b>193 075</b>
Amortissements et provisions					
Terrains et agencements	4 872	699	68	(1)	5 502
Amortissements et provisions					
Constructions et agencements (5)	43 379	5 435	1 152	0	47 662
Amortissements et provisions					
Matériel et outillage	42 460	4 154	5 744	1	40 871
Amortissements et provisions					
Autres immobilisations corporelles	15 782	2 513	967	0	17 328
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>106 493</b>	<b>12 801</b>	<b>7 931</b>	<b>0</b>	<b>111 363</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>80 349</b>	<b>1 673</b>	<b>305</b>	<b>(4)</b>	<b>81 712</b>

Le montant des factures avec une clause de réserve de propriété s'élève à 374 K€ HT, la part non encore payée est de 456 K€ TTC. Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2008 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice concernant les immobilisations corporelles.

## NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Titres de participation (1)	32 513	4 083		36 597
Créances rattachées (2)	8	3 101	42	3 068
Autres immobilisations financières (3)	2 679	6 670	3 748	5 602
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>35 200</b>	<b>13 855</b>	<b>3 789</b>	<b>45 267</b>
Provisions sur titres (4)	2 570	2 803		5 373
Provisions sur dépôts et cautionnements	19	48		67
<b>PROVISIONS</b>	<b>2 589</b>	<b>2 851</b>	<b>-</b>	<b>5 440</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>32 611</b>	<b>11 004</b>	<b>3 789</b>	<b>39 827</b>

- (1) L'augmentation est relative aux investissements sur nos sites de distribution avec la construction de deux établissements. Elle est liée également aux travaux réalisés sur les sites de production dans le cadre de la rénovation des locaux. La diminution est principalement liée à la cession des 3 établissements vendus sur 2008.
- (2) Des investissements de matériels ont été réalisés sur les sites de production pour la fabrication (1 560 K€) et pour le conditionnement des spécialités (2 567 K€). La diminution correspond essentiellement à la mise au rebut de meubles.
- (3) Les flux d'augmentation (861 K€) et de diminution (606 K€) concerne le matériel informatique ainsi que la mise au rebut d'agencements des établissements vendus ou en fin de bail.
- (4) L'augmentation est liée à l'avancement des travaux sur les sites de production (1 061 K€) et sur les sites de distribution (965 K€). Le solde correspond aux acomptes versés pour l'acquisition de matériel de production. La diminution est relative à l'achèvement des travaux débutés en 2007 sur les sites de distribution et à la mise en service des immobilisations en cours au 31 décembre 2007.
- (5) Dont reprises exceptionnelles pour 262 K€, et dotations exceptionnelles pour 382 K€.

- (1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le "Tableau des filiales et participations".  
A noter les augmentations dans le capital de Boiron Russie (2 320 K€), Boiron Suisse (1 430 K€) et Boiron Bulgarie (332 K€) au vu de la création de la filiale au 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- (2) L'augmentation est relative au prêt octroyé à Boiron Russie pour 110 millions de roubles dont l'échéance est au mois de juillet 2009.
- (3) Le montant total des actions propres s'élève, à la clôture, à 4 980 K€ contre 2 031 K€ au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2008, le montant se répartit de la façon suivante :  
- des actions propres en détention directe pour 4 024 K€ (correspondant à 213 038 titres achetés au cours de l'exercice),  
- des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 956 K€ (représentant 52 376 titres).  
Les augmentations et diminutions des autres immobilisations correspondent principalement aux mouvements d'achats et ventes d'actions propres.
- (4) Des dépréciations ont été constatées sur les titres de Boiron Suisse (1 144 K€), Dolisos Italie (1 460 K€) et Boiron Océan Indien (199 K€), conformément à la méthode décrite en note 1.5.



Le détail des opérations avec des parties liées est donné dans le tableau suivant :

	Filiales	Participations et parties liées
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	36 597	0
<b>Créances</b>		
Créances clients	10 012	0
Autres créances	12 366	79
<b>Dettes</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	819	79
Avances en comptes courants	19 597	0
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>5 079</b>	<b>0</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>8 196</b>	<b>0</b>

### NOTE 11 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2008	31/12/2007
Matières premières et autres approvisionnements	9 560	9 326
En-cours produits semi-ouvrés	10 218	11 075
Produits finis	13 346	14 299
Marchandises	775	717
<b>STOCKS ET EN-COURS BRUTS</b>	<b>33 899</b>	<b>35 417</b>
Provisions pour dépréciation	1 098	672
<b>STOCKS ET EN-COURS NETS</b>	<b>32 801</b>	<b>34 745</b>

### NOTE 12 - ECHEANCIER DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31/12/2008	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2007
Créances rattachées à des participations	3 068	3 067	0	8
Prêts	382	0	382	382
Autres immobilisations financières	5 220	4 125	1 095	2 297
Avances et acomptes fournisseurs	640	640	0	599
Clients douteux ou litigieux (1)	402	402	0	313
Créances clients (2)	51 338	51 338	0	46 605
Personnel et comptes rattachés	164	164	0	199
Etats, impôts et taxes (3)	8 566	8 566	0	8 829
Groupe et associés	12 184	11 982	201	13 328
Débiteurs divers (4)	1 901	1 877	24	4 921
Charges constatées d'avance (5)	2 493	2 493	0	2 222
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>86 358</b>	<b>84 655</b>	<b>1 703</b>	<b>79 702</b>

- (1) Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 246 K€ en 2008 et 236 K€ en 2007.  
 (2) Le montant des effets à recevoir inclus dans les créances est de 7 239 K€. Les prélèvements à l'encaissement inclus dans les créances s'élèvent à 2 551 K€.  
 (3) Les créances auprès de l'Etat sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA.  
 (4) Les comptes Débiteurs divers sont provisionnés à hauteur de 97 K€.  
 (5) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation, avec notamment 1 466 K€ de catalogues et matériels publicitaires.

Produits à recevoir inclus dans les postes	31/12/2008	31/12/2007
Etat, impôts et taxes	53	2
Débiteurs divers (1)	1 804	1 399
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>1 857</b>	<b>1 401</b>

- (1) Les produits à recevoir constatés en 2008 sont relatifs aux remboursements des indemnités de fin de carrière (620 K€), aux remises sur annonces publicitaires (318 K€) ainsi qu'aux revenus financiers (295 K€).

## NOTE 13 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	61 065	25 916
Disponibilités	8 386	23 976
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>69 451</b>	<b>49 892</b>
Provisions pour dépréciation	0	0
<b>MONTANT NET</b>	<b>69 451</b>	<b>49 892</b>

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme, et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur.

Détail des valeurs mobilières de placement (hors contrat de liquidité) :

	31/12/2007	Souscription	Rachat	31/12/2008	Résultat
DEXIA	8 061	101 876	96 025	13 912	624
BNP	7 134	245 603	247 487	5 249	302
<b>SOUS TOTAL OPCVM</b>	<b>15 0195</b>	<b>347 479</b>	<b>343 512</b>	<b>19 161</b>	<b>926</b>
Titres divers	23	0	0	23	
Certificats de dépôts	10 000	41 000	10 000	41 000	841
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES</b>	<b>25 217</b>	<b>388 479</b>	<b>353 512</b>	<b>60 184</b>	<b>1 767</b>

Les plus values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 926 K€ et les intérêts des placements à 841 K€.

Les plus values latentes sont égales à 8 K€.

## NOTE 14 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2007	Affectation du résultat 2007 (2)	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Capital (1)	22 006			59	21 948
Primes d'émission et de conversion	79 876				79 876
Réserve légale	2 201				2 201
Autres réserves	69 219	10 000		939	78 279
Réserve PVL	0				0
Report à nouveau	8 799	11 101		8 800	11 100
Résultat	24 252	(24 252)	31 715		31 715
Subventions d'investissements	156			25	131
Provisions réglementées	14 740		2 310	2 350	14 700
Provision pour hausse des prix	97			51	45
Amortissements dérogatoires	14 643		2 310	2 299	14 655
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>221 249</b>	<b>(3 152)</b>	<b>34 024</b>	<b>12 172</b>	<b>239 950</b>

(1) Le capital social est composé de 21 947 566 actions d'un euro après réduction au 1er janvier 2008 du capital par annulation de 58 720 actions.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2008 s'élèvent à 11 951 K€ contre 6 584 K€ en 2007.

## NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2007	Dotations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	31/12/2008
<b>EXPLOITATION</b>	<b>10 485</b>	<b>7 559</b>	<b>3 307</b>	<b>207</b>	<b>14 529</b>
. Provisions pour risques	40	15	40		15
. Provisions pour retours	3 165	3 321	3 165		3 321
. Provisions pour charges	3 917	4 090		44	7 962
. Provisions pour IDR fin de carrière	2 495		50	106	2 339
. Provisions pour litiges	868	134	53	57	892
<b>FINANCIER</b>	<b>604</b>	<b>943</b>	<b>604</b>	<b>0</b>	<b>943</b>
. Provisions pour risque	375		375		0
. Provisions pour perte de change	229	943	229		943
<b>EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 376</b>	<b>2 879</b>	<b>162</b>	<b>500</b>	<b>4 592</b>
. Provisions pour risques	1 356	2 550	100		3 806
. Provisions pour retours	0				0
. Provisions pour litiges	712		14	500	198
. Provisions pour charges	308	329	48		589
<b>IMPOTS</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>13 495</b>	<b>11 381</b>	<b>4 104</b>	<b>707</b>	<b>20 064</b>

**Provisions pour charges**

Une provision pour réorganisation a été constatée dans les comptes 2008 au titre du regroupement de cinq établissements avec huit autres pour un total de 3 209 K€ dont 2 880 K€ de coûts d'exploitation portant principalement sur des modalités d'accompagnement des salariés et 329 K€ de coûts exceptionnels induits par la fermeture des établissements.

Une provision relative à la contribution AGEFIPH de 731 K€ couvrant les années 2005, 2006, 2007 et 2008 a été constatée fin 2008 suite à une différence d'appréciation entre Boiron et la DDTEFP sur le respect des obligations légales sur l'emploi des travailleurs handicapés entre 2005 et 2008.

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s)

médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de 20, 30, 35 et 40 années de travail sous condition d'une durée minimum de 15 années d'ancienneté. L'engagement correspondant comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2008 s'élève à 4 350 K€ contre 3 916 K€ en 2007 ; hausse liée aux changements d'hypothèses actuarielles en 2008 (baisse du taux d'actualisation et hausse du taux d'augmentation des salaires).

**Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges constatent la dotation de 120 K€ au vu de nouveaux litiges avec les salariés et la reprise pour 110 K€ (dont 53 K€ couvrant des indemnités supportées sur l'exercice 2008).

En matière de litige commercial, le risque lié au litige portant

sur l'exploitation d'une marque ex-Dolisos s'est éteint suite à un jugement en référé favorable à Boiron. La provision constituée l'année dernière a été entièrement reprise pour 500 K€.

**Provisions pour risques**

Dans le cadre du règlement d'un litige avec un partenaire commercial, une provision a été constatée pour une quote-part de l'indemnité fixée par le tribunal arbitral dans sa décision de janvier 2009 à hauteur de 2 550 K€. La provision pour risque financier sur la filiale Boiron Suisse (375 K€) a été reprise suite à recapitalisation de la filiale en 2008.

La provision pour risque de nature exceptionnelle concerne la taxe sur les ventes directes.

**Provisions pour indemnités de fin de carrière**

L'entreprise a recours à un actuairer, pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. note 19), à l'exception de cette provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés correspondant. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 2 339 K€ au 31 décembre 2008, contre 2 495 K€ au 31 décembre 2007 (cf. note 19).

**Engagements liés au droit individuel de formation**

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime des droits individuels de formation n'a pas mis en évidence l'existence d'un surcoût significatif probable pour la société au 31 décembre 2008. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au titre du DIF. Pour information, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 168 376 heures (dont 491 heures utilisées) contre 127 914 heures au 31 décembre 2007.

## NOTE 16 - EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2008	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de 5 ans	Montant à plus de 5 ans	31/12/2007
Etablissements de crédit (1)	900	900	0	0	4 478
Emprunts et dettes diverses (2)	1 316	18	1 298	0	3 192
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 917	34 917	0	0	35 559
Dettes fiscales et sociales (3)	51 546	50 522	1 024	0	38 162
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 072	3 072	0	0	2 749
Autres dettes (4)	21 569	21 569	0	0	23 764
Produits constatés d'avance	293	293	0	0	71
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>113 613</b>	<b>111 290</b>	<b>2 322</b>	<b>0</b>	<b>107 975</b>

(1) Il s'agit principalement de comptes bancaires créditeurs.

(2) La dette envers Pierre Fabre a été soldée au cours de l'année 2008 soit une diminution de 2 027 K€. Le poste intègre exclusivement la participation des salariés bloquée dans un compte courant externe.

(3) L'augmentation de ce poste provient essentiellement de la dette IS exigible sur 2008 (13 488 K€), la dette IS en 2007 était encore imputée sur la créance fiscale née de la fusion avec Dolisos.

(4) Le poste Autres dettes est composé essentiellement des comptes courants avec les filiales pour 19 597 K€ en 2008 (contre 21 842 K€ en 2007). Plus de la moitié sont relatifs aux excédents de trésorerie remontés au niveau de la centrale de Trésorerie par l'intermédiaire du cash pooling.

Charges à payer incluses dans les postes	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts et dettes diverses	71	53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 876	16 323
Dettes fiscales et sociales (1)	28 740	28 061
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	306	460
Autres dettes	1 446	1 246
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>44 439</b>	<b>46 144</b>

(1) provisions pour congés payés incluses.

## NOTE 17 - SITUATION FISCALE LATENTE

Les impôts différés ne sont pas constatés.

### Situation fiscale latente :

	31/12/2008 34,43%	31/12/2007 34,43%
Provisions réglementées		
- Provision pour hausse de prix	16	33
- Amortissements dérogatoires et CRC 2002-10	5 046	5 042
<b>CHARGES FISCALES LATENTES</b>	<b>5 061</b>	<b>5 075</b>
Charges non déductibles temporairement		
- Participation des salariés	1 333	1 234
- Contribution Organic	196	190
- Autres provisions	481	184
Ecart de conversion passif	429	37
Plus-values latentes sur VMP	3	33
<b>GAINS FISCAUX LATENTS</b>	<b>2 442</b>	<b>1 678</b>

## NOTE 18 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT NET

	31/12/2008	31/12/2007
<b>Capitaux propres</b>	<b>239 950</b>	<b>221 249</b>
Effet fiscal des amortissements dérogatoires (34,43% en 2007)	(5 046)	(5 042)
Effet fiscal de la provision pour hausse de prix (34,43% en 2007)	(16)	(33)
<b>CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>234 889</b>	<b>216 174</b>
<b>Résultat net</b>	<b>31 715</b>	<b>24 252</b>
Impact dotation provision pour hausse de prix	0	0
Impact reprise provision pour hausse de prix	(18)	(32)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	795	699
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(791)	( 680)
<b>RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>31 701</b>	<b>24 239</b>

## NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

## Engagements donnés

	31/12/2008	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2007
Instruments sur devises	12 085	12 085			4 516
Cautions bancaires	359		359		22
Cautions sur locations immobilières	429	48	29	352	464
Cautions fiscales et douanières	822			822	857
Contrats de crédit bail	309	309			309
<b>MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>14 005</b>	<b>12 442</b>	<b>388</b>	<b>1 174</b>	<b>6 169</b>

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés.

## Engagements reçus

	31/12/2008	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2007
Instruments sur devises	31 172	31 172			8 863
Garanties immobilières	2 381	2 316	66		221
Autres garanties					80
<b>MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>33 553</b>	<b>33 488</b>	<b>66</b>		<b>9 164</b>

Ils incluent une couverture sur ventes à terme de roubles, de même montant et à même échéance que le prêt concédé à la filiale russe au cours de l'année. Ce prêt a été d'ailleurs converti dans les comptes au cours garanti par la couverture de change.

Il n'existe pas d'engagements en cours liés aux opérations de croissance externe.

Le détail des **engagements de retraite** donnés et reçus est donné plus bas.

## Instruments sur devises

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base de prévisions annuelles mensualisées établies par les filiales et le contrôle de gestion de Boiron France ; ces prévisions étant révisées en cours d'année en cas de modifications significatives. Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

La société est essentiellement exposée sur les devises suivantes : dollar américain, dollar canadien, zloty polonais et rouble russe. Les couvertures mises en place au 31 décembre 2008 s'élevaient à 1 656 K€ dont 1 107 K€ pour le rouble russe, 437 K€ pour le zloty polonais.

Le total des variations de juste valeur des instruments dérivés, intégrant l'ensemble des devises, s'est élevé à 1 457 K€ au 31 décembre 2008.

**Engagements - Indemnité de départ à la retraite**

	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actuelle	27 742	23 313
Montant comptabilisé (cf. note 15)	(2 339)	(2 495)
Engagements de retraite	25 402	20 818
Juste valeur du fonds ACM	(15 238)	(12 551)
<b>ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS</b>	<b>10 165</b>	<b>8 267</b>

La valeur actuelle probable des droits acquis, estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation CNC 2003-R-01 et actualisée au taux de 5,07%, s'élève à 27 742 K€, charges sociales comprises. Au 31 décembre 2008, la juste valeur des sommes versées et capitalisées au titre des contrats d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 15 238 K€.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a été réalisée en application de l'accord de branche, étendu le 19 janvier 2004 et tient compte de la nouvelle loi de financement 2008 de la Sécurité Sociale.

Jusqu'à présent, dès lors qu'un salarié de plus de 60 ans pouvait bénéficier d'une pension de vieillesse à taux plein au sens de la Sécurité Sociale, l'employeur pouvait alors procéder à la mise à la retraite de ce salarié (indemnité non soumise à charges sociales).

La loi de financement 2007 de la Sécurité Sociale avait supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la possibilité de mise à la retraite sur l'initiative de l'employeur, autorisée par la loi Fillon pour les salariés ayant entre 60 et 65 ans, et avait instauré un régime transitoire pour les départs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013.

La nouvelle loi de financement 2008 de la Sécurité Sociale, votée le 19 décembre 2007, a abrogé ce régime transitoire et interdit les mises à la retraite avant 65 ans pour tous les départs devant intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle instaure par ailleurs, pour tous les départs à l'initiative de l'employeur (après 65 ans à partir de 2010 et après 60 ans avant cette date) une contribution exceptionnelle de 25% pour les départs 2008 et 50% pour ceux à compter de 2009 à verser à la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Cette nouvelle loi implique une modification de régime pour les salariés dont le départ à la retraite est prévu dès 2008 et a entraîné l'augmentation de l'engagement à hauteur de 1 171 K€ (augmentation induite par l'assujet-

tissement à cotisations sociales de ces indemnités). Il n'y a pas d'incidence de la méthode de traitement (écart actuariel ou amendement de plan) dans les comptes sociaux dans la mesure où rien n'est comptabilisé.

La loi de financement pour la sécurité sociale pour 2009 qui rend impossible le départ en retraite du salarié à l'initiative de l'employeur avant 70 ans, ainsi que l'Accord National Interprofessionnel qui est susceptible de renchérir le coût de départ à la retraite sont sans incidence sur l'évaluation des engagements sociaux.

Pour information, les écarts actuariels correspondant aux ajustements des hypothèses actuarielles s'élèvent à +3 875 K€ (l'augmentation de l'engagement provenant en partie de la baisse du taux d'actualisation et la hausse du taux de revalorisation des salaires).

La charge de l'exercice relative aux versements auprès du fonds extérieur au cours de l'exercice s'est élevée à 4 000 K€.



## Engagements - Accord de préparation à la retraite

	31/12/2008	31/12/2007
Valeur actuelle	41 224	35 837
Montant comptabilisé	0	0
<b>ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS</b>	<b>41 224</b>	<b>35 837</b>

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON SA a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis à vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les 3 ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Chaque salarié BOIRON SA bénéficie d'un capital temps préparation à la retraite à prendre avant son départ (en fonction de son ancienneté dans l'entreprise).
- Les heures capitalisées sont payées et non travaillées sur la base de modalités de réduction fixées d'un

commun accord entre le bénéficiaire et son responsable de service.

- Le bénéficiaire renonce à l'exercice d'une activité rémunérée pendant son temps de non travail. En fixant les modalités de sa réduction progressive de travail entre la date de début de préparation à la retraite et la date de départ à la retraite, l'entreprise dispose d'une meilleure visibilité pour assurer la gestion prévisionnelle de ses emplois.

Cet accord d'entreprise, renégocié le 13 mars 2008 prévoit l'aménagement suivant du capital temps :

Pour les salariés nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1962, le capital temps de préparation à la retraite est désormais de 63 heures par année de présence dans la limite de 1 638 heures contre 70 heures et un plafond de 1 820 heures précédemment.

Les salariés nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1962 auront un capital temps égal à celui qu'ils auraient eu en application de l'ancien accord, dans les limites fixées par cet accord (2 028 heures maximum pour les salariés nés avant 1953, 1 820 heures au maximum pour les salariés nés entre 1953 et 1961), et diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.

Cette modification a induit une diminution de l'engagement à hauteur de 2 762 K€, sans incidence dans les comptes sociaux dans la mesure où il n'est pas comptabilisé.

Parallèlement, un régime à cotisations définies (PERCO) a été instauré.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

L'estimation actuarielle de cet engagement au 31 décembre 2008, en tant qu'avantage postérieur à l'emploi, sur la base des modalités de l'accord signé le 13 mars 2008, est de 41 224 K€. Il était de 35 837 K€ au 31 décembre 2007.

Pour information, les écarts actuariels s'élèvent à + 4 822 K€ au 31 décembre 2008, hausse de l'engagement induite en partie par la hausse du taux de revalorisation des salaires.

### Actualisation des engagements pour retraite et accord de préparation à la retraite

Ces engagements sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, conformément à la recommandation CNC 2003-R-01. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2008	31/12/2007
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>5,07%</b>	<b>5,25%</b>
<b>Revalorisation annuelle des salaires (1)</b>	<b>2,00%</b>	<b>1,30%</b>
<b>Turnover - niveau 1 à 5</b>		
* moins de 35 ans	10,0%	12,0%
* de 36 à 45 ans	3,0%	3,0%
* de 46 à 50 ans	2,0%	2,0%
* de 51 à 55 ans	1,0%	1,0%
* plus de 56 ans	0,0%	0,0%
<b>Turnover - niveau 6 et plus</b>		
* moins de 35 ans	10,0%	11,0%
* de 36 à 45 ans	6,0%	6,0%
* de 46 à 50 ans	3,0%	3,0%
* de 51 à 55 ans	1,0%	1,0%
* plus de 56 ans	0,0%	0,0%

Des changements au niveau de ces hypothèses, ainsi que dans la répartition de la population entre mise à la retraite et départ à la retraite dans le cas de l'IDR, entraînent des écarts actuariels.

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge

### NOTE 20 - RECOURS EN COURS

Nous avons actuellement deux litiges en cours :

- La société BOIRON SA a formé le 30 décembre 2002 un pourvoi devant la Cour de Cassation pour obtenir l'annulation de son assujettissement à la Taxe additionnelle sur les Ventes Directes (TVD) et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société a comptabilisé en charges les sommes dont elle réclame la restitution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001, et n'a pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Ce pourvoi a été formé à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon, le 29 octobre 2002, qui avait notamment considéré que la taxe additionnelle sur les ventes directes ne constituait pas une aide d'Etat, au sens de l'article 92 du Traité CE (devenu après modification, article 87 CE).

Par arrêt en date du 14 décembre 2004, la Cour de Cassation a décidé de poser deux questions préjudicielles à la Cour de Justice des Communautés Européennes (C.J.C.E.), située à Luxembourg.

La première concerne le principe de la restitution de la contribution qualifiée d'aide d'Etat, et la seconde, la charge de la preuve. Dans l'attente des réponses de la C.J.C.E., la Cour de Cassation sursoit à statuer sur ce pourvoi.

La CJCE a rendu son arrêt le 7 septembre 2006 : ses conclusions conduisent à faire supporter en partie la charge de la preuve à l'URSSAF qui pourra être tenue par le juge de produire des documents auxquels les laboratoires n'ont pas accès.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 26 juin 2007, tirant toutes les conséquences de l'arrêt de la C.J.C.E, a cassé et annulé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon rendu le 29 octobre 2002 qui nous était défavorable.

Notre affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Versailles. L'audience des plaidoiries a été fixée au jeudi 10 septembre 2009.

En parallèle, les Laboratoires DOLISOS avaient introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale afin d'obtenir notamment l'annulation de leur assujettissement à la TVD visée à l'article L.245-6-1 du CSS. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élèvent à 2 866 milliers d'euros ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

La société a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par un jugement en date du 3 septembre 2004. La société a décidé de faire appel en date du 27 septembre 2004.

La Cour d'Appel de Toulouse a décidé de prononcer un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui concerne le premier contentieux sur la TVD, évoqué ci-dessus.

- Depuis 2004, la société Ce.M.O.N., distributeur en Italie des produits de notre filiale belge UNDA, a engagé de nombreuses procédures contentieuses afin de s'opposer au renforcement de la participation de BOIRON dans UNDA et à la fusion avec la société belge LPH DOLISOS et ainsi tenter de renégocier à son avantage ses contrats commerciaux. La société

Ce.M.O.N. a été déboutée de ses demandes dans les neuf premières procédures devant des juridictions ordinaires belges.

La dernière procédure, introduite devant un tribunal arbitral a donné lieu le 29 janvier 2009 à une sentence condamnant les sociétés holdings dont les actions ont été cédées, leur vendeur ainsi que les sociétés BOIRON BELGIUM et BOIRON SA, au paiement à la société Ce.M.O.N. d'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€ incluant le remboursement des frais d'avocat et d'arbitrage.

Le Groupe BOIRON estime devoir, à part égale avec le vendeur, prendre en charge le paiement de l'indemnité. Les parties ayant été condamnées solidairement ou l'une à défaut de l'autre et chacune pour le tout, une provision du montant total de l'indemnité a été passée dans les comptes du groupe (dont 850 K€ dans les comptes de la société UNDA et 2 550 K€ chez BOIRON SA), sans attendre le résultat des recours engagés contre le vendeur.

## NOTE 21- EVENEMENTS POST CLOTURE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la filiale française HERBAXT a été intégrée dans les comptes de BOIRON SA par transmission universelle de patrimoine.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les actions propres acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions ont été annulées par une réduction de capital pour 213 038 €. Le solde entre le prix d'acquisition des actions et la réduction du capital est imputé en moins des capitaux propres.

## NOTE 22 - AUTRES INFORMATIONS

BOIRON SA, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle n'est pas elle-même, consolidée dans un ensemble plus grand, par intégration globale.

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boiron, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.8 « Instruments financiers » de l'annexe relatif au traitement comptable des instruments financiers à terme utilisés par votre société dans le cadre de sa politique de couverture.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tel que cela est décrit en notes 1.7 et 15 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse du processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen des dossiers concernés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations,
- La note 1.8 « Instruments financiers » de l'annexe expose les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme utilisés par votre société dans le cadre de sa politique de couverture du risque de change. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Alain Descoins

ERNST & YOUNG  
et Autres  
Nicolas Job

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Avec la société BOIRON SA (Suisse)

**Personne concernée :** Monsieur Thierry BOIRON

**Nature et objet :** Le conseil d'administration du 29 août 2008 a autorisé la signature d'un contrat commercial portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits BOIRON sur le territoire de la Confédération helvétique,

- la maintenance et le développement du savoir-faire BOIRON,

- la licence de marques, en particulier la marque BOIRON.

**Modalités :** Le montant des redevances comptabilisées en produits de l'exercice s'est élevé à 19 317 EUR.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Avec la société SODEVA

**Nature et objet :** Une convention d'assistance en matière comptable, juridique et financière a été conclue entre votre société et la société SODEVA.

**Modalités :** Le montant comptabilisé en produits au titre cette convention s'élève à 4 804 EUR HT pour 2008.

### Avec Madame Michèle BOIRON

**Nature et objet :** Le contrat de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'étranger avec Madame Michèle BOIRON a été renouvelé par le conseil d'administration du 14 septembre 2007, pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2008.

**Modalités :** Le montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2008 s'élève à 35 520 EUR HT.

### Avec la société BOIRON Inc.

**Nature et objet :** Le conseil d'administration du 4 février 1993 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en

garantie du prêt consenti par la Pennsylvania Industrial Development Authority (PIDA) pour le financement d'une partie des locaux de Newton (U.S.A).

**Modalités :** Cette caution ne fait l'objet d'aucune rémunération de la part de la filiale. Le montant initial du prêt était de 540 000 USD pour une durée de quinze ans au taux de 2% l'an. Le capital restant dû a été totalement remboursé au cours de l'exercice.

#### **Avec la société HERBAXT**

**Nature et objet :** Votre société perçoit de la part de sa filiale HERBAXT des commissions au titre de la promotion et de la distribution de produits à titre non exclusif en exécution des conventions du 20 décembre 1990, réfondues le 8 septembre 1997.

**Modalités :** Le montant des produits comptabilisés en 2008 au titre de cette convention s'est élevé à 7 769 EUR HT.

#### **Avec les sociétés BOIRON Srl, BOIRON SIH, BOIRON Canada Inc. et BOIRON Inc.**

**Nature et objet :** Votre société a conclu avec les sociétés BOIRON Srl, BOIRON SIH, BOIRON Canada Inc. et BOIRON Inc. une convention portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits BOIRON sur leur territoire respectif,
- la maintenance et le développement du savoir-faire BOIRON,
- la licence de marques, en particulier la marque BOIRON.

**Modalités :** Le montant des redevances comptabilisées pour chacune des sociétés en produits de l'exercice s'est élevé à :

- pour BOIRON Srl :	386 430 EUR
- pour BOIRON SIH :	123 753 EUR
- pour BOIRON Canada Inc. :	77 960 EUR
- pour BOIRON Inc. :	6 154 EUR

#### **Avec la société UNDA**

**Nature et objet :** Votre société a conclu, en date du 30 novembre 1988, un contrat commercial avec la société UNDA portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits BOIRON sur son territoire,
- la maintenance et le développement du savoir-faire BOIRON,
- la licence de marques, en particulier la marque BOIRON.

**Modalités :** Le montant des redevances comptabilisées en produits de l'exercice s'est élevé à 219 451 EUR.

#### **Avec la société BOIRON SA (Suisse)**

**Nature et objet :**

- Votre société a repris à son compte une convention de postposition de créances autorisée en 2004 par le conseil d'administration de la société LABORATOIRES DOLISOS, pour un montant de 200 000 CHF.
- Le conseil d'administration du 8 mars 2006 a autorisé votre société à conclure une nouvelle convention de postposition de créances pour un montant de 200 000 CHF avec sa filiale suisse.

**Modalités :** Le montant des créances postposées de votre société à l'encontre de sa filiale suisse au titre de ces deux conventions de postposition s'élève à un total de 400 000 CHF.

Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009  
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Alain Descoins

ERNST & YOUNG  
et Autres  
Nicolas Job

# Rapport du Président sur le contrôle interne

L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Sous la supervision du Président, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport s'appuient en partie sur des travaux d'analyse et de collecte d'informations menés par le service Audit Interne du groupe, en collaboration avec les principales directions opérationnelles, fonctionnelles et financières. Des consultations et des validations ont également eu lieu avec la Direction Générale et le Comité d'Audit.

Les actions de notre société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 11 mars 2009 et transmis aux commissaires aux comptes.

## LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008.

En effet, ce code qui est le seul auquel les entreprises pourraient à ce jour se référer, ne correspond pas à la

taille de notre entreprise, au profil de son actionnariat et à l'organisation de sa gouvernance.

Au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose les règles suivantes en matière de gouvernement d'entreprise :

### • En matière d'indépendance des membres du Conseil

Notre Conseil comprend 2 membres indépendants. Pour qualifier un membre d'indépendant, le Conseil a retenu les critères suivants :

- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son groupe,
  - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

### • En matière de comités

Notre Conseil a institué un Comité des Rémunérations en plus du Comité d'Audit requis par la loi.

## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Préparation des travaux du Conseil

Le Président du Conseil communique à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels.

### Organisation et contenu des réunions

La composition du Conseil d'Administration reflète la structure familiale du capital.

**Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les articles 16 à 25 des statuts, repris en partie ci-après :**

### Composition du Conseil d'Administration

*« La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit au plus sauf dispositions spéciales en cas de fusion.*

*Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont choisis parmi les actionnaires en tenant compte des dispositions du Code de la Santé Publique. En cas*



de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 10 actions.

Lorsque le rapport présenté par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale en application de l'article L 225-102 du Code de Commerce établit que les actions détenues par le personnel de la société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce représentent plus de 3% du capital social de la société, un administrateur est élu par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés.

Ce membre du Conseil d'Administration n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal des administrateurs fixé par les présents statuts.

[...]

La durée des fonctions des administrateurs est de 3 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

[...]

En tenant compte des dispositions du Code de la Santé

Publique, le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge. [...]

Un administrateur représente les salariés actionnaires (Bruno GRANGE).

Le tableau récapitulatif des mandats des administrateurs figure dans le rapport de gestion en page 16.

### Réunions du Conseil d'Administration

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à huit.

La durée moyenne des Conseils (5 heures environ et 2 heures pour les Conseils ouverts à la conférence téléphonique) favorise les débats entre administrateurs.

Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 88,64 %.

Pour garantir la coordination entre la Direction Générale assumée par Monsieur Thierry Boiron et le Conseil d'Administration, le Président et le Directeur Général se rencontrent régulièrement.

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'Administration a eu connaissance, a examiné ou adopté notamment les points suivants : l'activité du Groupe, les comptes consolidés annuels et intermédiaires définitifs, les comptes prévisionnels, les conventions réglementées,

les conventions courantes et normales, les projets et opérations de croissance externe, le renouvellement d'administrateurs et de mandataires.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 mars 2007, a adopté un règlement intérieur qui prévoit la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (conférence téléphonique ou tout autre moyen de télétransmission) permettant leur identification et garantissant leur participation effective, et ce dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'établissement des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés.

### Direction Générale

« En tenant compte des dispositions du Code de la Santé Publique, la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général. [...]

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme, en tenant compte des dispositions du Code de la Santé Publique, un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

*Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.*

[...]

*Sur la proposition du Directeur Général et en tenant compte des dispositions du Code de la Santé Publique, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués. Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.*

[...]

*Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.*

*En vue de l'application des règles édictées dans l'intérêt de la santé publique, la Direction Générale de la société doit comprendre un pharmacien ou un vétérinaire, qui peut être le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général ou un Directeur Général Délégué. [...]* »

### **Politique de rémunérations des organes d'administration et de direction**

En application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des règles applicables à la détermination des rémunérations de toutes sortes accordées aux mandataires sociaux. La part fixe de la rémunération est déterminée par le Conseil d'Administration.

Une rémunération variable est attribuée par le Conseil d'Administration sur la base des résultats économiques et financiers réalisés par le groupe au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration se prononce sur ces rémunérations au vu d'une proposition faite par le Comité des Rémunérations.

Le Conseil d'Administration met par ailleurs à la disposition de ses dirigeants un véhicule de fonction.

Enfin, les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les modalités de répartition des jetons de présence et le détail de la rémunération des dirigeants figurent dans le rapport de gestion en page 17.

Aucun mandataire social ne bénéficie d'action attribuée gratuitement, ni d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

### **Informations particulières relatives aux mandataires sociaux**

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de

un membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale**

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe des restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société (voir Rapport de gestion : Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique).

### **Composition et rôle du Comité d'Audit**

Créé lors du Conseil d'Administration du 18 mai 2000, le Comité d'Audit est composé de Messieurs Paul MOLLIN, Jean-Pierre BOYER et Michel BOUISSOU, représentant la société F & M.B. CONSEIL. Ce dernier est considéré comme indépendant, au sens des critères définis par le Conseil (voir plus haut – page 113) .

Une charte décrit les différentes attributions et modalités de fonctionnement de ce Comité résumées ci-après.

- Le Comité d'Audit procède à l'examen des états comptables et de l'information financière fournis aux actionnaires et au marché. A cet effet, il auditionne les salariés en charge de l'établissement des comptes de BOIRON France et du groupe ainsi que les commissaires aux comptes.

Il apprécie notamment l'adéquation des provisions

constituées face aux risques identifiés. Il examine, le cas échéant, les modalités d'évaluation des opérations d'acquisition et des cessions d'actifs significatives.

Il participe à la détermination du plan d'audit annuel, réalise un suivi des différents travaux effectués par le service Audit Interne ainsi que des recommandations émises par ce dernier. Dans ce cadre, il rencontre le responsable du service Audit Interne et les rapports d'audit lui sont régulièrement communiqués. La cartographie annuelle des risques de premier niveau lui est également transmise.

- Le Comité n'a aucun pouvoir de décision et réserve au Conseil les conclusions de ses travaux et ses propositions. Il a tenu 4 réunions d'une journée chacune au cours de l'exercice 2008. A l'issue de ces rencontres et des problématiques évoquées, un compte-rendu peut être dressé et communiqué aux différents intervenants (ainsi qu' à la Direction Générale).

### Composition et rôle du Comité des Rémunérations

La composition du Comité des Rémunérations, créé lors du Conseil d'Administration du 5 février 2003, est la suivante :

- Monsieur Michel BOUISSOU, représentant la société F & M.B. CONSEIL, Président
- Monsieur Bruno GRANGE, membre.

Son rôle consiste à examiner et proposer au Conseil d'Administration les montants et modalités des rémunérations fixes et variables, y compris avantages en nature et rémunérations différées, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué. Ses modalités de fonctionnement et ses attributions sont décrites dans une charte.

Les membres du Comité des Rémunérations ont échangé à 4 reprises en 2008 sur les rémunérations fixes et variables d'une partie de l'équipe de Direction et sur une comparaison entre le montant des jetons de

présence attribué par BOIRON SA par rapport aux distributions réalisées par des entreprises de taille comparable.

### LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exercent leurs pouvoirs dans les conditions prévues par la loi.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

### PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée figurent dans les données juridiques page 124.

### ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion en page 28.

### PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

#### Préambule

- BOIRON est à la fois la société tête de groupe et l'entité la plus significative en termes de matérialité des comptes et de niveau de risque.
- Par conséquent, le chapitre met l'accent sur les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la société mère pour son propre fonctionnement et pour le contrôle de ses filiales.

- Les procédures de contrôle interne sont décentralisées pour partie aux filiales de plein exercice intégrées globalement et assurant elles-mêmes la distribution des produits. A noter que l'essentiel de la production s'effectue en France sur les sites de Sainte-Foy, Messimy, Montrichard et Montevrain.

### Objectifs assignés au contrôle interne et limites inhérentes

- Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF à destination des Valeurs moyennes et petites (VaMPs) et sur son guide de mise en œuvre. En conséquence, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de BOIRON visent à fournir une assurance raisonnable sur :
  - La conformité aux lois et aux règlements,
  - L'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
  - Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
  - La fiabilité des informations financières.
- Ces objectifs sont traduits dans l'environnement de contrôle interne instauré notamment par la Direction Générale. La décentralisation des activités du Groupe conduit à déléguer en confiance et à privilégier la transparence en contrepartie de grandes exigences en matière de comptes rendus et contrôles.
- La connaissance et la maîtrise des facteurs de risques significatifs découlant de la cartographie des risques en cours d'élaboration s'inscrit dans cette logique.
- Néanmoins, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement maîtrisés.

### Les principaux acteurs du contrôle interne

La politique de l'entreprise en la matière consiste à développer la sensibilité de chaque collaborateur, de chaque service, domaine d'activité et organe de l'entreprise aux responsabilités et aux risques inhérents de la fonction occupée et ce afin que, chacun et ensemble, ils puissent en permanence s'assurer de l'atteinte de leurs différents objectifs.

Parmi les principaux acteurs, nous pouvons citer :

- Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ;
- Le Comité de Direction composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des Directeurs Généraux Délégués Adjointes ;
- Le pharmacien responsable ;
- La Direction des Affaires Réglementaires ;
- La Direction Juridique ;
- Le Comité des Risques Financiers ;
- Le service Audit Interne.

### Le fonctionnement du service Audit Interne

Rattaché à la Direction Générale, il examine au travers de ses missions l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. Dans ce cadre, il formule des recommandations dont il assure le suivi. Il agit aussi bien dans les domaines purement financiers que sur des sujets plus opérationnels (analyse des processus achats, ventes...) et ce, tant en France qu'à l'international. Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit remis aux audités, à la Direction Générale et au Comité d'Audit. Il est constitué de deux personnes pour un effectif Groupe de 3 842 salariés. Depuis 2005, le service dispose d'un progiciel facilitant la gestion des missions, le suivi des recommandations et l'élaboration de la cartographie des risques (voir ci-après). Il est un interlocuteur privilégié du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes.

### Procédure relative à l'identification et à l'évaluation des risques

- Une cartographie des risques de premier niveau (non détaillée par processus opérationnel et support) est réalisée conjointement par la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière et le service Audit Interne depuis l'exercice 2000. Elle a fait l'objet d'échanges avec les commissaires aux comptes et est communiquée au Comité d'Audit. Cette cartographie est remise à jour une fois par an. Elle sert en partie à bâtir le plan d'audit interne
- La réalisation d'une autre cartographie des risques (dite de second niveau), qui se substituera à terme à la précédente, est en cours d'élaboration (cf. plan d'actions 2009) : sur la base d'un découpage par processus de BOIRON France et à l'aide de questionnaires standards, des entretiens sont menés par l'Audit Interne avec certains responsables désignés pour, comprendre comment se déroule leur processus, identifier avec eux les principaux facteurs de risques et les activités de contrôle associées et parvenir enfin à une évaluation des risques résiduels. Le cas échéant, si des risques résiduels significatifs sont relevés, des plans d'actions sont définis avec les opérationnels concernés.
- Pour les autres entités du Groupe, la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation du niveau de contrôle interne a démarré en fin d'année 2006. Sur des thèmes spécifiques, des questionnaires sont envoyés aux responsables financiers de filiales les plus significatives. En fonction des réponses apportées, les risques sont évalués et des recommandations sont formulées. Le service d'audit interne s'assure ultérieurement de la mise en place d'actions correctives.

### Contrôle interne informatique

- La Direction des Systèmes d'Information (DSI) exerce des activités de contrôle au travers de la construction (projets) ou de la gestion quotidienne du système d'information (SI) de l'entreprise. Les applications et les infrastructures du SI font également l'objet de différents processus visant à sécuriser leur usage et leur transformation (processus de validation pharmaceutique par exemple). Ces activités de contrôle concernent et impliquent directement l'ensemble des salariés et prestataires qui concourent à l'activité de la DSI (120 personnes environ).
- Par ailleurs, une démarche de gestion de portefeuille projets implique la Direction Générale, les directions métiers et la DSI dans l'élaboration, l'arbitrage, la priorisation et la planification pluriannuelle des projets informatiques. Cette démarche permet également de construire le plan de moyens associés (investissements, recrutements, prestations externes) et d'identifier le niveau de participation attendue des directions métiers.
- La DSI participe activement à la validation pharmaceutique des systèmes informatisés liés aux applications de production via des projets pluri-annuels de qualification d'infrastructures techniques et de validation des nouveaux systèmes de production. Ce processus implique simultanément plusieurs autres services : Direction Qualité, GPAO, Direction de Production. Enfin, Boiron se dotera en 2009 d'une solution progicelle de validation des systèmes informatisés (HP Quality Center) pour assurer le suivi de l'ensemble des validations pharmaceutiques. La validation pharmaceutique s'appliquera courant 2009 au nouveau système informatique de distribution/préparation de commandes dont le déploiement est prévu en 2010 sur les établissements de distribution (programme ARPEGE).

- Parallèlement, des travaux sont menés chaque année pour renforcer la sécurité et la disponibilité des systèmes : protection contre les actes de piratage informatique, politique antivirale, sécurité physique des données (stockage et sauvegarde des données, serveurs), plan de reprise d'activités inter-sites, sécurisation des liens réseau. Un document sur les bonnes pratiques liées aux outils informatiques (et à la sécurité) a été adopté en CCE, diffusé aux salariés, avec mise en œuvre progressive des dispositions associées.  
Une politique de gestion des changements fait l'objet d'un plan de mise en œuvre dans le cadre des bonnes pratiques ITIL (Information Technology Infrastructure Library). Il s'accompagne de la mise en place d'outils permettant le suivi des demandes, le suivi des configurations et du parc installé (outil Altiris).
- Enfin, BOIRON travaille dans le cadre du programme ESPACE à la mise en place début 2010 d'une nouvelle solution de comptabilité et d'achats (solution Sage X3) s'appuyant sur une base fournisseurs unique et permettant d'intégrer le système d'achats (hors production).

### Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

#### Objectifs assignés au contrôle interne en matière d'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière en place chez BOIRON ont pour objectif de s'assurer :

- De la fiabilité des comptes annuels de BOIRON SA et des comptes consolidés (consolidation statutaire) du Groupe établis selon les normes IFRS, communiqués à la Direction Générale, au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.
- Du contrôle des filiales (reporting Groupe et suivi budgétaire).
- De la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

### Organisation

La Direction Administrative et Financière regroupe la Direction Comptable (Boiron France), la Direction des Comptes Groupe (consolidation - reporting, fiscalité internationale), la Trésorerie groupe (trésorerie et gestion clients), le Contrôle de Gestion France, l'Administration des Ventes France et la Communication Financière.

#### Les comités spécialisés au sein des services administratifs et financiers

- Le Comité des Risques Clients France : composé de la Responsable Gestion Clients et des animateurs d'équipe Gestion Clients, il examine mensuellement les retards de paiement des clients français et décide des actions à mettre en place.
- Le Comité des Risques Clients Export : composé du Responsable Trésorerie et Gestion Clients, du chargé de comptes clients export, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur du Développement Export et des Directeurs de zones, il se réunit à fréquence variable, en fonction de la situation, avec un minimum de quatre fois par an. Il revoit les limites de crédits internes et externes et examine les retards de paiement des clients internationaux pour décider des actions à mettre en place.
- Le Comité de Trésorerie : composé du service Trésorerie Groupe et du Directeur Administratif et Financier, il se réunit chaque mois pour examiner la situation financière des sociétés du groupe, la gestion des excédents de trésorerie centralisés et des risques financiers (risques de change, de taux, de liquidités) et vérifier leur conformité avec les politiques définies par la Direction Générale.
- Le Comité des Risques Financiers : composé de membres de la Direction Administrative et Financière, de la Direction Juridique, de la Direction des Affaires Sociales et de l'Audit Interne, il s'assure de la correcte prise en compte des risques susceptibles d'avoir des impacts financiers au niveau du Groupe. Les résultats de leurs travaux sont présentés au Comité d'Audit.
- Le Comité de Relecture des Documents de Synthèse émis à l'attention de la Direction Générale et du Comité d'Audit.

### Relations avec les commissaires aux comptes

Dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes effectuent des revues de procédures à l'intérieur des processus comptables globaux (Paye, Stocks, Achats, Ventes, Investissements, etc).

Les recommandations qui peuvent être émises à l'issue de ces travaux sont examinées par le management et font l'objet, le cas échéant, de décisions d'actions. Le suivi des travaux qui en découle est assuré par le service Audit Interne de la société. Ce point d'avancement est réalisé en lien avec le «pôle Qualité Process Info», représentant la DSI, pour ce qui concerne les recommandations émises par les auditeurs externes informatiques.

#### Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes et du reporting Groupe

- Les processus de consolidation statutaire et de reporting Groupe sont composés de trois grandes parties :
  - 1) Initialisation et mise à jour des paramétrages de la consolidation statutaire et du reporting groupe par le siège ;
  - 2) Préparation des liasses de consolidation statutaire et de reporting Groupe incluant un suivi budgétaire synthétique du réalisé pour chaque filiale ;
  - 3) Consolidation des liasses des filiales par le siège, validation et réalisation des états statutaires et de reporting Groupe.
- Progiciel utilisé : MAGNITUDE qui bénéficie d'adaptations régulières en fonction des évolutions de la réglementation et des besoins exprimés par les utilisateurs.  
Il dispose de diverses fonctionnalités de contrôle afin de s'assurer de la cohérence des informations renseignées. Ce dernier a fait l'objet d'un audit dans le cadre de la mission intérimaire des CAC en 2007 : il n'a pas été relevé d'observation de nature à remettre en cause le processus de Consolidation – reporting, ni la fiabilité des informations communiquées.
- Existence d'un planning général et détaillé, relatif à chaque clôture, qui décrit le rôle de chaque intervenant dans le processus de clôture en veillant à séparer les tâches d'exécution et de contrôle. Un planning de remontée des informations est également transmis

aux filiales. A noter que les ressources humaines nécessaires en central sont déterminées via l'utilisation d'un logiciel spécifique (MS project).

- Existence d'un manuel des normes comptables groupe.
- Une veille réglementaire est réalisée via des alertes e-mail, des abonnements à des revues spécialisées, des journées de formation professionnelle... Il est également fait appel (semestriellement) à un expert IFRS afin de procéder à une mise à jour de l'actualité comptable et des obligations en matière de publication de comptes consolidés (et annexes). Ces actions peuvent donner lieu à des actualisations du manuel des normes comptables groupe et/ou à des notes d'application à destination des services/filiales concernés.
- Des réunions de coordination avec d'autres services sont réalisées pour chaque clôture trimestrielle afin de s'assurer de l'exhaustivité des informations nécessaires à l'élaboration des comptes.
- Au minimum deux fois par an (arrêtés du 30 juin et du 31 décembre), pour chaque filiale, le service Consolidation Statutaire Groupe et le service Reporting Groupe se réunissent pour analyser l'activité, les niveaux de résultat et les perspectives d'évolution. Des échanges ont ensuite lieu avec la Direction Générale et les membres du Comité d'Audit.
- Le résultat cumulé du reporting Groupe et le résultat reporté dans le cadre de la consolidation statutaire trimestrielle sont réconciliés.
- Les principales restitutions du reporting Groupe (fréquence : mensuelle) sont le chiffre d'affaires (analysé par zone géographique et par famille de produits) et le résultat avec une analyse des charges par zone géographique et par activité.
- Les principaux contrôles effectués par la Direction Comptes Groupe sont :
  - le contrôle des liasses arrivant des filiales,
  - la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation des liasses validées,

- la revue de la preuve d'impôt,
- la revue de la quote-part de capitaux propres,
- le contrôle des états d'analyse de la consolidation.
- Le suivi budgétaire est réalisé mensuellement dans chaque filiale, en amont de la consolidation statutaire et du reporting Groupe. Des réunions trimestrielles, («Points performances») portant sur la France et les filiales en présence de la Direction Générale et du Contrôle de gestion, abordent en cours d'année les comparaisons réalisés N - N-1 / budget N et les reprévisions.

#### Principes et options comptables

Toute proposition de changement significatif des principes et options comptables fait l'objet d'une note explicative à destination de la Direction Générale. L'option finalement retenue est issue d'une rencontre entre la Direction Générale, le Directeur Administratif et Financier, le responsable Comptabilité France, le cas échéant, et la responsable Comptes Groupe. Ces changements éventuels, après validation des Commissaires aux Comptes, sont explicités au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

#### Procédure d'évaluation des passifs sociaux

- Le recensement de ce type de passifs au niveau de chaque filiale en fonction des réglementations en vigueur dans les pays d'implantation et la validation du traitement comptable sont opérés par le service Consolidation du groupe chaque année via une demande de renseignements spécifiques remplie par les filiales.
- L'essentiel de ces passifs concerne BOIRON en France et en Italie. Afin d'estimer de la façon la plus fiable possible le montant de la provision pour avantages postérieurs à l'emploi et compte tenu de la complexité due à la nécessité d'évaluer ces passifs selon des hypothèses actuarielles, l'entreprise a recours chaque année aux services d'un actuaire externe.

#### Communication financière et comptable

Une grande partie des opérations de diffusion, organisation et publication de la communication financière est externalisée à une société spécialisée.

Un planning de communication déterminant les rôles et échéances à respecter est fixé chaque année. Tous les communiqués financiers sont revus par la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Avant toute diffusion au Conseil d'Administration les documents liés à l'information réglementée sont également revus par la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes et le Comité d'Audit.

Le document de référence bénéficie lui aussi d'un comité de relecture pluridisciplinaire (voir aussi Comités spécialisés).

#### Plan d'actions 2009

- Poursuite et mise à jour des travaux de cartographie des risques de BOIRON France
- Continuité du déploiement des questionnaires d'auto-évaluation du contrôle interne en filiale
- Réflexion sur le contenu d'une charte sur le conflit d'intérêts
- Mise en place sur le début de l'année 2009 d'un progiciel de dématérialisation de factures fournisseurs combiné à un progiciel de workflow de validation de factures : parmi les nombreux avantages attendus, nous pouvons citer : la réduction du délai et du coût de traitement des factures fournisseurs, la fiabilisation du process de traitement et de validation de ces mêmes factures et la présence de pistes d'audit plus précises.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon

Le Président du Conseil d'Administration

Le 11 mars 2009

Christian BOIRON



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOIRON,

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BOIRON et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 12 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES  
Nicolas Job

DELOITTE & ASSOCIES  
Alain Descoins



## Commissaires aux Comptes

	DÉCISION DE NOMINATION	FIN DE MANDAT
<b>COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :</b>		
ERNST & YOUNG ET AUTRES 41, rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex	AGM 30/06/2005	Exercice 2010
DELOITTE ET ASSOCIES 81, boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE	AGM 30/06/2005	Exercice 2010
<b>COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS :</b>		
Monsieur Pascal MACIOCE 41, rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex	AGM 30/06/2005	Exercice 2010
SOCIETE B.E.A.S. 7/9, villa Houssaye – 92200 NEUILLY SUR SEINE	AGM 30/06/2005	Exercice 2010

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Ernst & Young et Autres		Deloitte et Associés	
	Montant HT en K€		Montant HT en K€	
	2008	2007	2008	2007
<b>AUDIT</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup></b>				
- Emetteur <sup>(2)</sup>	152	147	152	147
- Filiales intégrées globalement	76	14	215	192
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes <sup>(3)</sup></b>				
- Emetteur				
- Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total</b>	<b>228</b>	<b>161</b>	<b>367</b>	<b>338</b>
<b>AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT <sup>(4)</sup></b>				
- Juridique, fiscal, social	2			2
- Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit)		1		
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>162</b>	<b>367</b>	<b>340</b>

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

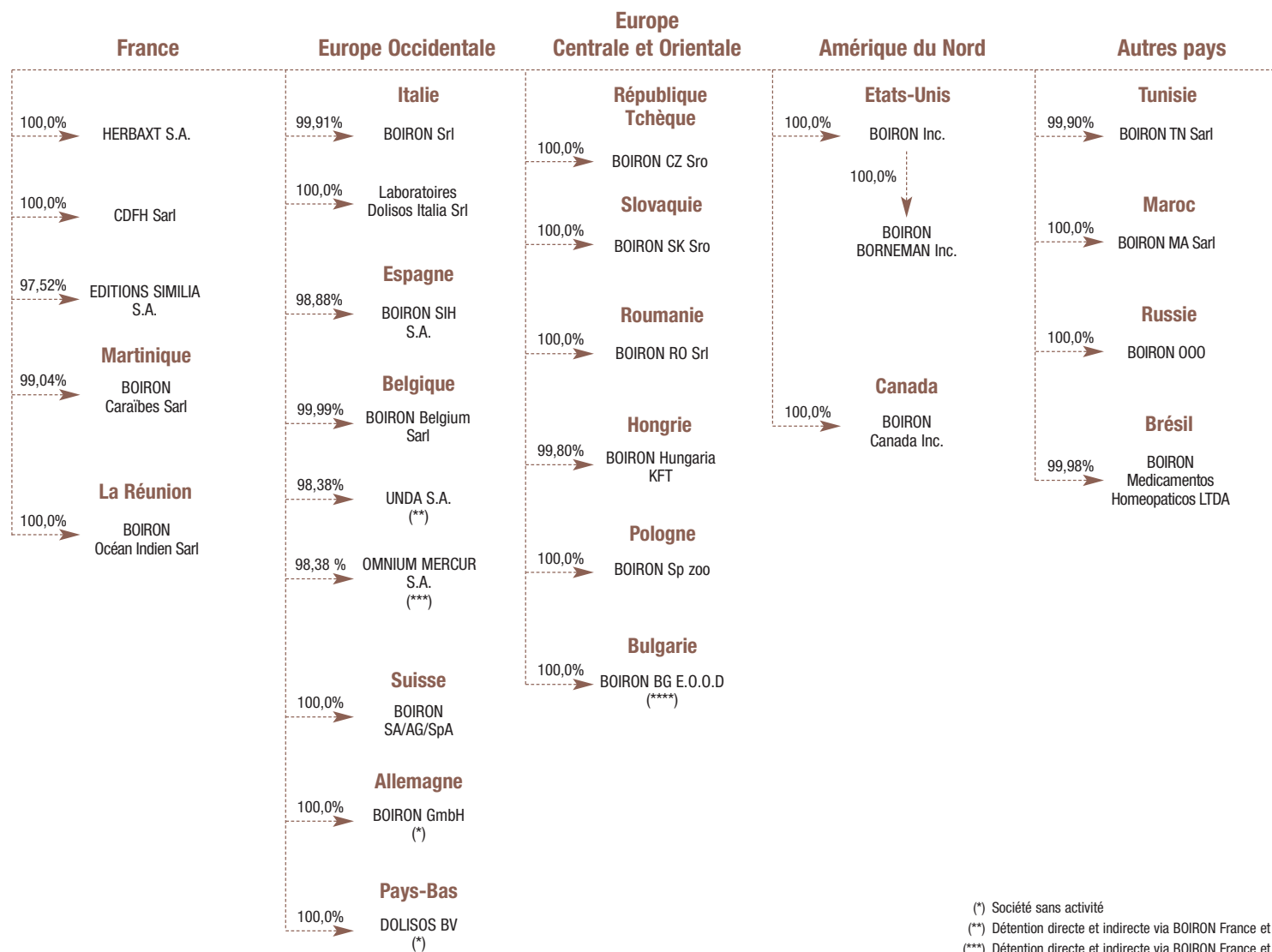
(2) L'émetteur s'entend comme étant la société-mère.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

# Organigramme du Groupe Boiron au 31 décembre 2008



(\*) Société sans activité  
 (\*\*) Détention directe et indirecte via BOIRON France et BOIRON Belgium  
 (\*\*\*) Détention directe et indirecte via BOIRON France et UNDA  
 (\*\*\*\*) Création décembre 2008

# Identité juridique de la société Boiron, répartition des bénéfices, Assemblées Générales

**Dénomination sociale :**

Boiron

**Siège social :**

20, rue de la Libération  
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon  
Tél. 04 72 16 40 00

**Forme juridique :**

Société anonyme régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code de la Santé Publique

**Date de création et durée :**

La durée de la société est fixée à 99 années entières à compter du 7 juin 1932, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 6 juin 2031, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Objet social (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tout produit ou service visant au développement de la Santé, tels que :
  - fabrication, distribution et vente de médicaments notamment homéopathiques, produits diététiques, produits d'hygiène et de santé, ainsi que des médicaments à usage humain ou vétérinaire,
  - stockage et distribution de spécialités pharmaceutiques pour le compte d'un ou de plusieurs fabricants,
  - recherche fondamentale et appliquée,
  - enseignement, formation, information des professions de Santé et du Grand Public,
  - édition, publication, documentation, communication,
  - soit directement par création, apport, fusion, scission, achat, prise en gérance ou toute autre modalité,
  - soit indirectement par des filiales spécialisées, par apport, mise en gérance, fusion, scission ou toute autre modalité,
- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

**Registre du Commerce et des Sociétés :**

967 504 697 RCS LYON  
(code NAF 2120 Z)

**Numéro de gestion au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon :**

1967 B 00469

**Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société :**

20, rue de la Libération - 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

**Exercice social (article 44 des statuts) :**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre

**Répartition des bénéfices (article 46 des statuts) :**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a

la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

**Assemblées Générales :****ARTICLE 29 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES**

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département dudit siège, soit à PARIS.

**ARTICLE 30 - FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION**

Trente cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'Assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le conseil d'administration. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément au Code de Commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

#### ARTICLE 31 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté

de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

#### ARTICLE 32 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

#### ARTICLE 33 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

## Capital social, droits de vote, seuils

### Capital social :

Le capital social est fixé à VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT HUIT EUROS (21 734 528 €) et divisé en VINGT ET UN MILLIONS SEPT CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT HUIT (21 734 528) actions ordinaires, de UN EURO (1€) chacune, entièrement libérées.

### Evolution du capital au cours des cinq dernières années :

DATE	NATURE DES OPERATIONS	AUGMENTATION (OU REDUCTION) DE CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL APRES OPERATIONS
CAPITAL AU 31/12/2003 : 18 672 000 € divisé en 18 672 000 actions de 1 € de nominal				
AGM 30/06/2005	Fusion avec la société LABORATOIRES DOLISOS et augmentation de capital d'un montant de 3 334 286 €, par la création de 3 334 286 actions nouvelles au nominal de 1 € chacune à répartir selon le rapport d'échange : 1,97514 actions LABORATOIRES DOLISOS contre 1 action BOIRON	3 334 286	22 006 286	22 006 286 €
CA 14/12/2007	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 : Annulation des 58 720 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 58 720 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.	(58 720)	21 947 566	21 947 566 €
CA 12/12/2008	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 : Annulation des 213 038 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 213 038 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.	(213 038)	21 734 528	21 734 528 €

Titres non représentatifs du capital : néant

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social : néant

### Evolution de la répartition du capital (2006-2008)

	31 décembre 2006				31 décembre 2007				31 décembre 2008				% évolution
	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote	Droits de vote	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote	Droits de vote	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote	Droits de vote	
<b>Groupe familial BOIRON</b>	<b>10 513 524</b>	<b>47,78%</b>	<b>19 606 336</b>	<b>60,72%</b>	<b>10 710 763</b>	<b>48,67%</b>	<b>19 914 139</b>	<b>61,50%</b>	<b>10 727 496</b>	<b>48,88%</b>	<b>19 967 725</b>	<b>56,19%</b>	<b>0,16%</b>
dont Sodeva	6 519 336	29,62%	11 971 272	37,07%	6 726 343	30,57%	12 227 303	37,76%	6 726 343	30,65%	12 227 426	34,41%	-
dont SHB	2 037 594	9,26%	4 009 794	12,42%	2 044 594	9,29%	4 022 054	12,42%	2 069 591	9,43%	4 082 185	11,49%	1,22%
<b>PIERRE FABRE SA</b>	<b>3 330 434</b>	<b>15,13%</b>	<b>3 330 434</b>	<b>10,31%</b>	<b>3 330 434</b>	<b>15,13%</b>	<b>3 330 834</b>	<b>10,29%</b>	<b>3 330 434</b>	<b>15,17%</b>	<b>6 660 868</b>	<b>18,74%</b>	<b>-</b>
<b>Salariés</b>	<b>843 506</b>	<b>3,83%</b>	<b>1 578 042</b>	<b>4,89%</b>	<b>841 653</b>	<b>3,82%</b>	<b>1 574 825</b>	<b>4,86%</b>					
dont FCP	818 172	3,72%	1 551 344	4,80%	837 573	3,81%	1 570 745	4,85%	921 326	4,20%	1 654 498	4,66%	10,00%
<b>Public</b>	<b>7 217 525</b>	<b>32,80%</b>	<b>7 776 183</b>	<b>24,08%</b>	<b>7 006 238</b>	<b>31,84%</b>	<b>7 560 465</b>	<b>23,35%</b>	<b>6 702 896</b>	<b>30,54%</b>	<b>7 252 325</b>	<b>20,41%</b>	<b>- 4,33%</b>
<b>Auto détention</b>	<b>101 297</b>	<b>0,46%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>117 198</b>	<b>0,53%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>265 414</b>	<b>1,21%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>126%</b>
<b>Total</b>	<b>22 006 286</b>	<b>100,00%</b>	<b>32 290 995</b>	<b>100,00%</b>	<b>22 006 286</b>	<b>100,00%</b>	<b>32 380 263</b>	<b>100,00%</b>	<b>21 947 566</b>	<b>100,00%</b>	<b>35 535 266</b>	<b>100,00%</b>	

Christian BOIRON est Président du Conseil d'Administration de la société BOIRON et Président Directeur Général de la société SODEVA.

Le Groupe familial BOIRON est constitué de deux sociétés (SODEVA et SHB) et de 18 personnes physiques.

La société BOIRON a été créée par Messieurs Jean et Henri BOIRON. La société SODEVA regroupe et gère une partie des actions de la société BOIRON détenues par les ayants droits de Monsieur Jean BOIRON. La société SHB regroupe et gère une partie des actions de la société BOIRON détenues par les ayants droits de Monsieur Henri BOIRON.

#### **Droits de vote double (décision de l'AGE du 8 juin 1988) (article 35 des statuts) :**

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

#### **Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts) :**

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

#### **Pourcentage du capital et des droits de vote détenus directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants mandataires sociaux (au 31 décembre 2008) :**

	<b>% Actions</b>	<b>% Droits de vote</b>
<b>Conseil d'Administration :</b>		
Christian BOIRON	17,66	20,16
Thierry BOIRON	9,56	11,13
Jacky ABECASSIS	0,01	0,01
Michèle BOIRON	6,98	7,72
Paul MOLLIN	0,01	0,01
Christine BOYER-BOIRON	4,00	4,88
Jean-Pierre BOYER	0,01	0,01
Bruno GRANGE	0,00	0,00
F & MB CONSEIL	0,00	0,00
François MARCHAL	0,00	0,00
PIERRE FABRE SA	15,17	18,74
<b>Dont Dirigeants mandataires sociaux :</b>		
Christian BOIRON	17,66	20,16
Thierry BOIRON	9,56	11,13



**Seuils statutaires (décision de l'AGE du 20 décembre 1990 (article 10 des statuts)) :**

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 2% du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus prévu.

**Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :**

1. Les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. Les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. Les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. Les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

**Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social :**

Il n'existe pas d'instruments financiers dont la mise en œuvre ou l'exercice conduirait à la création d'actions nouvelles.

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers :**

Il n'existe pas d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'entreprise.

**Indication des prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :**

Il n'existe pas de prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

# Projet de Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009

## A caractère ordinaire :

### Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 31 714 626,01 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 63 514,56 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

### Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 39 158 973 euros.

### Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2008 :

Bénéfice de l'exercice 2008	€ 31 714 626,01
Dotation à la réserve légale dans la limite de 10% du capital social	€ 0,00
A ajouter, report à nouveau bénéficiaire	€ 11 100 537,60
Soit bénéfice distribuable	€ 42 815 163,61
Dividende de 0,60 euro par action sur la base de 21 734 528 actions	€ -13 040 716,80
Reste	€ 29 774 446,81
Autres réserves	€ -15 000 000,00
Report à nouveau	€ 14 774 446,81

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,60 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le paiement des dividendes sera effectué le 5 juin 2009.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices	Montant des revenus éligibles à la réfaction		Montant des revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005	8 142 325,82 € <sup>(1)</sup>	-	-
2006	6 601 885,80 € <sup>(1)</sup>	-	-
2007	12 071 161,30 € <sup>(1)</sup>	-	-

(1) dont mis en report à nouveau  
 - 46 469,82 € en 2005,  
 - 17 786,10 € en 2006,  
 - 119 716,85 € en 2007  
 correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues

### Quatrième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Christine Boyer-Boiron en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Sixième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jean-Pierre Boyer en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### Septième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Paul Mollin en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Huitième résolution - Ratification de la nomination d'administrateur**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Michel Bouissou en qualité d'administrateur en remplacement de la société F&M.B. CONSEIL du fait de sa démission, effectuée à titre provisoire par le Conseil d'Administration pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, à savoir pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

**Neuvième résolution - Jetons de présence**

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 147 000 euros.

**Dixième résolution - Programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 15 mai 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 35 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 76 070 855 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

**A caractère extraordinaire :****Onzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (article L. 225-209 du Code de commerce)**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1°) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2°) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 14 mai 2011, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

**Douzième résolution – Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

# Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 Partie extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de statuer sur le renouvellement de la délégation de compétence octroyée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'action et corrélativement de réduire le capital social.

L'Assemblée Générale du 10 mai 2007 avait également octroyé au Conseil d'Administration des délégations en matière financière à l'effet d'augmenter le capital social. Votre Conseil n'a pas fait usage de ces autorisations. Celles-ci venant à expiration le 10 juillet 2009, il ne nous paraît donc pas opportun de les renouveler.

## **Annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale du 10 mai 2007 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler les actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions. Cette délégation a été utilisée en décembre 2007 et en décembre 2008.

La 11<sup>ème</sup> résolution soumise à votre vote renouvelle cette délégation de compétence. Elle permet au Conseil d'Administration d'annuler les actions acquises dans cet objectif dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 10<sup>ème</sup> résolution, ce dans la limite de 10% du capital en 24 mois, et corrélativement de modifier les statuts.

Si ces propositions reçoivent votre agrément, nous vous demanderons de bien vouloir approuver par votre vote le texte des résolutions qui vous seront proposées.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon,  
le 11 mars 2009

Le Conseil d'Administration

**BOIRON**  
**Société anonyme au capital de 21 734 528 Euros**  
**Siège social : 20, rue de la Libération - 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon**  
**967 504 697 RCS LYON**

## Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

### 1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 01/02/08 au 31/01/09 (la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme) :

<b>Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)</b>	<b>0,0001%</b>
<b>Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)</b>	<b>271 578</b>
<b>Nombre de titres détenus en portefeuille (1)</b>	<b>15</b>
<b>Valeur comptable du portefeuille (1)</b>	<b>253 euros</b>
<b>Valeur de marché du portefeuille (1)</b>	<b>327 euros</b>

(1) A la date de publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
<b>Nombre de titres</b>	<b>132 307</b>	<b>200 989</b>				
<b>Echéance maximale moyenne</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Cours moyen de transaction</b>	<b>18,59 €</b>	<b>19,03 €</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Prix d'exercice moyen</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>
<b>Montants</b>	<b>2 459 643 €</b>	<b>3 825 576 €</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

\* Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

## 2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 15 actions représentant 0,0001% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 15
- Opérations de croissance externe : Néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
- Annulation : Néant

## 3) Nouveau programme de rachat d'actions :

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 14 mai 2009
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% soit 2 173 453 actions, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir

compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31/12/08 s'élevant à 265 114 (soit 1,21% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 908 339 actions (soit 8,78% du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 35 euros
- **Montant maximal du programme** : 76 070 855 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.  
La société n'entend pas recourir à des produits dérivés.  
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

### • Objectifs (par ordre de priorité décroissant) :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Procéder à l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 14 mai 2009 soit jusqu'au 14 novembre 2010.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès de la BNP PARIBAS - Securities Services - GCT Emetteurs - Immeuble Tolbiac - 75450 PARIS CEDEX 09 assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.  
Pour toute information : Fabrice REY - Responsable trésorerie Groupe (Tél. 04.78.45.62.92)

# Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois (1<sup>er</sup> janvier 2008 - 27 janvier 2009)

en application de l'article L451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 227-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Site Internet BOIRON ([www.boiron.com](http://www.boiron.com))

<b>Document de référence</b>	
21/04/2008	Document de Référence 2007
<b>COMMUNIQUES</b>	
	Déclarations mensuelles des droits de vote au 31 janvier, 29 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre
04/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité
29/01/2008	Engagement collectif de conservation de titres de la société
29/01/2008	Activité 2007
19/02/2008	Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de la société BOIRON
12/03/2008	Résultats 2007
07/04/2008	Modalités de mise à disposition documents préparatoires AG
07/04/2008	Avis de réunion valant avis de convocation
22/04/2008	Modalités mise à disposition du document de référence 2007
22/04/2008	Activité du premier trimestre 2008
22/04/2008	Descriptif du programme de rachat d'actions
22/04/2008	Liste des informations rendues publiques au cours des 12 derniers mois
	Déclaration des transactions sur actions propres (27/03 au 07/04/08)
	Déclaration des transactions sur actions propres (30/04 au 14/05/08)
	Déclaration des transactions sur actions propres (15/05 au 23/05/08)
	Déclaration des transactions sur actions propres (26/05 au 02/06/08)
03/06/2008	Résultat des votes par résolution
	Bilan semestriel du contrat de liquidité
03/06/2008	Procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale du 15/05/2008
29/08/2008	Activité et résultats semestriels 2008
29/08/2008	Rapport semestriel 2008
29/08/2008	Comptes semestriels au 30/06/2008
03/10/2008	Projet de réorganisation
24/10/2008	Activité du troisième trimestre 2008
09/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité
27/01/2009	Activité 2008

<b>AMF</b>	
18/02/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
19/02/2008	Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de la société BOIRON
14/04/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
14/05/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
02/06/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
31/07/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
04/09/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
08/12/2008	Déclaration des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions
11/12/2008	2 Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants de BOIRON
12/12/2008	28 Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants de BOIRON
30/12/2008	Déclaration au titre de l'article 234-5 du Règlement Général

<b>BALO</b>	
06/02/2008	Chiffres d'affaires comparés 4ème trimestre 2006-2007
07/04/2008	Avis de réunion AGM 15/05/2008
25/04/2008	Résultats 2007
30/04/2008	Chiffres d'affaires comparés 1er trimestre 2007-2008
09/06/2008	Attestation des commissaires aux comptes
09/06/2008	Avis de publication des comptes annuels au 31/12/2007 de la société HERBAXT dans LE TOUT LYON
23/07/2008	Chiffres d'affaires comparés 2ème trimestre 2007-2008
03/09/2008	Comptes consolidés au 30 juin 2008

<b>JOURNAL D'ANNONCES LEGALES (LE TOUT LYON)</b>	
12/01/2008	Réduction du capital social
07/06/2008	Comptes annuels d'HERBAXT, filiale de BOIRON
09/06/2008	Avis de convocation AGM 15/05/2008

<b>INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE LYON</b>	
14/02/2008	Formalités relatives à la réduction du capital social
25/06/2008	Dépôt des comptes sociaux et consolidés 2007



Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

	<b>Pages</b>		<b>Pages</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	
1.1. Personne responsables des informations .....	2	10.1. Capitaux .....	42, 126 à 128
1.2. Attestation du responsable .....	2	10.2. Flux de trésorerie .....	41
<b>2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>		10.3. Conditions de financement .....	65, 66
2.1. Coordonnées .....	121	10.4. Conditions restrictives .....	-
2.2. Changements .....	-	10.5. Sources de financement .....	65, 66
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>		<b>11. R&amp;D BREVETS ET LICENCES</b> .....	29, 45, 57
3.1 Informations des périodes .....	-	<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
3.2 Informations intermédiaires .....	-	12.1. Tendances .....	12
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b> .....	34 à 38, 117	12.2. Incertitudes sur les tendances .....	12
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>		<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société		13.1. Hypothèses .....	-
5.1.1. Raison sociale .....	124	13.2. Rapport des commissaires aux comptes .....	-
5.1.2. Enregistrement .....	124	<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	
5.1.3. Date de création et durée .....	124	14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société .....	16, 113 à 116
5.1.4. Siège social .....	124	14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale .....	115, 116
5.1.5. Evénements importants .....	3	<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	
5.2. Principaux investissements		15.1. Rémunérations versées .....	17 à 21, 85
5.2.1. Réalisés .....	Les chiffres clés	15.2. Provisions .....	17 à 21, 85
5.2.2. En cours .....	-	<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
5.2.3. Programmés .....	12	16.1. Mandats .....	16
<b>6. APERÇU DES ACTIVITES</b>		16.2. Contrats de service .....	111, 112
6.1. Principales activités		16.3. Comités .....	115, 116
6.1.1. Opérations et principales activités .....	Pages institutionnelles illustrées	16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise .....	120
6.1.2. Nouveaux produits .....	-	<b>17. SALARIES</b>	
6.2. Principaux marchés .....	7 à 10	17.1. Répartition des effectifs .....	32
6.3. Evénements exceptionnels .....	3	17.2. Participations et stock options .....	-
6.4. Brevets, licences .....	-	17.3. Accord de participation au capital .....	22, 126
6.5. Concurrence .....	-	<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
<b>7. ORGANIGRAMME</b>		18.1. Franchissements de seuil .....	22, 126
7.1. Synoptique .....	123	18.2. Droits de vote multiples .....	22, 126
7.2. Liste des filiales .....	15	18.3. Contrôle .....	22
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>		18.4. Accords d'actionnaires .....	-
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées .....	58, 59	<b>19. OPERATION AVEC DES APPARENTES</b>	
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations .....	34 à 37		
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES</b>			
9.1. Situation financière .....	4 à 14		
9.2. Résultat d'exploitation .....	6 à 14		
9.2.1. Evénements importants .....	6 à 14		
9.2.2. Modifications .....	6 à 14		
9.2.3 Influences extérieures .....	3		

	<b>Pages</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</b>	
<b>20.1. Informations financières historiques</b> .....	Les chiffres clés + 39 à 86
<b>20.2. Informations financières pro-forma</b> .....	-
<b>20.3. Etats financiers – comptes sociaux</b> .....	88 à 91
<b>20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles</b> .....	87, 111
20.4.1. Déclarations .....	-
20.4.2. Autres informations vérifiées .....	-
20.4.3. Autres informations non vérifiées .....	-
<b>20.5. Dates des dernières informations financières</b> .....	Pages institutionnelles illustrées + 134
<b>20.6. Informations financières intermédiaires et autres</b> .....	-
<b>20.7. Politiques et distribution de dividendes</b> .....	Pages institutionnelles illustrées + 13, 64, 129
<b>20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage</b> .....	-
<b>20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale</b> .....	-
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
<b>21.1. Capital social</b>	
21.1.1. Capital souscrit .....	64, 101, 126, 127
21.1.2. Autres actions .....	-
21.1.3. Actions auto-détenues .....	21 à 27, 64, 126
21.1.4. Valeurs mobilières .....	64, 101, 126, 127
21.1.5. Conditions d'acquisition .....	64, 101, 126, 127
21.1.6. Options ou accords .....	64, 101, 126
21.1.7. Historique du capital .....	25, 64, 101, 126, 127
<b>21.2. Actes constitutifs et statuts</b>	
21.2.1. Objet social .....	124
21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle .....	124, 125
21.2.3. Droits et privilèges des actions .....	124, 125
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires .....	124, 125
21.2.5. Assemblées générales .....	124, 125
21.2.6. Eléments de changement de contrôle .....	124, 125
21.2.7. Seuils de participation .....	124, 125
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires .....	128
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	128
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</b>	
<b>23.1. Déclaration d'expert</b> .....	-
<b>23.2. Autres déclarations</b> .....	-
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	2
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	15